



DOCUMENT DE REFERENCE 2009

DOCUMENT DE REFERENCE 2009

Incluant :

Le rapport financier 2009

Le rapport d'activité 2009

Le rapport de gestion 2009

SOMMAIRE

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES..	4
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	4
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	4
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	4
1.4. TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	6
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	6
1.6. TABLE DE CONCORDANCE	7
1.7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	9
2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE BOURSORAMA ET SON CAPITAL.....	11
2.1. PRESENTATION DE BOURSORAMA	11
2.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	14
2.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	17
2.4. MARCHE DU TITRE.....	22
3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE BOURSORAMA	24
3.1. LE MARCHE DE BOURSORAMA.....	24
3.2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE BOURSORAMA	26
3.3. LES FACTEURS DE RISQUE.....	41
3.4. STRUCTURE FINANCIERE.....	45
3.5. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	45
3.6. AXES DE DEVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES	45
3.7. MISE EN PLACE DE LA REFORME BÂLE II	46
4. SITUATION FINANCIERE – RESULTATS.....	47
4.1. CHIFFRES CLES.....	47
4.2. COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008.....	49
4.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008	111
5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	140
5.1. MEMBRES ET FONCTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION.....	140
5.2. COMMUNICATION FINANCIERE	144
ANNEXE – RAPPORT DE GESTION 2008	146

Ce document de référence a été déposé auprès l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2009, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF. Ce rapport est disponible en version anglaise et sur le site: www.boursorama.com.

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Hugues LE BRET, Président Directeur Général

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young Audit et la société Deloitte et Associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 49-50 et 111-113 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2008 et 2007, respectivement en page 53-54 et pages 112-113 du document de référence 2008 et pages 57 et 109-110 du rapport annuel 2007. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux 2009, 2008 et 2007 contiennent une observation.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontés. ».

Le 26 avril 2010,

Président Directeur Général
Monsieur Hugues LE BRET

1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires :

Commissaires aux Comptes titulaires :

- DELOITTE & ASSOCIES
Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER
185, Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Le mandat de la société Deloitte & Associés a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

Date de première nomination : 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG démissionnaire.

- ERNST & YOUNG AUDIT
Représenté par Monsieur Bernard HELLER
11, Allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Le mandat de la société Ernst & Young Audit a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Date de première nomination : 13/11/2000.

Commissaires aux Comptes suppléants :

- Société BEAS
Représenté par Monsieur Pascal PINCEMIN
7-9, villa Houssay,
92524 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008

Date d'expiration du mandat : l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

La société BEAS a été nommée en remplacement de Monsieur Alain Pons qui avait été nommé, par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Gérard RIVIERE démissionnaire.

La société BEAS est affiliée au réseau international Deloitte Touche Tohmatsu.

- Monsieur Gabriel GALET
11, Allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Le mandat de Monsieur Gabriel GALET a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Date de première nomination : 13/11/2000.

"En application de l'Article 28 du règlement CE N°809/2004 du 29 avril 2004 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent figurant aux pages 53 à 110 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 Avril 2009 sous le numéro D.09-0285;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent figurant aux pages 58 à 108, page 57 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 Avril 2008 sous le numéro D.08-0274.

Les chapitres des documents de référence n°D.07-0358 et °D.06-0235 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence".

Le Rapport sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 des Commissaires aux Comptes, comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sont inclus dans le présent document de référence en pages 49-50 et 111-113, respectivement.

Le rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de Boursorama décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, est inclus dans le présent document de référence en page 195.

1.4. TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Ernst and Young				Deloitte et Associés			
	Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires		Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	169	150	33%	66%	163	160	78%	78%
Filiales intégrées globalement	183	63	35%	28%	47	45	22%	22%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Emetteur	8	14	1%	6%			0	0
Filiales intégrées globalement	156	-	30%		-	-		
Total	516	227	100%	100%	210	205	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0	0			0	0		
Autres	0	0			0	0		
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	516	227	100%	100%	210	205	100%	100%

1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Toute information pourra être obtenue auprès de :

Mme Sandra BOS

Directrice de la Communication

BOURSORAMA - 18 Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne-Billancourt

Tél. : 01 46 09 49 40

Fax : 01 46 09 53 20

E-mail : sandra.bos@boursorama.fr

1.6. TABLE DE CONCORDANCE

DOCUMENT DE REFERENCE	Page
1. PERSONNES RESPONSABLES	p.4
<u>1.1.</u>	p.4
<u>1.2.</u>	p.4
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
<u>2.1.</u>	p.4
<u>2.2.</u>	p.4
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
<u>3.1.</u>	p.47 à 110
<u>3.2.</u>	p.51
4. FACTEURS DE RISQUE	p.41 à 44 et 74 à 84
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
<u>5.1. Histoire et évolution de la société</u>	p.11 à 23
<u>5.1.1.</u>	p.14
<u>5.1.2.</u>	p.14
<u>5.1.3.</u>	p.14
<u>5.1.4.</u>	p.14
<u>5.1.5.</u>	p.12-13
<u>5.2. Investissements</u>	p.91 / p.128
<u>5.2.1.</u>	p.91 / p.128
<u>5.2.2.</u>	P.91
<u>5.2.3.</u>	p.46 / p.74 / p.122
6. APERÇU DES ACTIVITES	
<u>6.1. Principales activités</u>	p.26-29
<u>6.1.1.</u>	p. 26-29
<u>6.1.2.</u>	p.26
<u>6.2. Principaux marchés</u>	p.24 à 25
<u>6.3.</u>	n.a.
<u>6.4.</u>	n.a.
<u>6.5.</u>	p.24 à 25
7. ORGANIGRAMME	
<u>7.1.</u>	p.30
<u>7.2.</u>	p.30 / p.61
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
<u>8.1</u>	p.67/ p.91 / p.128
<u>8.2</u>	n.a.
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
<u>9.1. Situation financière</u>	p.47 à 49
<u>9.2. Résultat d'exploitation</u>	
<u>9.2.1.</u>	p.47 à 49
<u>9.2.2.</u>	p.47 à 49
<u>9.2.3.</u>	n.a.
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
<u>10.1.</u>	p.54 à 56
<u>10.2.</u>	p.57
<u>10.3.</u>	p.84
<u>10.4.</u>	p.84
<u>10.5.</u>	p.122
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	n.a.
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	p.45
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	n.a.
14. ORGANES D' ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
<u>14.1.</u>	p.154 à 160 p.140 à 141 / p.144
<u>14.2.</u>	p.140 / p.143 à 144
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	p.143
<u>15.1.</u>	p.161 p.188 à 193
<u>15.2.</u>	p.137 / p.109
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D' ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	

DOCUMENT DE REFERENCE		Page
Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004		
<u>16.1.</u>		p.154 à 160
<u>16.2.</u>		p.144
<u>16.3.</u>		p.141 à 142
<u>16.4.</u>		p.140
<u>17. SALARIES</u>		
<u>17.1.</u>		p.33
<u>17.2.</u>		p.197 /p.18 à 20
<u>17.3.</u>		p.33
<u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>		
<u>18.1.</u>		p.18
<u>18.2.</u>		p.18
<u>18.3.</u>		p.18
<u>18.4.</u>		p.21
<u>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</u>		p.109
<u>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</u>		
<u>20.1. Informations financières historiques</u>		p.47 à 110
<u>20.2. Informations financières pro forma</u>		n.a.
<u>20.3. Etats financiers</u>		p.47 à 110
<u>20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles</u>		
<u>20.4.1.</u>		p.49
<u>20.4.2.</u>		p.111
<u>20.4.3.</u>		n.a.
<u>20.5. Date des dernières informations financières</u>		
<u>20.5.1.</u>		p.47 à 110
<u>20.6. Informations financières intermédiaires et autres</u>		n.a.
<u>20.7. Politique de distribution des dividendes</u>		p.21
<u>20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage</u>		p.42.
<u>20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale</u>		p.45
<u>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>		
<u>21.1. Capital social</u>		
<u>21.1.1.</u>		p.17
<u>21.1.2.</u>		p.20
<u>21.1.3.</u>		p.23
<u>21.1.4.</u>		p.21
<u>21.1.5.</u>		p.17
<u>21.1.6.</u>		p.18 à 20
<u>21.1.7.</u>		p.17 à 18
<u>21.2. Acte constitutif et statuts</u>		
<u>21.2.1.</u>		p.14
<u>21.2.2.</u>		p.141
<u>21.2.3.</u>		p.16
<u>21.2.4.</u>		p.16
<u>21.2.5.</u>		p.15
<u>21.2.6.</u>		p.16
<u>21.2.7.</u>		p.16
<u>21.2.8.</u>		p.16
<u>22. CONTRATS IMPORTANTS</u>		p.36
<u>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET</u>		
<u>23.1.</u>		n.a.
<u>23.2.</u>		n.a.
<u>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>		p.144
<u>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u>		p.30
RAPPORT FINANCIER		Page
Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel		p.4
Rapport d'activité		p.47 à 49
Comptes consolidés		p.51 à 110
IFRS 7		p.74 à 84
Comptes sociaux		p. 110 à 139
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		p. 49 à 50, p.110 à 114

1.7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

1.7.1. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur <http://groupe.boursorama.fr>

Date	Documents
5 janvier 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 29 décembre 2008 au 2 janvier 2009
7 janvier 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Décembre 2008
7 janvier 2009	Bilan semestriel au 31 décembre 2008
7 janvier 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Décembre 2008
9 janvier 2009	Déclaration de droits de vote - Décembre 2008
19 janvier 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 05 au 09 janvier 2009
19 janvier 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 12 au 16 janvier 2009
27 janvier 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 19 au 23 janvier 2009
11 février 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 02 au 06 février 2009
11 février 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 26 au 30 janvier 2009
11 février 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Janvier 2009
11 février 2009	Déclaration de droits de vote - Janvier 2009
24 février 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 16 au 20 février 2009
24 février 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 9 au 13 février 2009
2 mars 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 23 au 27 février 2009
4 mars 2009	Déclaration de droits de vote - Février 2009
16 mars 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 02 au 06 mars 2009
16 mars 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 09 au 13 mars 2009
24 mars 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 16 au 20 mars 2009
6 avril 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Février 2009
7 avril 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 23 au 27 mars 2009
7 avril 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 30 mars au 3 avril 2009
8 avril 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Mars 2009
8 avril 2009	Déclaration de droits de vote - Mars 2009
7 mai 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 1 au 30 avril 2009
7 mai 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Avril 2009
12 mai 2009	Déclaration de droits de vote - Avril 2009
11 juin 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 04 au 29 mai 2009
12 juin 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Mai 2009
12 juin 2009	Déclaration de droits de vote - Mai 2009
22 juin 2009	Programme de rachat d'actions
2 juillet 2009	Récapitulatif des transactions réalisées du 01 au 30 juin 2009
2 juillet 2009	Bilan semestriel au 30 juin 2009
9 juillet 2009	Déclaration de droits de vote - Juin 2009
26 août 2009	Déclaration de droits de vote - Juillet 2009
29 septembre 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juin 2009
29 septembre 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juillet 2009
29 septembre 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Aout 2009
29 septembre 2009	Déclaration de droits de vote - Aout 2009
8 octobre 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Septembre 2009
12 octobre 2009	Déclaration de droits de vote - Septembre 2009
5 novembre 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Octobre 2009
9 novembre 2009	Déclaration de droits de vote - Octobre 2009
3 décembre 2009	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Novembre 2009
7 décembre 2009	Déclaration de droits de vote - Novembre 2009

1.7.2. Informations diffusées via des communiqués de presse

Date	Document
27 janvier 2009	Loi Chatel : 52 pourcent des clients de Boursorama Banque n'ont pas payé de frais bancaires en 2008
16 février 2009	Résultats 2008
6 mai 2009	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2009
29 juillet 2009	Résultats du 1 ^{er} semestre 2009
27 octobre 2009	lequipe.fr et Boursorama lancent « TO WIN »
30 octobre 2009	Communiqué Société Générale / Nominations
2 novembre 2009	Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2009

1.7.3. Publicité financière

Date	Objet	Support
16 février 2009	Résultats Annuels 2008	Business Wire
6 mai 2009	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2009	Business Wire
29 juillet 2009	Résultats du 1 ^{er} semestre 2009	Business Wire
2 novembre 2008	Résultats au 3 ^{ème} trimestre 2009	Business Wire

1.7.4. Informations publiées au BALO

Date	Document
13 février 2009	Situation au 31 décembre 2008
10 avril 2009	Avis de réunion valant convocation pour l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009
13 mai 2009	Situation au 31 mars 2009
24 juin 2009	Comptes annuels : comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2008 + Rapport des CAC
12 Août 2009	Situation au 30 juin 2009
28 octobre 2009	Rapport semestriel 2009
9 novembre 2009	Situation au 30 septembre 2009
15 février 2010	Situation au 31 décembre 2009

1.7.5. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

Date	Objet	Support
3 mars 2009	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2008	Extrait du procès verbal du 12 février 2009
10 juin 2009	Fin de mandat d'un administrateur + nomination d'un nouvel administrateur	Procès verbal de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009.
9 juin 2009	Dépôt des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Procès verbal de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009. Comptes sociaux et consolidés, rapport de gestion, rapports des CAC
24 juillet 2009	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Lettre d'information envoyée par l'administrateur
30 novembre 2009	Démission et Cooptation d'un nouvel administrateur	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 29 octobre 2009
13 janvier 2010	Changement du Président Directeur Général	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 16 décembre 2009
10 mars 2010	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2009 + Démission et cooptation d'un nouvel administrateur + Nomination d'un directeur général délégué ;	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2010

1.7.6. Informations publiées et publication dans un journal d'annonces légales

Date	Objet	Support
20 février 2009	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2008	Les Affiches Parisiennes
10 avril 2009	Avis de réunion valant convocation pour l'AGM 15 mai 2009	Les Petites Affiches
10 juin 2009	Fin de mandat d'un administrateur + nomination d'un nouvel administrateur	Les Affiches Parisiennes
27 juillet 2009	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Les Affiches Parisiennes
25 novembre 2009	Démission et Cooptation d'un nouvel administrateur	Les Affiches Parisiennes
7 janvier 2010	Changement du Président Directeur Général	Les Affiches Parisiennes
9 mars 2010	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2009	Les Affiches Parisiennes

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE BOURSORAMA ET SON CAPITAL

2.1. PRESENTATION DE BOURSORAMA

2.1.1. Boursorama en bref

Premier acteur à proposer en 1995 une offre de courtage de produits dérivés sur minitel à destination des investisseurs particuliers, le Groupe Boursorama est devenu en 10 ans un acteur majeur de l'épargne en ligne en Europe avec 6,3 millions d'ordres exécutés en 2009, 618 800 comptes et 11,9 MdEur d'encours total à fin décembre 2009. Le groupe est aujourd'hui présent dans quatre pays.

En France, Boursorama est leader grâce à une offre articulée autour de deux marques complémentaires, Boursorama.com et Boursorama Banque :

- Boursorama.com est le portail de référence en matière d'information financière en ligne. Le site www.boursorama.com agrège les informations économiques, financières et patrimoniales de multiples sources afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ses visiteurs, du boursier actif à l'investisseur long terme. En raison de sa forte notoriété et de son audience exceptionnelle, avec près de 3,2 millions de visiteurs uniques en décembre 2009 (source: Nielsen – 12/2009), Boursorama est un support de communication idéal pour des annonceurs traditionnels souhaitant promouvoir leur marque auprès d'une cible privilégiée d'internautes (Boursorama est le site d'information leader sur la population des hommes CSP+).
- Boursorama Banque : le lancement du site Boursorama Banque s'est fait conjointement au développement d'une nouvelle offre bancaire en décembre 2006. Depuis lors, la gamme de produits bancaires n'a cessé de s'étoffer et s'étend à présent du compte bancaire classique (Boursorama Essentiel+) au crédit immobilier en passant par les produits de courtage et d'épargne (Boursorama Trading, Boursorama Vie, Boursorama 0%). En 2009, Boursorama Banque a confirmé son statut de banque en ligne de référence en France et se positionne comme la banque la moins chère (Source : Capital juin 2009 et février 2010, Le Revenu Août 2009).

A l'international, le Groupe est présent, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne :

Déjà présent au Royaume-Uni à travers sa filiale Selftrade, Boursorama s'est hissé parmi les acteurs clés du courtage en ligne en 2005 grâce à l'acquisition de Squaregain. En 2006, le groupe a restructuré ses activités au Royaume-Uni en concentrant son activité de courtage en ligne B2C au sein de Selftrade. Enfin, en octobre 2006 la finalisation de cette réorganisation s'est concrétisée par la vente de Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS).

Historiquement présent en Allemagne depuis 1997 sous deux marques, Fimatex et Veritas, Boursorama a racheté en 2007, OnVista AG propriétaire du premier site d'informations financières en ligne www.onvista.de. Boursorama réitère ainsi en Allemagne la même démarche stratégique que celle développée en France en 2002 lors de la fusion de Fimatex et du portail www.boursorama.com. Ce rapprochement avait permis au nouveau groupe de non seulement accroître significativement sa part de marché sur le segment du courtage en ligne, mais aussi de démarrer avec succès la distribution de produits d'épargne. Une stratégie identique est développée en Allemagne s'appuyant sur Fimatex et sur l'audience importante d'onvista.de. Suite à la cession des activités périphériques du groupe et au lancement du site internet www.onvista-bank.de en 2008, l'année 2009 est caractérisée par la finalisation de la restructuration des activités et le lancement d'une nouvelle offre commerciale transparente et innovante au 3^{ème} trimestre destinée en priorité aux traders actifs.

En Espagne, Boursorama était historiquement présent sous la marque Selftrade. Avec le lancement de Self Bank début 2009, banque en ligne créée en partenariat avec la Caixa, Boursorama compte étendre son offre de produits d'épargne en ligne en s'appuyant sur l'infrastructure monétaire de la Caixa et sur le savoir-faire internet de Selftrade.

Ainsi son lancement opérationnel a eu lieu au cours du premier semestre 2009 permettant de tester différentes offres commerciales innovantes et compétitives

2.1.2. Historique

Boursorama, acteur majeur de la finance en ligne en Europe, est né du rapprochement de Fimatex et de Finance Net (Boursorama) en 2002. Depuis lors, le Groupe a confirmé son implantation européenne grâce aux acquisitions de Selftrade en 2002, de CaixaBank France en 2006 et d'OnVista AG en 2007.

Création (1995-1997)

1995

Fimatex : création de la Société et démarrage de l'activité sur Minitel permettant aux particuliers d'intervenir sur le Matif, le Monep et les valeurs mobilières en temps réel.

1996

Fimatex : lancement du GTS (Global Trading System), premier logiciel d'information et de transactions en temps réel.

Finance Net : Patrice LEGRAND et Stéphane MATHIEU créent la société Finance Net.

1997

Fimatex : lancement de la succursale en Allemagne (Francfort).

Finance Net : création et développement du site www.financenet.com

Selftrade : création de la société Selftrade.

Expansion (1998-1999)

1998

Fimatex : lancement du 1^{er} site transactionnel de courtage en ligne en France (www.fimatex.fr).

Finance Net : création du site d'information financière gratuite (www.boursorama.com).

Selftrade : obtention de l'agrément en qualité d'entreprise d'investissement et démarrage de l'activité.

1999

Fimatex : passation d'ordres sur les téléphones WAP.

Finance Net : www.boursorama.com devient le 1^{er} site d'information économique et financière en France.

Selftrade : mise en place d'une plate forme OPCVM et possibilité d'accéder au marché américain (Nyse & Nasdaq).

IPO (2000)

Fimatex : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 22 mars, www.fimatex.fr est le 1^{er} site Internet en France à recevoir la certification AFAQ Webcert.

Finance Net : www.boursorama.com est élu « clic d'or » du meilleur site de communication financière.

Selftrade : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 17 mars. Création de filiales en Espagne et au Royaume-Uni et élargissement de la gamme de produits. Rachat de Selftrade par DAB Bank.

Rationalisation (2001)

Fimatex : élargissement de la gamme vers des produits d'épargne avec Fimatex Transparence PEA et E-Volution (assurance-vie).

Finance Net : lancement du 1^{er} jeu de simulation boursière (plus de 100.000 participants) et création du panel Boursoscan.

Selftrade : lancement du 1^{er} « fonds de pension » français. Agrément bancaire pour les activités en France.

Croissance (2002-2003) : la naissance d'un acteur majeur du courtage en ligne en Europe

2002

Mars : annonce du rapprochement entre Finance Net (Boursorama) et Fimatex.

Octobre : lancement de la nouvelle offre commerciale Boursorama-Fimatex.

Décembre : annonce de l'acquisition de la société Selftrade.

2003

Janvier : changement de dénomination sociale du Groupe : Fimatex devient Boursorama.

Mars : finalisation (closing) de l'acquisition de Selftrade.

Mai : bascule des plates-formes informatique et de back-office de Selftrade dans Boursorama.

Septembre : fusion juridique et lancement de la nouvelle offre commerciale commune Boursorama Invest.

Développement (2004-2006) : Boursorama devient une banque en ligne

2004

Mars : lancement de Boursorama Vie, le nouveau contrat d'Assurance Vie du Groupe.

Juin : lancement de l'offre Ultimate Trader à destination des boursiers actifs.

Septembre : lancement de l'offre d'accès gratuit à l'épargne avec 0% de droit d'entrée sur Boursorama Vie et la commercialisation du compte Boursorama 0% dédié aux OPCVM.

2005

Janvier : lancement de Boursorama Patrimoine, nouvelle rubrique du portail autour de la thématique patrimoniale.

Février : acquisition de la société de gestion allemande Veritas.

Août : acquisition du courtier en ligne Squaregain (ex Comdirect UK).

Décembre : Boursorama Invest devient Boursorama Banque. Ce changement d'identité s'accompagne de l'enrichissement de la gamme de produits d'un compte courant bancaire auquel peut être associé une carte de paiement.

2006

Février : annonce du rapprochement avec CaixaBank France.

Août : fusion absorption de la société CaixaBank France.

Octobre : finalisation de la réorganisation des activités au Royaume-Uni, vente de Squaregain.

Novembre : fusion technologique avec CaixaBank France.

Décembre : lancement de la nouvelle offre bancaire Boursorama Banque.

2007 : Boursorama consolide sa position en France et étend son empreinte européenne

Mars : cession de Caixa Gestion à la Société Générale Asset Management (SGAM)

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « La Tribune »

Septembre : annonce de l'acquisition d'OnVista AG, propriétaire du premier portail d'informations financières en Allemagne.

2008

Janvier : annonce de la création d'une banque en ligne en joint-venture avec la Caixa. En France, Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « Le Monde Argent »

Mai : lancement du site internet www.onvista-bank qui se substitue à www.fimatex.de

Juillet : en Allemagne, cession du gestionnaire d'actifs Veritas. OnVista AG cède ses régies publicitaires Ligatus et Ad2Net ainsi que le portail médical www.onmeda.de.

Septembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Challenges »

Octobre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital »

2009

Février : Création de SelfBank en Espagne en partenariat avec la Caixa

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital »

Août : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Le Revenu »

Décembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « La Tribune »

2.1.3. Cadre réglementaire

Boursorama est un établissement de crédit, et plus particulièrement une Banque prestataire de services d'investissement, régie par les dispositions du Code Monétaire et Financier. Boursorama dispose de l'agrément de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, d'exécution d'ordres pour le compte de tiers, de placement, de tenue de compte-conservation et de conseil en investissement.

L'activité de placement implique la recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs pour le compte d'un nouvel émetteur (article 312-5 du règlement Général de l'AMF) et introduit une obligation d'information importante pour le prestataire.

Afin de répondre à cette obligation, Boursorama offre à ses clients la possibilité de consulter sur ses outils télématiques (site Internet) l'ensemble des informations relatives à la Société. Ces informations proviennent soit de la Société elle-même, soit des Autorités de marché, grâce à des liens hypertextes entre les sites, ce qui permet d'éviter d'éventuelles erreurs de retranscription. La prise d'ordres se fait par les canaux habituels (Internet, téléphone).

En tant qu'établissement de crédit, Boursorama est soumis à un dispositif de surveillance prudentiel, qui a pour objet de fixer certaines contraintes pour assurer la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier des établissements de crédit.

Les ratios à respecter sont les suivants :

- Adéquation des fonds propres par rapport aux risques (risques de crédit et risques opérationnels) ;
- Contrôle des grands risques ;
- Ratio de liquidité ;
- Représentation du capital minimum.

Les premier et deuxième critères sont suivis sur une base consolidée au niveau du Groupe Société Générale. Les troisième et quatrième critères sont suivis sur une base individuelle. Boursorama respecte l'ensemble de ces ratios.

En outre, Boursorama a mis en place un système de contrôle interne répondant aux exigences de la réglementation (règlement CRBF 97-02).

En application des articles 313-3 et 313-4 du règlement général de l'AMF et de sa décision 97-09 du 2 décembre 1997, Boursorama a nommé un déontologue et responsable du contrôle des services d'investissements (RCSI). Ce dernier s'est vu délivrer par l'AMF, au terme d'un examen, la carte de responsable du contrôle des services d'investissements et services assimilés (RCSI).

2.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

2.2.1. Dénomination sociale

BOURSORAMA

2.2.2. Siège social

18, Quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt
Tel : +33 (1) 46 09 50 00
Fax : +33 (1) 46 09 50 01

2.2.3. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 7 juin 1989, sous la dénomination sociale Gif Futures. Cette dernière a été modifiée en Fimatex SA par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 septembre 1995, sans modification de son objet social. Par décision en date du 29 novembre 2002, les actionnaires de la Société ont décidé d'adopter Boursorama comme nouvelle dénomination sociale de la Société, décision prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2003. Par décision en date du 29 septembre 2003, les actionnaires de la Société ont décidé d'opter pour un objet social de banque prestataire de services d'investissement.

Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.2.4. Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce.

2.2.5. Registre du Commerce et des Sociétés

Nanterre 351 058 151.

2.2.6. Code NAF et dénomination du secteur d'activité

6419Z – Autres intermédiations monétaires (anciennement 651-C : Banque)

2.2.7. Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes, règlement intérieur, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social.

2.2.8. Objet social (article 2 des statuts)

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

2.2.9. Exercice social (article 23 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2.2.10. Assemblées Générales (article 19 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être inscrit en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

2.2.11. Fixation, affectation et répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou les reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

2.2.12. Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions ou en numéraire. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende afférent aux actions dont il est titulaire.

2.2.13. Franchissement de seuils de participation statutaire dans le capital social

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du cinquième du quart, du tiers, de la moitié ou des deux tiers, du dix-huit vingtième ou du dix-neuf vingtième du capital de la Société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L. 233-14 du Code de Commerce et plus particulièrement devra informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec avis de réception. Par ailleurs, une autorisation de franchissement de seuil dès 5% devra être donnée par les autorités de tutelle (CECEI).

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de Commerce s'appliqueront.

2.2.14. Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables "TPI" (article 7 des statuts)

Conformément à l'article L 228-2 du Code de Commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure d'identification des titres au porteur.

2.2.15. Droits de vote double (article 9 des statuts)

Aucun droit de vote double n'est attaché aux actions.

2.2.16. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Néant

2.2.17. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

2.2.18. Dispositif ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Néant

2.2.19. Cession des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

2.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.3.1. Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social était de 34.926.624 Eur divisé en 87.316.560 actions de 0,4 Eur chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

2.3.2. Evolution du capital social

Au cours de l'exercice 2009, le capital social a été porté de 34.770.214,80 Eur à 34.926.624 Eur à la suite d'exercices d'options réalisés au cours de l'exercice constaté par le Conseil d'Administration du 12 février 2010.

Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Nominal	Prime	Nombre de titres créés	Nominal créé	Montant cumulé du capital social	Nombre d'actions cumulées
7/06/1989	Constitution	100 FRF	-	2 500	250 000 FRF	250 000 FRF	2 500
18/09/1989	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	97 500	9 750 000 FRF	10 000 000 FRF	100 000
18/09/1989	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	12 000	1 200 000 FRF	11 200 000 FRF	112 000
20/03/1992	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	30 000	3 000 000 FRF	14 200 000 FRF	142 000
27/09/1995	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	110 000	11 000 000 FRF	25 200 000 FRF	252 000
17/11/1995	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	116 000	11 600 000 FRF	36 800 000 FRF	368 000
24/06/1996	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	100 000	10 000 000 FRF	46 800 000 FRF	468 000
AG du 30/06/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	360 000	36 000 000 FRF	82 800 000 FRF	828 000
AG du 27/12/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	262 400	26 240 000 FRF	109 040 000 FRF	1 090 400
23/02/2000	Division du nominal par 40	2,5 FRF	-	42 525 600	-	109 040 000 FRF	43 616 000
CA du 21/03/2000 (introduction en bourse)	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	1 306 308 237 FRF	13 000 000	32 500 000 FRF	141 540 000 FRF	56 616 000
CA du 4/05/2000	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	156 859 317 FRF	1 560 000	3 900 000 FRF	145 440 000 FRF	58 176 000
AG du 29/05/2001	Conversion du capital social en Eur et augmentation du capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	0,4 €	-1 098 214 €	-	+1 098 214 €	23 270 400 €	58 176 000
AG du 28/06/2002	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	30 963 229,77€	10 091 221	4 036 488,4€	27 306 888,4 €	68 267 221
AG du 29/09/2003	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	2 975 €	1 095	438 €	27 307 326,4 €	68 268 316
CA du 01/03/2004	Exercice d'option	0,4 €	598,47 €	300	120 €	27 307446,4 €	68 268 616
CA du 14/02/2005	Exercice d'option	0,4 €	32 128,94 €	23 799	9 519,6 €	27 316 966,0 €	68 292 415
CA du 13/02/2006	Exercice d'option	0,4 €	430 004,22 €	295 545	118 218 €	27 435 184 €	68 587 960
AG du 16/05/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	117 916 488,60 €	17 039 955	6 815 982 €	34 251 166 €	85 627 915
CA du 27/06/06	Exercice d'option	0,4 €	186 980,22 €	88 644	35 457,6 €	34 286 623,6 €	85 716 559
AG du 1/08/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	50,47 €	6	2,4 €	34 286 626 €	85 716 565
CA du 9/02/07	Exercice d'option	0,4 €	1 106 815,56 €	691 741	276 696,40 €	34 563 322,40 €	86 408 306
CA du 15/02/08	Exercice d'option	0,4 €	1 355 825,42 €	470 396	188 158,40 €	34 751 480,80 €	86 878 702
CA du 12/02/09	Exercice d'option	0,4 €	85.109€	46.835	18.734€	34.770.214,80 €	86.925.537
CA du 12/02/10	Exercice d'option	0,4 €	1.378.823,75€	391.023	156.409,20€	34.926.624 €	87.316.560

2.3.3. Emission et/ou admission de valeurs mobilières

Néant

2.3.4. Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008		Au 31/12/2007	
	Nombre de titres	Pourcentage du capital et des droits de vote	Nombre de titres	Pourcentage du capital et des droits de vote	Nombre de titres	Pourcentage du capital et des droits de vote
Société Générale	48 490 186	55,5%	48 490 183	55,8%	48 490 183	55,8%
Flottant	17 875 105	20,5%	17 604 441	20,3%	19 024 596	21,9%
Groupe « la Caixa » *	18 208 059	20,9%	18 208 059	20,9%	17 758 649	20,4%
Auto détention	2 743 210	3,1%	2 622 854	3,0%	1 605 274	1,9%
Total	87 316 560	100%	86 925 537	100%	86 878 702	100%

* Le Groupe "la Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues par les différentes entités du groupe, notamment par Hodefi pour 17 039 955 titres.

Les salariés de Boursorama ne détiennent pas de droits de vote au titre d'une gestion collective (PEE ou FCPE), car les salariés de Boursorama bénéficient du plan mondial d'épargne salariale du Groupe Société Générale.

Aucune personne non-membre d'un organe d'administration ou de direction ne détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation applicable.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

Une enquête TPI a été effectuée en 2009 afin d'identifier l'actionnariat porteur. Les caractéristiques de cette demande sont les suivantes : une date d'arrêt au 15 septembre 2009, un seuil «actionnaires» fixé à 100 et un seul «teneur de compte» fixé à 60 000.

Cette enquête a permis d'identifier 10 869 actionnaires et couvre 70,2% du capital. Parmi ces 10 869 actionnaires identifiés, 63% sont résidents et 65% des Institutionnels.

2.3.5. Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

- Exercice d'options en 2007 constaté par le Conseil d'Administration du 15 février 2008 (470 396 actions).
- Exercice d'options en 2008 constaté par le Conseil d'Administration du 12 février 2009 (46 835 actions).
- Exercice d'options en 2009 constaté par le Conseil d'Administration du 12 février 2010 (391 023 actions).

2.3.6. Autres titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2000 et l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés des sociétés Boursorama, Fimat Banque, Fimat SNC et de la Société Générale ou de toutes ses filiales en France ou à l'étranger, des options de souscription de la Société.

De plus, l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	740 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	0	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	0	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	32 400	20 000	200	Néant	38 950	Néant	100 000	Néant	66 693
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	24 700	165 713	164 970	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	784 000	9 200	171 300	301 175	799 000	50 000	750 004	296 802	663 612

Options Selftrade

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2009	Prix d'exercice des titres (Eur)
05/06/2000	20/07/2000	3 828	20,00
05/06/2000	21/07/2000	38 355	19,25
05/06/2000	21/07/2000	8 457	20,725
05/06/2000	16/08/2000	7 438	21,75
05/06/2000	23/01/2001	1 909	15,95

L'exercice de la totalité des options de souscription d'actions de Boursorama entraînerait une dilution totale de 3,3% des actionnaires existants.

Actions gratuites

Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	3 novembre 2006	26 juin 2008
Nombre total de droits attribués	335 000	14 000	170 018
Dont nombre d'actions pouvant être acquises par :			
<i>les mandataires sociaux</i>	aucune	aucune	aucune
<i>les premiers attributaires salariés (10 personnes)</i>	40 000	14 000	24 300
Date d'acquisition des actions	50% le 16 juin 2008 et 50% le 16 juin 2009	50% le 3 novembre 2008 et 50% le 3 novembre 2009	50% le 26 juin 2010 et 50% le 26 juin 2011
Nombre de droits radiés au 31/12/2009	335 000	14 000	6 012
Nombre de droits restants au 31/12/2009	0	0	164 006
Modalités d'exercice	Les actions ne sont attribuées, pour chacune des deux tranches, que sous réserve du respect d'une condition de performance. Plus précisément, les actions ne sont attribuées que si la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture est supérieure, à chacune des deux dates d'attribution, à 10,06 Eur pour la première et à 10,22 Eur pour la seconde. Par ailleurs, une fois attribuées, les actions doivent être conservées pour une durée de 2 ans au minimum avant d'être cédées.		Les actions sont attribuées définitivement, pour chacune des deux tranches, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'acquisition

Options distribuées et levées par les mandataires sociaux

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2009
Vincent Taupin	Plan n°1	21 mars 2000	350 000	15,7	
	Plan n°1	10 janvier 2001	50 000	7,15	
	Plan n°2	18 juillet 2002	140 000	1,91	70 000
	Plan n°2	30 juin 2004	100 000	5,91	
	Plan n°2	27 juillet 2005	0	6,36	
	Plan n°3	16 juin 2006	150 000	10,06	
	Plan n°3	26 juin 2008	110 812	7,0	
Olivier Lecler	Plan n°1	21 mars 2000	30 000	15,7	
	Plan n°1	10 janvier 2001	30 000	7,15	
	Plan n°2	18 juillet 2002	70 000	1,91	
	Plan n°2	30 juin 2004	70 000	5,91	
	Plan n°2	27 juillet 2005	0	6,36	

2.3.7. Titres non représentatifs du capital

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

2.3.8. Nantissements garantis et sûretés des actions

Néant

2.3.9. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

2.3.10. Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires concernant la société Boursorama a été conclu, le 16 mai 2006, entre la Société Générale et la société par actions simplifiée Hodefi, et en présence de la société Boursorama.

Aux termes du pacte d'actionnaires, les signataires ont déclaré ne pas agir de concert vis-à-vis de la société Boursorama.

Au titre du pacte, la Société Générale a consenti à la société Hodefi une promesse d'achat pendant une durée de trois ans.

Il est ainsi prévu que Hodefi sera en droit de demander à la Société Générale :

- le rachat des deux tiers des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport durant une période d'un mois commençant deux ans après la date de réalisation de l'opération, et

- le rachat du tiers des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport durant une période comprise entre la deuxième année et la troisième année suivant la date de réalisation de l'opération.

Cette option de vente sera, en outre, exercable à tout moment par Hodefi, sur l'intégralité des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport et qu'elle détiendra encore, pendant la période de trois ans susmentionnée (augmentée d'un mois) et dans les six mois de la survenance de l'un des événements suivants :

- la perte de contrôle par Société Générale de Boursorama pendant plus d'un jour ouvré ;

- la radiation des actions de Boursorama de la cote Eurolist par Euronext (ou de tout autre marché qui viendrait à remplacer Eurolist).

La Société Générale sera en droit de substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama en cas d'exercice de l'option. Le prix par action auquel s'exercera l'option susmentionnée sera le prix de l'action Boursorama retenu pour l'évaluation des actions Boursorama remises en rémunération de l'apport, soit 7,32 Eur par action, tel qu'ajusté, le cas échéant, afin de tenir compte de tout regroupement, division ou autre opération affectant la valeur nominale des actions.

Le pacte d'actionnaires prévoit un droit de préemption au profit de la Société Générale, en vertu duquel, à compter de la date de réalisation de l'opération et pour autant que la Société Générale détienne le contrôle de Boursorama, Hodefi devra notifier à la Société Générale :

- tout projet de transfert par Hodefi hors marché d'un ou plusieurs blocs d'actions émises en rémunération de l'apport représentant 3% ou plus du capital de Boursorama, et

- tout projet de cession(s) sur Eurolist par Hodefi sur une période de cinq jours de bourse consécutifs d'un nombre d'actions émises en rémunération de l'apport représentant 3% ou plus du capital de Boursorama.

La Société Générale disposera alors d'un droit de préemption exercable sur les actions faisant l'objet du projet notifié, étant indiqué que la Société Générale est en droit de se substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama en cas d'exercice du droit de préemption.

En outre, le pacte d'actionnaires stipule que la société Hodefi pourra à tout moment et sans aucune restriction :

- apporter tout ou partie des actions Boursorama qu'elle détient à toute offre publique qui serait lancée sur les titres de Boursorama, et

- transférer tout ou partie des actions Boursorama qu'elle détient à toute filiale dont elle détiendra au moins 75% du capital et des droits de vote, sous réserve toutefois, dans ce dernier cas, que ladite filiale transfère en retour lesdites actions à Hodefi lorsqu'elle ne satisfera plus les critères mentionnés ci-dessus et que ladite filiale accepte d'être tenue par les termes du pacte d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaire prendra fin à la date à laquelle Hodefi détiendra moins de 3% du capital de Boursorama ou à la date à laquelle la Société Générale ne détiendra plus aucune action Boursorama.

2.3.11. Dividendes et politique de distribution

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

2.3.12. Appartenance de l'émetteur à un Groupe

Au 31 décembre 2009, Boursorama est une filiale à 55,50% du Groupe Société Générale, groupe bancaire coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

2.4. MARCHE DU TITRE

2.4.1. Informations générales

Boursorama est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris - Compartiment B

ISIN : FR0000075228 (BRS) – Reuters : FMTX.LN – Bloomberg : BRS.FP.

Données boursières (au 31/12/09)	
Nombre d'actions cotées	86 878 702
Cours de clôture	9,67 Eur
Plus haut (1 an)	10,06 Eur
Plus bas (1 an)	3,93 Eur
Capitalisation boursière au 31/12/09	840 MEur
Volume moyen quotidien (sur 1 an)	39 600
Code ISIN	FR0000075228
Mnémonique	BRS
Code Reuters	FMTX.LN
Code Bloomberg	BRS.FP
Indices Boursiers	MidCac 100

2.4.2. Evolution du titre Boursorama

Mois	Volume échangé (titres)	Capitalisation moyenne (MEur)	Haut (Eur)	Bas (Eur)	Moyenne (Eur)
Janvier 2009	274 502	425	5,00	4,51	4,89
Février 2009	387 426	426	5,02	4,63	4,90
Mars 2009	452 951	389	5,18	3,93	4,48
Avril 2009	626 989	461	5,88	4,60	5,30
Mai 2009	726 557	588	7,05	6,09	6,77
Juin 2009	569 320	575	6,95	6,00	6,62
Juillet 2009	737 140	568	6,85	6,18	6,54
Août 2009	865 687	556	6,59	6,04	6,39
Septembre 2009	1 413 103	606	8,35	6,19	6,97
Octobre 2009	1 742 335	727	9,30	7,70	8,37
Novembre 2009	1 362 245	791	10,06	8,12	9,10
Décembre 2009	941 209	829	9,94	9,12	9,54

2.4.3. Contrat de liquidité et de tenue de marché

Un contrat de liquidité a été signé le 26 septembre 2002 entre Boursorama et SG Securities (Paris) SA. Ce contrat est conclu pour une période de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Il a été mis en conformité avec la nouvelle charte AFEI-AMF le 28 mars 2006.

2.4.4. Rachat par la Société de ses propres actions

Une résolution autorisant un nouveau programme de rachat des actions de la Société sera proposée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale aux fins principalement :

- d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achats d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
- de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Compte rendu de l'exécution du programme de rachat autorisé par l'Assemblée du 15 mai 2009

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Contrat de liquidité - Opérations réalisées du 2 mars 2009 au 26 février 2010

Contrat liquidité	Achats	Ventes
Nombre de titres	306 405	453 048
- autorisation de l'AG du 19 mai 2008 (du 2 mars 2009 au 16 juin 2009)	78 747	185 246
- autorisation de l'AG du 15 mai 2009 (du 17 juin 2009 au 26 février 2010)	227 658	267 802
Cours moyen de la transaction (EUR)	7,58	7,13
Montants (EUR)	2 321 247,57	3 231 742,06

Programme de rachat d'actions – Opérations réalisées du 2 mars 2009 au 30 juin 2009

Programme de rachat d'actions	Achats	Ventes
Nombre de titres	209 225	-
- autorisation de l'AG du 19 mai 2008 (du 2 mars 2009 au 16 juin 2009)	180 766	-
- autorisation de l'AG du 15 mai 2009 (du 17 juin 2009 au 30 juin 2009)	28 459	-
Cours moyen de la transaction (EUR)	5,76	-
Montants (EUR)	1 205 136,65	-

Données au 26 février 2010 (Contrat de liquidité et Programme de rachat d'actions)

Pourcentage auto-détenu de manière directe ou indirecte :	3,2%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	2 790 398

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE BOURSORAMA

3.1. LE MARCHÉ DE BOURSORAMA

Boursorama intervient dans la distribution de produits financiers dans toutes ses implantations européennes, et sur l'information financière en ligne en France et en Allemagne.

3.1.1. France (80% du produit d'exploitation)

3.1.1.1 Le marché de la banque et de l'épargne en France

Selon le rapport d'activité 2008 de la Fédération Bancaire Française, le marché bancaire français se caractérisait par 72 millions de comptes à vue et 51 700 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) en 2007, tandis qu'on y comptait 99 millions de cartes bancaires et 30,6% des ménages français détenant un crédit immobilier (*Source : Fédération Bancaire Française – Extraits du rapport d'activité 2008*).

En 2007, le nombre d'actionnaires individuels s'élevait à environ 6,7 millions, soit près de 14,5% des français de 15 ans et plus (*Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2007 » - Novembre 2007*).

Le nombre de détenteurs d'OPCVM (hors FCPE) s'établissait en 2007 à 4,3 millions de français de 15 ans et plus soit 9,3% de la population (*Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2007 » - Novembre 2007*). Dans un contexte de remontée des marchés financiers, l'ensemble des actifs gérés sous forme d'OPCVM à fin 2009 atteint 1 380 MdEur, en hausse de 10,6% par rapport à la fin de l'année 2008. A noter qu'en 2009, l'encours des OPCVM investis en actions est en hausse de 34,6% par rapport à l'année précédente (*Source : AFG – Le marché de la gestion financière en 2009*) et s'élève à près de 20% du total des actifs.

Enfin en 2007, le nombre de détenteurs de contrats d'assurance-vie s'élevait à 12,5 millions, soit 26,9% de la population de 15 ans et plus (*Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2007 »*). L'assurance-vie a retrouvé en 2009 sa première place dans les nouveaux placements des français avec un encours de placements de 1 152 MdEur en 2009 (*Source : FFSA – Suivi Mensuel n°901 – Janvier 2010*).

3.1.1.2. L'utilisation d'Internet dans la banque et l'épargne en France

Dans cet environnement, le canal Internet est de plus en plus utilisé avec un nombre d'Internautes en France en hausse de 7% par rapport à 2008. En janvier 2010, plus de 35 millions d'internautes se sont connectés à l'internet (35,2 millions) soit 65,8% de la population. A noter que fin 2009, 16,9 millions de foyers ont accès à Internet, soit plus de 6 foyers français sur 10 (62,6%) soit +13% par rapport à fin 2008 (*Source : Médiamétrie-« L'audience de l'Internet en France » – Janvier 2010*).

Ainsi une étude de Médiamétrie et la Fevad (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) paru le 2 juin 2009, met en avant le rôle central d'Internet dans la gestion, la recherche d'informations, et la souscription de produits bancaires, financiers, d'assurances et de crédits.

Internet devient ainsi un canal privilégié pour rechercher de l'information. Au cours du 1^{er} semestre 2009, 38% des internautes ont recherché de l'information sur les produits bancaires, financiers, d'assurances ou de crédits sur Internet.

Canal incontournable : 85% des internautes gèrent aujourd'hui leurs comptes en ligne (+5 points par rapport à mars 2008). La fréquence d'utilisation s'accélère également puisque 78% des internautes se rendent au moins une fois par semaine (+ 3 points en un an) sur le site de leur banque pour des opérations courantes : consulter les dernières opérations, le solde de leurs comptes, effectuer des virements.

Enfin, Internet demeure un canal prescripteur fort : parmi les souscripteurs récents, 41% considèrent qu'Internet a été déterminant dans la souscription, notamment pour les assurances et les produits financiers (*Source : Médiamétrie /La Fevad – 2 juin 2009*).

Les internautes mettent en avant la praticité d'Internet et la complémentarité avec les autres canaux, Internet offre un gain de temps pour 81% des internautes.

L'accélération de l'utilisation de l'Internet par les particuliers dans la gestion de leurs finances personnelles est ainsi à l'origine du développement d'offres bancaires en ligne en 2009. Avec des offres bancaires de qualité ultra compétitives qualitativement et à moindre frais, les courtiers en ligne comme Boursorama Banque et plus récemment Fortuneo Banque, mais aussi les banques spécialisées comme Monabanq (ex Covefi) et ING Direct dans le domaine de l'épargne, ont su devenir de véritables banques à part entière.

3.1.1.3. L'information financière en ligne

En 2009, Internet résiste à la crise avec des investissements publicitaires online bruts en hausse de 8,2 %. Malgré une forte rupture sur la croissance globale du marché, Internet reste un média dynamique comparativement aux autres médias. Ces résultats inscrivent définitivement Internet comme un média au cœur des campagnes plurimédia avec un volume de 3,9 milliards d'euros investis en 2009 (Source : Baromètre IAB-SRI – Février 2010).

Ainsi en 2009, dans un contexte de croissance ralentie, le marché plurimédia connaît une faible progression avec une mince croissance de 1.4 % tandis qu'Internet se dégage de ce panorama et connaît une année favorable avec une augmentation de 8,2 % (vs 2008) et notamment avec un 4^{ème} trimestre favorable avec + 9.5 % (vs 4^{ème} semestre 2008).

Les annonceurs fidèles au média depuis plus de 5 ans consacrent à Internet une part toujours plus importante de leur budget de communication. Ils représentent en 2009, les trois quart des investissements du média.

3.1.2. Allemagne (6% du produit d'exploitation)

L'offre de courtage en ligne en Allemagne est très compétitive et fortement centralisée autour de trois acteurs majeurs, qui se développent de plus en plus vers la banque en ligne (Comdirect, DAB Bank et Cortal Consors) et le solde étant assuré par les autres acteurs et courtiers en ligne, dont OnVista Bank.

L'acquisition d'OnVista AG en 2007 a permis à Boursorama de dupliquer son business model français en Allemagne.

En Allemagne, le nombre d'utilisateurs d'internet ne cesse de croître et représentait en 2009 environ 67% de la population de plus de 14 ans (Source : ARD/ZDF Online Survey). 24 millions d'allemands gèrent leurs activités bancaires en ligne (Source: business association BITKOM, February 2009).

Le marché publicitaire allemand en 2008 affiche une performance supérieure au PIB Allemand, bien que les investissements publicitaires ont légèrement baissé avec 20,8 MdEur (Source : Nielsen Media research), desquels 2,2 MdEur en ligne (Source : German Federal association of Digital Economy, BVDW). Avec 1 milliards de pages vues et 140 millions de visites (Source: Audit Bureau of Circulation of Advertising Media, IVW), www.onvista.de est le PREMIER portail d'informations financières en Allemagne, ainsi qu'en nombre de visiteurs uniques. Avec 540 000 utilisateurs uniques par mois, OnVista se classe premier avec www.finanzen.net (Source: AGOF Internet facts III-2009).

L'année 2009 est aussi caractérisée par le lancement d'une nouvelle offre commerciale innovante au 3^{ème} trimestre suite à l'obtention de la licence bancaire. OnVista Bank a depuis enregistré ses premiers succès avec 1 625 nouveaux comptes ouverts au dernier trimestre 2009.

3.1.3. Espagne (3% du produit d'exploitation)

En Espagne, le taux de pénétration des services bancaires en ligne est particulièrement élevé. Le marché du courtage en ligne reste très fragmenté (source : BMEX - Rapport Annuel 2007) et relativement petit mais présente un fort potentiel de croissance.

Le 5 février 2009, Self Bank a été créée en partenariat avec la Caixa. Le lancement opérationnel de Self Bank, au cours du premier semestre 2009 a permis de tester différentes offres commerciales innovantes et compétitives et notamment la commercialisation d'un compte courant totalement gratuit ainsi que des produits innovants tels que « Alquila tus acciones » (financements de positions short en actions par le prêt d'actions de la part d'autres clients). La fin d'année a vu le lancement d'une campagne de communication qui, dans un marché toujours difficile, a permis de tripler le nombre d'ouvertures de comptes au 4^{ème} trimestre par rapport à 2008 (2 225 nouveaux comptes).

3.1.4. Royaume-Uni (11% du produit d'exploitation)

Le courtage en ligne au Royaume-Uni reste encore un marché fragmenté avec plusieurs acteurs qui se répartissent entre les filiales de banques de détail britanniques et les spécialistes du courtage en ligne.

La croissance du marché du courtage en ligne au Royaume-Uni est tirée par les SIPP (Self Investment Pension Products) et par les produits spéculatifs tels que les CFDs (Contracts for differences) et les spreadbets.

En 2009, Selftrade qui propose des SIPP depuis 2006 et des CFDs depuis 2003 a su tirer parti de ces segments en croissance et affiche une bonne résistance de son activité.

Au Royaume Uni, l'année 2009 a été impactée par la baisse des taux. Dans un environnement toujours difficile, Selftrade a néanmoins enregistré 25 180 ouvertures de comptes (+7% vs. 2008) et une hausse de 49% du nombre de transactions (1,2 millions d'ordres exécutés sur 2009).

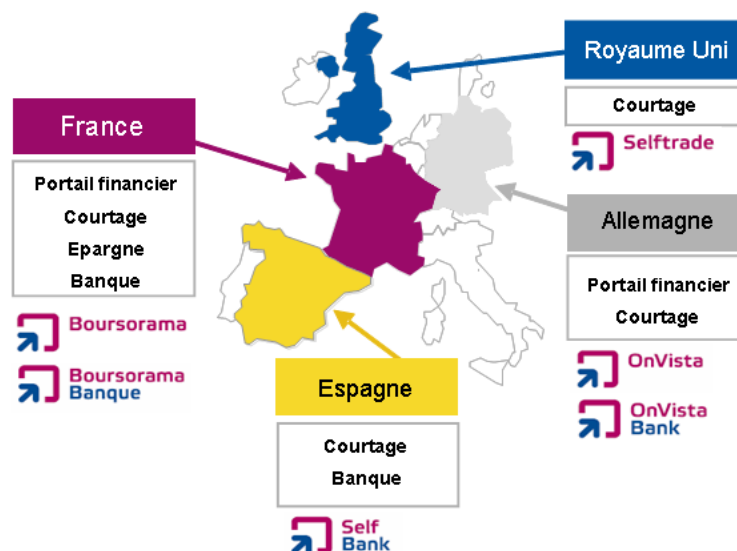
3.2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE BOURSORAMA

3.2.1. Politique commerciale de Boursorama

3.2.1.1. Description de l'offre

En Europe, Boursorama intervient dans deux domaines d'activités complémentaires :

- la banque ou l'épargne en ligne ;
- l'information financière en ligne.



3.2.1.1.1. Banque en ligne

En France, l'acquisition de CaixaBank France en 2006 a permis à Boursorama d'accélérer le développement de son offre bancaire en France et de proposer aux visiteurs uniques du portail www.boursorama.com une solution bancaire complète, innovante et performante allant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en Assurance Vie. Cette offre est commercialisée essentiellement sur Internet sur le site www.boursorama-banque.com et relayée sur le terrain par un réseau de 15 agences réparties dans toute la France (Bayonne, Bordeaux, Boulogne-Billancourt, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy Nantes, Nice, Nîmes, Perpignan, Saint-Raphaël, Toulouse).

➤ Offre bancaire classique

Depuis décembre 2006, Boursorama Banque a lancé en France exclusivement une nouvelle gamme de produits et services bancaires conçus pour répondre au mieux aux attentes des clients.

Une offre diversifiée de produits bancaires traditionnels :

- Boursorama Essentiel + qui permet de réaliser toutes les opérations bancaires courantes sans frais, positionnant ainsi Boursorama Banque comme la banque au quotidien la moins chère de France. Les cartes VISA et Visa Premier sont gratuites sans condition ;
- Des produits d'épargne réglementée: LDD, PEL/CEL ; Livret A ;
- Des crédits immobiliers : crédit classique à taux fixe ;
- Compte sur livret.

➤ Epargne en ligne

Boursorama, grâce à ses différentes entités en Europe (Selftrade au Royaume-Uni, Selftrade Bank en Espagne, Fimatex en Allemagne et Boursorama Banque en France), permet à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome en mettant à leur disposition toute une gamme de produits et de services.

- **Une offre diversifiée de produits financiers**

Boursorama en France (Boursorama Banque) permet d'accéder à l'ensemble des produits financiers : actions, warrants, produits dérivés (options, futures), OPCVM (Sicav, FCP), Assurance Vie, Trackers, obligations, certificats, bons de souscription... afin de répondre au mieux aux différents profils d'investisseurs.

Ces services sont accessibles à des tarifs très compétitifs tant sur les produits « bourse » que sur les produits d'épargne. Le contrat d'Assurance Vie de Boursorama, Boursorama Vie, est accessible sans droits d'entrée et Boursorama propose plus de 700 OPCVM parmi les meilleurs du marché à 0% de frais d'entrée. Le « 0% » est ainsi devenu la marque de fabrique de Boursorama au cours de l'année 2005.

Dans les autres pays, Boursorama propose encore essentiellement un service de courtage en ligne et développe depuis 2006 une offre d'épargne en ligne notamment en Espagne et au Royaume-Uni.

- **Un accès aux principales places financières internationales**

Boursorama offre un accès aux bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres, Madrid, Milan, New York et Zurich.

- **De nombreux modes d'accès**

- Internet : www.boursorama.com en France, www.onvista-bank.de en Allemagne, www.selftrade.co.uk au Royaume-Uni et www.selfbank.es en Espagne ;
- WAP (Wireless Application Protocol), pour les solutions nomades utilisant cette technologie ;
- Téléphone.

L'offre de Boursorama dispose en outre d'atouts majeurs :

- **Une richesse inégalée d'information gratuite**

Boursorama permet d'accéder à toute l'information nécessaire à la définition et au suivi d'une stratégie d'investissement : cotations et dépêches en temps réel, conseils et analyses de partenaires reconnus pour décrypter l'évolution des marchés (analyse fondamentale et analyse technique), outils permettant d'identifier des opportunités d'investissement (alertes, Morning meeting, moteur de sélection de valeurs...) ou les allocations d'actif adéquates selon les profils d'investissement.

- **Une relation client personnalisée**

La volonté de Boursorama d'offrir en permanence à ses clients un service de qualité et personnalisé résulte d'une démarche forte qui s'articule autour :

- d'un Service Clientèle disponible par téléphone tous les jours de Bourse de 8h00 à 22h00, organisé en agences virtuelles et équipé d'un logiciel de CRM puissant ;
- de conseillers financiers (en France) pour aider une partie des clients dans l'élaboration de leur stratégie d'investissement.

Les clients souhaitant effectuer des actes bancaires plus complexes peuvent aussi se rendre dans l'une des 14 agences Boursorama Banque présentes sur tout le territoire français.

- **Une qualité et une fiabilité de service reconnues**

Boursorama s'appuie sur des partenaires solides afin de pouvoir offrir à ses clients un service fiable et rapide. Cette qualité de service est reconnue par les professionnels de marché. Depuis 2000, en France, Boursorama est certifié AFAQ Service Confiance WEBCERT®.

3.2.1.1.2. Activité média

En France, le site www.boursorama.com agrège les informations économiques et financières de différentes sources (AFP, AOF, Cercle Finance, Dow Jones, Reuters...), les cours de bourse, les indices boursiers... et les restitue en un ensemble cohérent. L'audience élevée du site permet à Boursorama de commercialiser de l'espace publicitaire.

Les revenus publicitaires du portail Boursorama proviennent principalement des trois pôles d'activité suivants :

- **Publicité commerciale**

Boursorama propose de l'espace publicitaire (bandeaux, pop up, interstitiels, etc...) à des annonceurs commerciaux. Le site www.boursorama.com bénéficie de la puissance d'un média traditionnel :

- une audience qualifiée qui atteint les 3,2 millions de visiteurs uniques au dernier trimestre 2009 (*Source : Nielsen NetRating – 12/2009*);
- une excellente notoriété et une très bonne image de marque.

Le site www.boursorama.com est aujourd'hui le support en ligne idéal pour toucher une population à fort pouvoir d'achat.

- **Publicité financière**

Boursorama commercialise de l'espace publicitaire pour les sociétés cotées ou en phase d'introduction en Bourse qui souhaitent communiquer auprès d'investisseurs individuels. Boursorama propose une large gamme de formats publicitaires, particulièrement bien adaptés à la communication financière en ligne : bandeaux spécifiques dans les pages valeurs, reprise des communiqués de presse dans le fil de news, accès à des clubs d'actionnaires, diffusion de rapports annuels, emailings ciblés, etc.

- **Produits financiers (OPCVM, produits dérivés, FCPI...)**

Boursorama a mis en place une offre de communication spécialement conçue pour les gérants OPCVM, les sociétés d'assurance-vie et les émetteurs de warrants et de trackers. Ces espaces se situent pour l'essentiel sous la rubrique « SICAV & FCP » et peuvent prendre la forme de bandeaux publicitaires, liens permanents, fiches de cotation détaillées et de communiqués OPCVM. Cela permet aux sociétés de gestion de bénéficier d'une plate-forme de communication vis-à-vis de leurs clients et d'accroître ainsi leur notoriété, leur visibilité et le recrutement commercial.

Les autres sources de revenus du portail Boursorama sont essentiellement issues du marketing direct (location de fichiers ultra-qualifiés dans le cadre d'opérations de marketing direct effectuées par des entreprises tierces) et de Boursorama Corporate (offre professionnelle de Boursorama).

Depuis septembre 2007 grâce à l'acquisition de la société OnVista AG, propriétaire du premier portail d'information financière en ligne, une partie de l'activité de publicité en ligne de Boursorama a lieu en Allemagne. Capitalisant sur sa forte notoriété, les revenus d'OnVista AG sont composés majoritairement de la publicité en ligne faite sur le site www.onvista.de.

3.2.1.2. Clientèle

Boursorama s'adresse à deux catégories de clientèle selon son activité :

- une clientèle de particuliers qui utilise les services de Boursorama pour investir en ligne ;
- une clientèle corporate pour laquelle le site www.boursorama.com est un support de communication.

Au regard de la répartition de sa clientèle : plus de 558 300 comptes online (particuliers), Boursorama n'a pas de client réalisant à lui seul une part significative de son produit d'exploitation.

3.2.1.2.1. Particuliers

Sur son activité de banque en ligne, Boursorama s'adresse à une clientèle d'investisseurs privés à la recherche d'un mode de gestion autonome.

A fin décembre 2009, Boursorama totalisait 618 780 comptes, dont 344 920 en France, 219 800 au Royaume-Uni, 24 410 en Allemagne, et 29 650 en Espagne.

L'encours des dépôts de la clientèle s'élevait en 2009 à 2,8 MdEur pour le Groupe. Sur l'année 2009, les clients de Boursorama ont effectué près de 6,3 millions de transactions, dont 4,4 millions en France, 1,2 au Royaume-Uni, 414 190 en Allemagne, 196 550 en Espagne.

3.2.1.2.2. Professionnels

En raison de sa forte audience et de son positionnement unique en tant que média, Boursorama est un excellent support de communication pour des annonceurs commerciaux, sociétés cotées et établissements financiers souhaitant s'adresser à une cible de particuliers CSP+, actionnaires et/ou clients potentiels ou existants. En 2008, plus de 590 annonceurs (toute catégorie confondue) ont communiqué sur le site www.boursorama.com.

Dans le cadre de son offre de publicité commerciale et de marketing direct, les clients de Boursorama sont des annonceurs commerciaux issus des différents secteurs (Automobile, Finance, High Tech, Loisirs, Télécoms ...), qui souhaitent s'adresser à une population au fort pouvoir d'achat.

Dans le domaine de la communication financière, les clients de Boursorama sont des entreprises cotées en Bourse ou en cours d'introduction en Bourse.

3.2.2. Organisation générale

3.2.2.1. Comité exécutif (au 31 décembre 2009)

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président Directeur Général le pilotage stratégique du groupe.

Vincent Taupin

Président Directeur Général de Boursorama

Ramon Blanco

Directeur Général Adjoint

Eric Mignot

Directeur de Boursorama France

Benoît Grisoni

Directeur Adjoint de Boursorama Banque

Alexandre Baumeister

Directeur Informatique

Charles Morane

Directeur des Ressources

Andrea Gardella

Président Directeur Général Self Bank Espagne

3.2.2.2. Organisation des directions financières

Les directions financières de chaque entité (succursale ou filiale) sont constituées d'équipes de 3 à 21 personnes, en fonction de la taille de l'entité (3 personnes en Espagne, 7 personnes en Allemagne, 6 personnes au Royaume-Uni et 21 personnes en France). L'ensemble des données financières et de gestion sont établies par chaque direction financière.

Les directions financières reportent au directeur de l'implantation qui valide les informations financières avant de les communiquer au siège du Groupe où elles sont consolidées. Les directions financières reportent donc fonctionnellement à la direction financière du Groupe.

Chaque entité établit sur base quotidienne, un reporting sur l'activité de la veille indiquant notamment le nombre d'ordres exécutés et les commissions facturées. Ce reporting quotidien permet de suivre l'évolution de l'activité par rapport au budget ou par rapport aux périodes passées. Tout écart peut ainsi être rapidement identifié afin de mettre en place les mesures correctrices.

Sur base mensuelle, les entités du Groupe produisent deux reportings :

- un reporting comptable (bilan et compte de résultat) ;
- un reporting de contrôle de gestion.

Le reporting comptable permet d'établir des comptes consolidés du Groupe Boursorama sur base mensuelle. Cette consolidation permet notamment d'établir les reportings réglementaires (Boursorama France et ses succursales) et les reportings mensuels au département consolidation de la Société Générale.

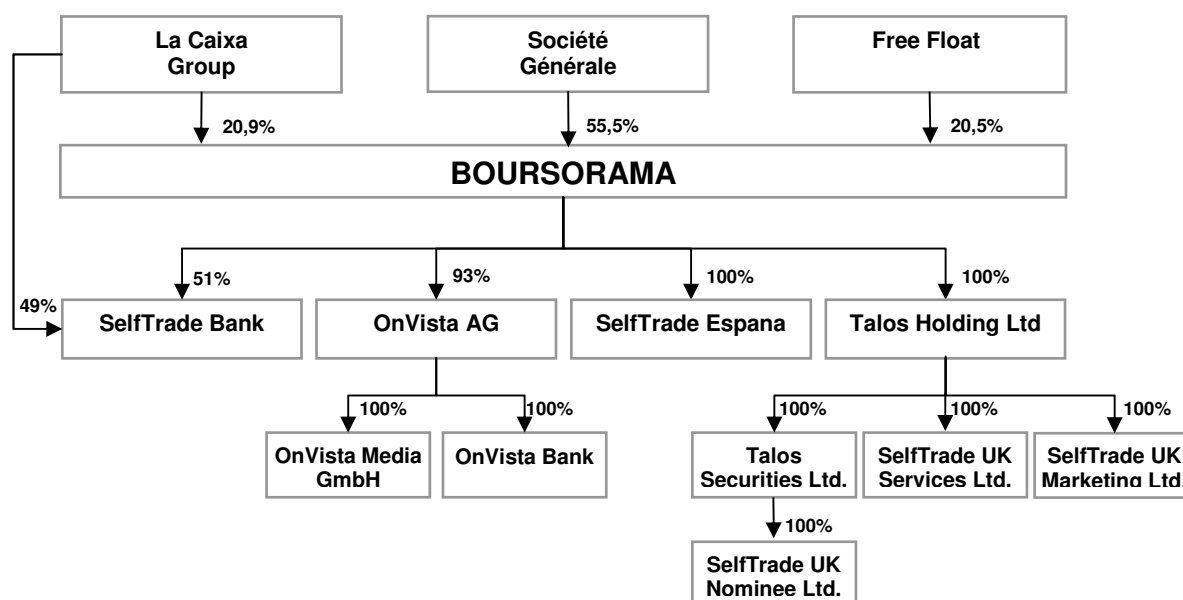
Le reporting de gestion est établi selon un format standard pour toutes les entités du Groupe, il s'agit d'un compte de résultat complété de nombreux indicateurs de gestion :

- le Produit Net Bancaire est analysé par type de produit. Les revenus nets des commissions sont ainsi analysés en fonction du nombre d'ordres exécutés, de la taille moyenne des ordres, du ratio d'activité par compte. Les commissions reçues et payées sont également analysées par catégories. Cette analyse est complétée des indicateurs spécifiques à l'activité de chaque entité.
- en France, la marge financière et les commissions issues de l'activité bancaire (activité monétique notamment) sont analysées en fonction des indicateurs de gestion pertinents.
- les charges d'exploitation sont réparties par rubrique économique afin de suivre leur évolution de la façon la plus fine possible. Les principales rubriques économiques sont les coûts de personnel, les dépenses marketing, les loyers, les dépenses informatiques détaillées par grands postes (les flux d'information, les coûts liés à l'exploitation du contrat Atos, les coûts télécoms, les amortissements, le coût du risque).

En 2009, les performances mensuelles de l'ensemble des entités du Groupe sont comparées avec le budget qui a également été établi sous ce format de reporting.

Chaque entité s'assure de la concordance entre les deux reportings. Par ailleurs, le rapprochement des données consolidées est également effectué sur base mensuelle.

3.2.2.3. Organisation juridique (Février 2010)



Le Groupe "la Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues par les différentes entités du groupe, notamment par Hodefi pour 17 039 955 titres.

En tant que société Mère, Boursorama porte l'essentiel des activités du Groupe, la banque en ligne et le Média. Boursorama dispose de 4 filiales issues du périmètre d'acquisitions de Selftrade en 2003, d'acquisition directe (OnVista AG) ou de création (Selftrade Bank).

- La filiale Talos Holding Ltd est une holding de participation dans Talos Securities. Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing sont des Sociétés du Groupe, spécialisées dans l'épargne en ligne au Royaume-Uni ;
- Selftrade España a été créée avec pour objectif de doter le site Internet de Selftrade en Espagne du nom de domaine « .es » ;
- OnVista AG est une société allemande spécialisée dans l'information financière en ligne détenue à 93% par Boursorama. La filiale OnVista Média GmbH gère le site internet www.onvista-bank.de tandis que la filiale OnVista Bank détient l'activité bancaire. Les filiales OnVista Beteiligung Holding GmbH, Trade&Get GmbH ainsi que Toast Media GmbH, IFVB Institut für Vermögensbildung et Namendo GmbH ne sont pas mentionnées dans l'organigramme car elles ne réalisent aucune activité.
- Self Trade Bank est une filiale créée, en Espagne, le 5 février 2009 en partenariat avec la Caixa dont Boursorama détient 51% du capital. Cette société a une activité de banque en ligne.

Par ailleurs au cours de l'année 2009 :

- la société ESGL, holding qui détenait 100% du capital de Squaregain a été liquidée le 7 novembre 2009.
- Euromirabelle, filiale à 100% de Boursorama, sans activité, a été dissoute par transmission universelle de patrimoine en date du 5 juin 2009.

ESGL est une holding qui détenait jusqu'en octobre 2006 Squaregain, société d'épargne en ligne au Royaume-Uni, acquise au 1^{er} août 2005. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 60 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 35 KEur
- Résultat net : -27 KEur

Talos Holding Ltd est une filiale d'épargne en ligne du Groupe au Royaume-Uni. Par ailleurs, Talos Holding Ltd détient elle-même trois filiales (Talos Securities, Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing). La contribution aux comptes consolidés de ces entités britanniques est la suivante :

- PNB : 19 723 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 4 701 KEur
- Résultat net : 3 331 KEur

Selftrade Espana est une filiale qui permet à l'entité espagnole du Groupe de bénéficier du nom de domaine ".es" en Espagne. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : -8 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -8 KEur
- Résultat net : -8 KEur

OnVista AG, acquise au quatrième 2007, est la société éditrice du portail d'information financière « onvista.de ». Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 10 356 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -3 438 KEur
- Résultat net : -14 064 KEur

Euromirabelle a été acquise en mars 2002 lors de l'acquisition de Finance Net, dont elle était une filiale. Cette société qui n'a pas d'activité a pour objet la réalisation de prestations de services télématiques et informatiques.

Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 53 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 41 KEur
- Résultat net : 41 KEur

Self Bank, créée en partenariat avec la Caixa en février 2009, a une activité de banque en ligne.

Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 5 173 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : - 4 450 KEur
- Résultat net : 9 539 KEur

Les services rendus par Boursorama à ses filiales concernent l'administration générale (moyens généraux, comptabilité, ressources humaines, juridique, etc...), ainsi que des services de représentation (communication...).

Le mode de rémunération entre Mère et Filles s'effectue sous forme de refacturation (quote-part du temps passé par les équipes de Boursorama et une quote-part du loyer).

Pour l'exercice 2009, les montants refacturés par Boursorama se répartissent de la manière suivante :

Filiales	Montants refacturés en 2009 en KEur (HT)
Talos securities	96
Self Bank	25
OnVista	135

3.2.2.4. Les sites d'exploitation de Boursorama (février 2010)

En France		
Siège Social	18, Quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt	Locataire de 5 328 m ²
Site de Nancy	1 bis, rue Saint Dizier - 54000 Nancy	Locataire de 295 m ²
Les agences :		
Bayonne	3 avenue du 49 ^{ème} – 64100 Bayonne	Locataire de 487 m ²
Bordeaux	38 cours G.Clémenceau – 33000 Bordeaux	Locataire de 378 m ²
Grenoble	53 Cours Jean Jaurès – 38000 Grenoble	Locataire de 256 m ²
Lille	114 rue Nationale – 59800 Lille	Locataire de 263 m ²
Lyon	28 Cours F.Roosevelt – 69006 Lyon	Locataire de 644 m ²
Marseille	59 avenue Cantini – 13006 Marseille	Locataire de 511 m ²
Montpellier	3 rue Maguelone – 34967 Montpellier	Locataire de 320 m ²
Nantes	5 place Ladmiraault – 44000 Nantes	Locataire de 288 m ²
Nice	4bis Place Massena – 06000 Nice	Locataire de 308 m ²
Nîmes	6 rue Molière – 30906 Nîmes	Locataire de 318 m ²
Perpignan	2 place de Catalogne – 66000 Perpignan	Locataire de 331 m ²
Saint Raphael	Centre Affaire Europe – Quartier de Vaulongue – bld du Cerceron – 83700 St Raphael	Locataire de 117 m ²
Toulouse	19 Bld Lazare Carnot – 31000 Toulouse	Locataire de 390 m ²
En Allemagne		
OnVista Bank GmbH	Wildunger Strasse 6a Francfort Francfort	Locataire de 3 932 m ² dont 71% sont sous-loués
OnVista AG	Sophienstrasse 3 Cologne	Locataire de 2 048 m ²
Au Royaume-Uni		
Selftrade	Boatman's House - 2 Selsdon Way London E14 9LA	Locataire de 2 219 m ²
En Espagne		
Selftrade Bank S.A.	C/ Aragoneses 2A. 28108 Alcobendas Madrid	Locataire de 750 m ²
Investment Center	C/ Velasquez 35 28001 Madrid	Locataire de 170 m ²
Investment Center	Avinguda Diagonal 472 08006 Barcelona	Locataire de 200 m ²

3.2.2.5. Description des moyens humains

Au 31 décembre 2009, l'effectif total de Boursorama était de 767 personnes, réparti de la manière suivante :

Nombre de salariés	2004	2005	2006	2007	2008	2009
France	223	219	619	533	497	504
Allemagne	70	108	96	241	149	114
Espagne	27	33	37	45	46	46
Royaume-Uni	45	163	87	92	97	103
Total	365	523	839	911	789	767

Conformément à la réglementation en vigueur, le personnel de Boursorama a suivi une formation interne spécifique en matière de déontologie. De plus, en France, tout nouveau salarié reçoit le règlement intérieur et la charte de déontologie.

Des notes d'instructions ont également été remises au personnel pour porter à sa connaissance les évolutions réglementaires récentes concernant sa relation avec la clientèle et les règles de bonne conduite qui lui sont propres.

Intéressement et participation

L'accord d'intéressement applicable en France, qui a été signé le 30 juin 2009 est en vigueur pour les années 2009, 2010 et 2011. Cet accord, négocié avec les partenaires sociaux, vise à associer davantage les salariés à la bonne marche de l'entreprise et aux résultats de son expansion. Le montant global de l'intéressement est donc calculé en fonction du résultat d'exploitation réalisé par Boursorama France.

Un accord de participation signé le 29 juin 2009, a été négocié avec les partenaires sociaux.

3.2.3. Informatique

Le système d'information de Boursorama est constitué de quatre grandes composantes :

- La plate-forme Web de Boursorama sur laquelle sont hébergés les sites Web réalisés par les équipes de Boursorama : portails et sites transactionnels www.boursorama.com, www.onvista-bank.de, www.selfbank.es, www.selftrade.co.uk; prestations BtoB;
- La plate-forme Titres de gestion des portefeuilles et des ordres de bourse de nos clients, cœur de l'activité de courtage en ligne. Les entités française, allemande et espagnole de Boursorama utilisent l'Order Management System, plate-forme développée, hébergée et exploitée pour Boursorama par Atos Worldline. Le Royaume-Uni utilise la solution EFO cédée en 2006 à SG Securities Services qui la développe, l'héberge et l'exploite pour le compte de Selftrade UK ;
- La plate-forme Bancaire de gestion des produits bancaires de Boursorama : cette plate-forme est utilisée pour l'offre de produits bancaires Boursorama Banque en France et pour la banque en ligne Self Bank en Espagne ;
- L'informatique interne de chaque entité européenne de Boursorama qui regroupe notamment les applications de gestion de la relation client, les applications de comptabilité et les solutions de bureautique.

3.2.3.1. Plates-formes Web

Tous les sites web du Groupe, à l'exception de www.onvista.de, sont hébergés sur une plate-forme fournie par NTT Europe Online dont l'administration est partagée entre ce fournisseur et les équipes de Boursorama. Tous les sites web du Groupe sont développés et maintenus par les équipes de Boursorama.

NTT Europe Online met à disposition de Boursorama des fermes de serveurs dans deux centres distants hautement sécurisés et à haute disponibilité. Boursorama bénéficie de plus du réseau mondial IP de NTT Europe Online assurant une parfaite présence sur Internet.

NTT Europe Online est un acteur majeur d'envergure mondiale dans le monde de l'hébergement d'application critique 24x7x365 et opère son propre réseau global IP. NTT Europe Online est une filiale du Groupe NTT.

Le site www.onvista.de est hébergé par Interactive Data Managed Solution en Allemagne.

3.2.3.2. Plates-formes Titres

Les sites Web transactionnels français, allemand et espagnol sont réalisés en interne par les équipes de Boursorama et hébergés sur la plate-forme Web de Boursorama. Cette plate-forme s'appuie pour le transactionnel Titres sur la solution « Order Management System » développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par Atos Worldline.

Atos Worldline fournit par ailleurs à Boursorama des sites transactionnels dits « de secours » : au nombre d'un par pays (France, Allemagne, Espagne), ces sites Web sont un niveau supplémentaire de sécurisation en cas de problème grave sur la plate-forme Web de Boursorama. Les clients peuvent alors continuer à accéder à leur portefeuille et intervenir sur les marchés même en cas d'indisponibilité du site Web principal (www.boursorama.com en France par exemple).

Le web transactionnel de Selftrade UK est hébergé sur la plate-forme Web de Boursorama et s'appuie pour sa part sur la Solution « EFO » cédée à Société Générale Securities Services (SGSS) en octobre 2006.

3.2.3.3. Plate-forme Bancaire

La plate-forme bancaire de Boursorama Banque France et de Self Bank Espagne, CIS, est issue de l'acquisition de CaixaBank France en 2006. Cette plate-forme est développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par HP (ex : EDS Barcelone).

3.2.3.4. Autres partenariats

3.2.3.4.1. France

- **Outil d'analyse technique**

Boursorama met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil ProRealTime développé par la société IT Finance.

- **Transmission d'ordres - négociation**

L'exécution des ordres de Bourse sur la France est réalisée par SG Securities Paris (SGSP) et par Gilbert Dupont (Groupe Crédit du Nord). L'exécution des ordres sur les autres places européennes est assurée par SGSP. L'exécution des ordres sur produits dérivés est assurée par Newedge qui compte parmi les tout premiers opérateurs mondiaux sur produits dérivés. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.

- **Back office**

La conservation et la tenue des comptes titres clients en France sont assurées par le département titres de la Société Générale, qui gère notamment tous les comptes titres des clients de la Société Générale. L'activité de compensation est exercée par Parel, filiale de la Société Générale. Les activités de back office et compensation sur produits dérivés sont réalisées par Newedge.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

Boursorama a passé des accords « d'approvisionnement » de flux boursiers (cotations, référentiels et caractéristiques d'instruments financiers) pour alimenter ses sites Web et son système de courtage. Les principaux fournisseurs sont SIX Telekurs et vwd group.

- **Fournisseurs d'informations**

Boursorama a passé des accords « d'approvisionnement » de flux d'information auprès d'agences de presse et de sociétés d'analyse financière spécialisées. Des informations émanant de l'AFP, Cercle Finance, Reuters, Agence Option Finance, JCF Groupe ... accessibles gratuitement aux visiteurs internautes sont complétées, pour les clients, par des fournisseurs tels que Dow Jones, Day by Day, Gilbert Dupont ou Neo Bourse.

3.2.3.4.2. Allemagne

✓ **OnVista Bank :**

- **Outil de gestion sous Windows**

OnVista Bank met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil Global Trading System 4.0, rebranding de la solution B.I.S. adapté pour OnVista Bank par la société Börsen Information Systeme AG.

- **Transmission d'ordres**

OnVista Bank est membre de la Deutsche Börse, et route donc directement les ordres de ses clients sur ce marché. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities.

- **Back office**

OnVista Bank a confié son règlement des papiers-valeurs à International Transaction Services GmbH (ITS) filiale de HSBC Trinkaus & Burkhardt. ITS propose le règlement des papiers-valeurs avec le système GEOS développé par la société autrichienne SDS (filiale de T-Systems International). Les activités de back office sur produits dérivés sont réalisées par HSBC.

✓ **OnVista AG :**

OnVista AG dispose de son informatique propre sans lien avec le système d'information de Boursorama.

Les sites web d'OnVista AG sont hébergés sur des plate-formes gérées par les équipes internes d'OnVista AG.

OnVista AG utilise les services de la société Interactive Data Managed Solutions AG (IDMS) pour la fourniture des flux d'information financière qui alimente ses sites ainsi que pour la fourniture de certaines fonctionnalités de ces mêmes sites.

3.2.3.4.3. Espagne

Self Trade Bank SA fournit à ses clients, en plus du site Web principal, l'outil Visual Trader développé par la société Visual Trader, filiale de la Bourse de Madrid, pour le marché électronique espagnol Mercado Continuo, Latibex et Warrants.

- **Transmission d'ordres**

La succursale est membre direct de la Bourse de Madrid, de Meff et d'Iberclear, ce qui lui permet de faire parvenir directement les ordres aux marchés du comptant et des dérivés. Pour le règlement des opérations, Self Trade Bank SA utilise les services de RBC Dexia (ex Bancoval S.A).

L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.

L'exécution des ordres sur les places Européennes est assurée par Crédit Suisse.

- **Back office**

Le back office titres est pris en charge en interne grâce à l'utilisation, du logiciel de RBC Dexia de tenue de compte et de comptabilité auxiliaire client. La conservation des titres est assurée par RBC Dexia.

3.2.3.4.4. Royaume-Uni

- **Transmission d'ordres**

L'entité britannique est membre du London Stock Exchange, ce qui lui permet de transmettre les ordres de ses clients sur les marchés titres. Pour transmettre les ordres de ses clients aux teneurs de marchés (Market Makers), elle fait appel aux outils de Fidessa et Proquote pour les marchés titre, à EMX pour les fonds et à Bondscape pour les obligations. Les ordres sur les places américaines et européennes sont transmis par Winterflood Securities.

- **Back office**

Le back office est sous traité à Equiniti Financial Services.

3.2.3.4.5. Tableau de synthèse des prestataires de Boursorama pour l'activité Epargne en ligne

	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni
TITRES :				
Solution de trading	Atos	Atos	Atos	SGSS
Routing des ordres	SGSP Gilbert Dupont	Interne	Visual Trader	Fidessa Proquote
Back Office	SGSS	ITS	Interne / RBC Dexia	Equiniti Financial Services
Compensation	Parel	ITS	RBC Dexia	Equiniti Financial Services
Ordres étrangers	Knight Securities SGSP	Knight Securities	Knight Securities Credit Suisse	Winterflood Securities
DERIVES :				
Routing des ordres	Newedge	Interne / GL	Mannes Technology	N/A
Back Office	Newedge	HSBC	RBC Dexial	N/A
Compensation	Newedge	Newedge	RBC Dexia	N/A
PRODUITS BANCAIRES :				
Back-Office	Interne / HP	N/A	Interne / HP	N/A
Monétique	MONEXT C2I	N/A	la Caixa	N/A
Compensation	Société Générale	N/A	Banco Cooperativo	N/A
SITE WEB :				
Hébergement	NTT Europe Online	NTT Europe Online IDMS	NTT Europe Online	NTT Europe Online SGSS
Développement	Interne	Interne	Interne	Interne

Prestataires	Mode de Facturation
ATOS	Nombre d'ordres + Commission par compte
Banco Cooperativo	Montant fixe
C2I	Nombre d'opérations
Equiniti Financial Services	Nombre de comptes
Fidessa	Montant fixe
GL	Montant fixe
HP	Montant fixe
HSBC	Nombre d'ordres et nombre d'instruments
IDMS	Montant fixe
ITS	Nombre d'ordres et nombre de comptes
KNIGHT Securities	Nombre d'ordres
la Caixa	Montant fixe et nombre d'opérations
Mannes Technology	Montant fixe et commission par ordre
MONEXT	Variable opérations CB
NEWEDGE	Nombre d'ordres
NTT Europe Online	Montant fixe

3.2.4. Sécurité et qualité des systèmes

3.2.4.1. Sécurité informatique

Boursorama a désigné dès 2003 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe Boursorama. La sécurité est décomposée selon trois grands axes : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations stockées dans les systèmes de Boursorama.

Les missions du RSSI sont les suivantes :

- la mise en place et le suivi d'une gestion centralisée des habilitations ;
- la mise en place et le suivi de la politique de sécurité ;
- l'organisation d'un Comité de Sécurité régulier ;
- le suivi global de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- la coordination des dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

L'hébergeur du site internet (web) principal du groupe Boursorama pour ses entités, NTT Europe a été certifié ISO/CEI ISO 27001 : 2005. Cette norme reconnue internationalement est l'unique norme sécurité des systèmes d'informations disponible et demande un investissement important dans le domaine de la sécurité des systèmes d'informations.

Cette certification, très rare en France, est un atout important pour la plateforme internet de Boursorama. La démarche de certification ISO/CEI ISO 27001 :2005 entreprise par NTT Europe est structurante et contraint NTT Europe à gérer de façon formelle les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations. La sécurité est également un élément très important de la partie centrale du site transactionnel : le système de gestion des ordres, qui est sous-traité à Atos Origin. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama auprès d'Atos Origin.

3.2.4.1.1. Confidentialité

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer), solution largement éprouvée dans le monde de l'Internet, qui assure aux utilisateurs dispersés dans le monde entier un niveau de qualité optimal.

L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

En outre, pour les opérations les plus sensibles, les clients utilisent un dispositif de sécurité supplémentaire. Ce dispositif vient en complément du couple « identifiant – mot de passe ». La solution est basée sur une authentification dynamique appelée carte d'authentification. Cette carte fonctionne sur le principe du mot de passe dynamique : chaque client reçoit une carte plastifiée, sur laquelle une grille personnalisée est imprimée, contenant 84 cases (42 cases par face). Après avoir saisi son identifiant, puis son mot de passe secret, le client a la possibilité d'effectuer des opérations sensibles (par exemple référencer un RIB externe), après avoir effectué, une opération d'authentification forte. De façon précise, à chaque opération requérant une authentification forte, le système demande à l'utilisateur de lui fournir les 4 chiffres uniques contenus dans une cellule prise au hasard sur la carte.

Les bases nominatives des clients dans chaque pays sont des ressources et des actifs stratégiques de Boursorama. L'accès et la manipulation de ces bases sont strictement contrôlés aussi bien en interne qu'en externe.

3.2.4.1.2. Intégrité

Les serveurs Web de Boursorama bénéficient du suivi d'une équipe dédiée d'exploitants. Outre les tâches d'exploitation quotidiennes, cette équipe a aussi pour mission de suivre les alertes de sécurité quotidiennes et d'appliquer les correctifs et patches appropriés à l'ensemble du parc des serveurs Web. De fait, une réactivité importante et un suivi strict des failles de sécurité sont essentiels pour garantir une sécurité optimale des serveurs Web qui accueillent les connexions des internautes.

La sécurité est un des éléments importants du développement de la gestion des portefeuilles des clients en temps réel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité, sur les systèmes et des procédures de sécurité, permet d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama par Atos Origin.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("front office") sont menés sur demande de Boursorama par un prestataire spécialisé et indépendant des partenaires actuels de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens mis en œuvre dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires. Ainsi, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne et a ainsi une vue globale de la sécurité des systèmes mise en œuvre.

Le site transactionnel est surveillé et exploité, par une présence humaine jusqu'à la fermeture des marchés. Le matin, une équipe vérifie le bon déroulement des traitements d'intégration et effectue un suivi rigoureux des processus. De même, quotidiennement avant l'ouverture des marchés, l'ensemble des applications et des canaux d'accès est vérifié par un opérateur, qui peut réagir et contacter les personnes responsables en cas de difficulté.

3.2.4.1.3. Disponibilité

Outre la sécurité interne, un site physique de secours a été mis en place par Atos Origin dès la fin 2000, grâce auquel les services transactionnels de Boursorama peuvent revenir en ligne, en cas d'indisponibilité du site principal d'hébergement du système. Cette solution de « reprise après désastre » (« D.R.S ») assure les fonctions essentielles, en particulier la possibilité d'effectuer des transactions et d'en vérifier l'exécution.

De plus, le site Web de « backup » développé par Boursorama et hébergé par Atos Origin, tout comme le nom de domaine (www.boursorama2.com) garantit aux clients l'accès à leur portefeuille même si le site principal, et le site secondaire sont hors d'usage.

L'ensemble des équipements réseaux, informatique et de connectique sont dupliqués de façon à éviter les interruptions en cas de panne sur un équipement particulier.

Le site transactionnel principal dispose de courant ondulé et de deux groupes électrogènes, testés régulièrement. Un contrat avec une raffinerie de pétrole permet une livraison en quatre heures. Le site transactionnel secondaire dispose lui aussi d'un groupe électrogène de secours. Ceci vient en surcroît des batteries électriques ne permettant qu'une autonomie limitée.

Les serveurs web du site www.boursorama.com sont hébergés par Verio/NTT à Paris. Cet hébergement bénéficie d'un très bon niveau de sécurité : la climatisation et la fourniture de courant électrique sont secourus, les locaux sont protégés 24h/24, 7 jours/7, de nombreux opérateurs télécoms et fournisseurs Internet sont disponibles sur le site même. Un second site disposant du même niveau de sécurité élevé et disposant de la même capacité machine que le premier site permettant donc de tenir la charge nominale est mis en œuvre sur un autre site de NTT en région parisienne. Une bascule rapide d'un site vers l'autre est possible et permet donc de s'affranchir de la perte d'un des deux sites d'hébergement de NTT Europe.

3.2.4.1.4. Sécurité clients

Par ailleurs, la rubrique sécurité du site Web de Boursorama informe nos clients sur :

- la sécurisation de notre site ;
- la gestion des mots de passe ;
- la déconnexion du site ;
- les risques de fraude (phishing, ...) ;
- les configurations nécessaires pour optimiser la sécurité.

3.2.4.2. Les niveaux de contrôle

3.2.4.2.1. Les autorités de tutelle

Boursorama a été dûment habilitée par le CECEI en tant que banque prestataire de services d'investissement. L'exercice du Contrôle Interne s'inscrit dans le cadre du règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements n° 2001-01 du 26 juin 2001 et n°2004-02 du 15 janvier 2004 et par les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, du 20 février 2007, du 2 juillet 2007, du 11 septembre 2008, du 14 janvier 2009, du 5 mai 2009 et du 29 octobre 2009) et dans le cadre fixé par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le règlement n°97-02 définit le Contrôle Interne comme un outil permettant de vérifier :

- la conformité des procédures d'exercice des différents métiers des entreprises concernées aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux orientations de l'organe exécutif ;
- le strict respect des procédures de décision et de prise de risques ;
- la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif et à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il spécifie par ailleurs un certain nombre d'obligations relatives à la mesure des différents risques des activités des entreprises concernées et des procédures via lesquelles l'organe délibérant évalue la qualité du Contrôle Interne.

En France :

- La Commission Bancaire est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit et par les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Ceci comprend ainsi le respect de la réglementation établie par le CRBF en application de l'article 33 de la loi 84-46 du 24 janvier 1984 qui définit notamment « les règles applicables à l'organisation comptable, aux mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique ainsi que les procédures de Contrôle Interne ». La Commission Bancaire peut procéder par contrôles sur place ou demander communication des rapports des Commissaires aux Comptes ou de manière générale, de tous documents jugés utiles.

- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), instituée par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et par la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (Directive MIF) entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, contrôle l'activité de prestataire de services d'investissement de Boursorama. Dans le cadre de son règlement général, l'AMF institue différentes règles devant être respectées par Boursorama (nomination d'un RCSI, cadre des relations contractuelles avec ses clients, cadre des obligations des employés, protection des intérêts du marché et des clients, règles de bonne conduite, contrôle des abus de marché,...). L'AMF est dotée d'un service d'inspection chargé de contrôler les prestataires de services d'investissement tels que Boursorama.

En Allemagne, les règles générales de Contrôle Interne sont définies par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), autorité de tutelle qui contrôle les activités d'OnVista Bank. Le cadre précis du Contrôle Interne est fixé par le « Nationale aufsichtrecht capital I, 3 besondere Aufsichtsthemen, 3.1. rundsreiben zur internen revision § 25a cap. 1 KWG ».

En Espagne, l'autorité de tutelle qui contrôle les activités de Selftrade est la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV). L'activité « Banque » en Espagne, dans le cadre du passeport européen, est contrôlée par la Banco de España.

Au Royaume-Uni, l'activité de la filiale TALOS, sous la marque Selftrade UK, est soumise au Financial Services Authority (FSA), régulateur britannique. Les pouvoirs statutaires du FSA sont fixés par le Financial Services and Markets Act 2000. Le cadre du Contrôle Interne est précisé dans le FSA Handbook, Senior Management Arrangements, Systems & Controls, section SYSC 3.

3.2.4.2.2. Le contrôle interne

Les conditions d'exercice du contrôle interne de Boursorama sont encadrées par le règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997 et par le règlement général de l'AMF. Dans ce sens, un responsable du contrôle permanent, également responsable de la conformité pour les services d'investissement (RSCI), et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et de la Conformité et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

Les conditions d'exercice du contrôle interne de Boursorama sont encadrées par le règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997 et par le règlement général de l'AMF. Dans ce sens, un responsable du contrôle permanent, également responsable de la conformité pour les services d'investissement (RSCI), et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et de la Conformité et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

• Le contrôle permanent

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées, et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et de la Conformité de Boursorama qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays.

Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur. Dans ce cadre, le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF.

Le RCSI est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est le correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) de Boursorama.

Le contrôle permanent s'appuie sur la surveillance permanente : pierre angulaire du système de contrôle interne, celle-ci se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets : la sécurité au quotidien (formation des collaborateurs, procédures, contrôles a priori) et la supervision formalisée (vérifications régulières et formalisées de l'ensemble des services d'une entité, effectuées par tous les niveaux hiérarchiques).

Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles : la Direction Financière assure le premier niveau de contrôle comptable et financier, la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marchés, des risques opérationnels et de la sécurité et le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

- **Le contrôle périodique**

Boursorama est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place.

Ce contrôle est assuré par le département d'audit interne de Boursorama. La mission de l'audit interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique, qui est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le Comité d'Audit et des Comptes. Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi régulier par l'audit interne.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2008, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été établi par le Directeur des Risques et de la Conformité et par le Directeur du Contrôle Périodique. Il a été présenté au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'Administration du 5 mai 2009 et adressé à la Commission Bancaire.

Les services d'Audit ainsi que l'Inspection Générale de la Société Générale peuvent également intervenir à tout moment.

3.2.4.2.3. Mesures de contrôle du Forum de www.boursorama.com

Boursorama a mis en place une organisation interne afin de veiller au bon fonctionnement des forums, en particulier au regard de la législation en vigueur (LCEN du 21/06/04 loi pour la Confiance Economique Numérique).

En tant qu'organisateur technique des forums, Boursorama exerce son devoir de vigilance par le biais de mesures de contrôle actif (notamment : suppression des messages injurieux, à caractère diffamatoire).

En outre, Boursorama assure le stockage direct et permanent de tous les messages et peut être amené à collaborer activement avec les autorités judiciaires en communiquant les données d'identification des auteurs des messages litigieux.

3.2.4.3. Certificat AFAQ Service Confiance WEBCERT®

La qualité de service est un moteur essentiel de développement client. Boursorama poursuit sa démarche de certification engagée depuis 1999. Son label, AFAQ Service Confiance WEBCERT®, obtenu en 2000, porte particulièrement sur la loyauté et la sécurité des transactions, l'information et la protection du client et des données client, la qualité du service offert, la maîtrise et le contrôle du respect des engagements.

La certification est reconductible au terme d'une durée de validité de trois ans, pendant lesquels, des contrôles sont effectués par les experts de la société AFAQ/AFNOR Certification. Après sa première obtention par Fimatex (à partir d'un référentiel validé par des professionnels de l'Internet et des associations de consommateurs), et à l'origine circonscrit aux « Transactions boursières en ligne », le périmètre de certification s'est élargi depuis décembre 2006 au placement en contrats d'Assurance Vie « Boursorama Vie ». A l'instar des activités précédemment certifiées, des délais de traitement et des obligations de résultats pour le produit Boursorama Vie sont contrôlés et respectés (adhésion au contrat, arbitrages, versements libres, rachats partiels et total, traitement de la réclamation). Le détail des engagements pris à l'égard des clients, ainsi que leurs délais respectifs sont accessibles sur le site.

Cette reconduction de labellisation WEBCERT® est obtenue au terme des processus suivants :

- audit des sites Boursorama Banque et Boursorama Vie, effectués sur place dans les locaux du siège social. Ils portent principalement sur la réalisation de transactions boursières en ligne et la vérification de la présence des éléments d'informations nécessaires sur le site www.boursorama.com ;
- audit des différentes Directions de Boursorama en France (Commercial, Exploitation, Marketing, Ressources Humaines, Informatique, Juridique, Qualité, Risques et Contrôle Permanent) réalisé par un expert de l'organisation qualité en entreprise de l'AFAQ/AFNOR sur une durée de trois jours.

Le rapport du dernier audit du site transactionnel effectué en septembre 2009 n'a relevé aucun écart ou non conformité eu égard à nos engagements.

Le maintien du label depuis 2000 pérennise la solide culture qualité et processus de Boursorama Banque et ce parallèlement à sa politique de croissance constante, organique et externe.

En 2009, Boursorama a poursuivi sa politique Qualité et l'optimisation de ses processus pour offrir un service toujours plus performant à ses clients tout en leur offrant une offre particulièrement compétitive. Boursorama Banque en France se distingue particulièrement par la grande disponibilité de ses interlocuteurs et la volonté d'offrir en permanence à ses clients un service personnalisé de qualité.

BVA et Viseo Conseil ont décerné à Boursorama Banque le trophée "Elu Service Client de l'Année 2010"¹ pour la qualité de sa relation clients dans la catégorie "Banque en ligne". Cette distinction récompense le professionnalisme des chargés de clientèle de Boursorama Banque qui assurent quotidiennement une relation de qualité avec leurs clients.

3.3. LES FACTEURS DE RISQUE

3.3.1. Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de Crédit** : Risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le risque de contrepartie afférant aux opérations de marché.
- **Risque de Marché** : Risque de perte résultant de l'évolution des prix du marché et des taux d'intérêt, de leur corrélation entre eux et de leur volatilité.
- **Risque structurel de taux et de change** : Risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de Liquidité** : Risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques. Les effectifs des Risques du Groupe Boursorama rassemblent au total 28 ETP (20 ETP Risques Opérationnels et 8 ETP Risques de Crédit).

L'ensemble de ces risques sont détaillés et expliqués dans la Note 2 du rapport financier (page 74 à 84) et dans le rapport de gestion (page 169 à 179).

3.3.2. Risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama. Ils organisent, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe.

Boursorama a mis en place dès fin 2003, un processus de collecte et de remontée des pertes opérationnelles au sein de l'ensemble du groupe.

Les pertes opérationnelles d'un montant supérieur à 10 000 Eur sont reportées au Groupe Société Générale (via une Fiche de Perte Opérationnelle) dès qu'elles sont enregistrées en comptabilité. La notion de perte comprend aussi bien les pertes dont le montant est déjà arrêté que les provisions constituées au titre des incidents de risques opérationnels pour lesquels le montant de la perte n'est pas encore connu avec certitude.

Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés.

En plus des montants et causes de ces pertes opérationnelles, les solutions mises en place à court terme et à long terme pour éviter que ces risques se renouvellent sont décrites.

¹ Étude BVA-Viséo Conseil pour l'Élection du Service Client de l'Année 2010 réalisée entre mai et juillet 2009 sur le principe du client mystère au moyen de 116 contacts répartis entre appels téléphoniques, contacts Internet et courriers postaux.

3.3.3. Autres risques

3.3.3.1. L'environnement concurrentiel

A l'échelle de ses implantations européennes (Allemagne, Espagne, France et Royaume-Uni), Boursorama est un acteur de taille réduite par rapport aux grandes institutions bancaires et financières présentes dans ces pays.

Face à la concurrence, Boursorama dispose de plusieurs atouts :

- un positionnement original et innovant dans le compartiment de marché en forte croissance de la banque et de l'épargne en ligne ;
- un modèle de développement basé sur l'Internet qui lui confère une structure souple ;
- une capacité à réagir rapidement à toute nouvelle offre commerciale de la concurrence.

3.3.3.2. Risque Juridique

Boursorama certifie n'avoir été partie à aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière.

3.3.3.3. Risque de marques et noms de domaine

Boursorama protège et est titulaire (directement ou indirectement à travers ses filiales) des marques qu'elle exploite (et notamment Boursorama, Boursorama Banque, Fimatex, Selftrade, Selftrade Bank, OnVista et OnVista Bank) dans les pays européens où elle opère ou désire opérer.

Par ailleurs, la marque Boursorama est protégée par une marque communautaire couvrant l'Union Européenne.

De surcroît, Boursorama mène une politique défensive de ses marques en adaptant sa stratégie de dépôt de marques au fur et à mesure de l'évolution de son activité, et en s'opposant à l'enregistrement de toute marque qui pourrait porter atteinte à ses droits de marques, et ce grâce à la surveillance en Union Européenne des marques considérées comme les plus importantes.

Concernant les noms de domaine, Boursorama a réservé et renouvelé les noms de domaine sous les extensions géographiques des pays européens concernés (exemples : boursorama.fr, selftrade.es, fimatex.de...), sous l'extension « .eu » et sous les extensions génériques (.com, .biz, .info, .net, mobi...). Boursorama surveille également en Union Européenne les noms de domaine considérés comme les plus importants.

Le droit français appliqué aux signes distinctifs ainsi que la jurisprudence en France et dans les autres pays européens permettent de se défendre contre la réservation abusive et de mauvaise foi d'un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama, ce qui permet de réduire le risque qu'un tiers puisse utiliser un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama pour des services identiques ou similaires à ceux désignés par cette dernière. Il subsiste un risque de voir des adresses voisines adoptées par des sociétés non concurrentes de Boursorama. Le risque économique est cependant relativement faible, le cas des sociétés concurrentes étant en principe couvert par le droit des marques.

Boursorama détient actuellement un portefeuille de 175 marques enregistrées et environ 400 noms de domaine. Le portefeuille des marques de CaixaBank France a été transféré à Boursorama à l'exception des marques comportant le nom "Caixa" qui restent la propriété de la Caixa.

3.3.3.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Néant

3.3.3.5. Risques sur engagements hors bilan

Le « hors bilan » constate :

- les ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle ;
- une ligne de refinancement accordée par SG ;
- des engagements donnés et reçus par les entités allemandes et espagnoles dans le cadre de son activité de « margin trading » :
 - ✓ Engagements reçus : les titres achetés par les clients à l'aide de crédit accordé par Boursorama sont nantis ;
 - ✓ Engagements donnés : il s'agit de la différence entre le montant des prêts accordés aux clients et le montant maximum des prêts auxquels les clients ont droit ;
- des engagements de garantie reçus dans le cadre de nantissement de titres ;
- un engagement de financement reçu de la clientèle, lié à une opération de financement exceptionnel ;
- des engagements de garantie donnés à la clientèle ;
- les engagements SRD.

Dans le présent document de référence, Boursorama n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif ou qui pourrait le devenir. Boursorama n'est donc pas exposée directement à un risque de liquidité (emprunt) ni de change.

3.3.3.6. Risque de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les Etablissements financiers. Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama a bénéficié d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité ;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le Contrôle Permanent à travers des outils spécifiques de filtrage et de profilage ;
- Des missions régulières de contrôle réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre, nos bases clients et prospects sont filtrées régulièrement avec les listes officielles.

3.3.3.7. Le risque lié aux systèmes d'information

Boursorama a désigné dès 2003 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe Boursorama. La sécurité est décomposée selon trois grands axes : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations stockées dans les systèmes de Boursorama.

Les missions du RSSI sont les suivantes :

- la mise en place et le suivi d'une gestion centralisée des habilitations ;
- la mise en place et le suivi de la politique de sécurité ;
- l'organisation d'un Comité de Sécurité régulier ;
- le suivi global de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- la coordination des dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

➤ **Sécurité Informatique**

La sécurité est un élément important du développement du site transactionnel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité sur les systèmes et les procédures de sécurité, permettent d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama auprès d'Atos Origin.

Par ailleurs, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose ainsi d'une vue globale de la sécurité des systèmes.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("Front Office") sont menés sur demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens mis en œuvre dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

➤ Le plan de continuité des affaires

Cette activité consiste à développer, au niveau de chaque entité du groupe Boursorama, des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle, accidentelle ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles et de permettre la poursuite nos prestations de service.

Le Plan de Continuité d'Activité mis en place par Boursorama se décompose en deux grandes parties :

- Le BCP – Business Continuity Plan – plan de secours utilisateurs. Ce plan consiste à mettre en place les procédures pour les collaborateurs ainsi que l'organisation globale à mettre en œuvre en cas de désastre ;
- Le DRS – Disaster Recovery Systems – systèmes de secours des plateformes informatiques. Il s'agit de systèmes informatiques situés dans une autre localisation géographique.

La politique globale mise en œuvre par Boursorama est la suivante : chaque élément critique pour Boursorama doit disposer d'une solution de secours et chaque solution de secours est testée habituellement deux fois par an en France et au minimum une fois par an en France et à l'étranger. Par ailleurs, Boursorama s'appuie sur des prestataires externes (faisant ou non partie du Groupe Société Générale). L'ensemble de ces prestataires est soumis aux mêmes règles que Boursorama.

3.3.3.8. Description des plans mondiaux d'assurances

En tant que filiale de la Société Générale, Boursorama est intégrée aux plans mondiaux d'assurance de la Société Générale.

Les plans mondiaux se divisent en deux parties :

- Le Plan Mondial Centralisé qui couvre les risques suivants :
 - Vol/Dommages aux valeurs/Fraude/Détournement ;
 - Responsabilité Civile Professionnelle ;
 - Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux ;
 - Pertes d'Exploitation.

Les polices d'assurance du Groupe Société Générale sont négociées et souscrites par la Direction des assurances de la Société Générale. La répartition des primes entre les entités du Groupe s'opère en fonction du Produit Net Bancaire et des effectifs. En cas de sinistre, la Direction des assurances de la Société Générale gère les relations avec les courtiers et les assureurs.

- Le Plan Mondial Décentralisé qui couvre les risques suivants :
 - Multirisque ;
 - Responsabilité Civile Chef d'entreprise ;
 - Tous Risques Informatiques ;
 - Bris de Machine (si nécessaire).

Ces assurances doivent être souscrites localement (par pays) par l'intermédiaire du courtier d'assurance de la Société Générale. Une fois ces contrats souscrits localement, la direction des assurances de la Société Générale offre une garantie complémentaire appelée "Umbrella" intervenant en cas de défaillance ou en complément des polices locales jusqu'à 9,15 MEur.

Par ailleurs, Boursorama a également souscrit une assurance au titre de la distribution de produits d'assurance.

Nous avons toutes les assurances requises pour pratiquer une activité bancaire.

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessus.

3.4. STRUCTURE FINANCIERE

• Structure financière de Boursorama

Au 31 décembre 2009 les encours pondérés s'élèvent à 1,6 MdEur en Cooke et 1,0 MdEur en Bâle 2.

Boursorama a réalisé en 2009 une augmentation de capital de 1,5 MEur à l'occasion des levées de stocks options. Le ratio de solvabilité Tier One au 31 décembre 2009 s'établit à 17,2 % en Cooke et 27,7% en Bâle 2.

L'actif du bilan est consacré à 54% aux crédits à la clientèle (SRD, crédits immobiliers).

Création et utilisation de fonds propres :

En 2009 les principaux mouvements concernant les fonds propres ont été les suivants :

- Résultat net 2008 : +50,0 MEur dont 49,9 MEur part du Groupe ;
- Produit de l'émission de capital réalisée à l'occasion des levées de stock options : +1,5 MEur ;
- Paiement des intérêts sur emprunts subordonnés émis en 2006 dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France: -4,5 MEur.
- Impact sur les intérêts minoritaires de la création de Self Bank : 28,4 MEur.

3.5. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Les principes comptables relatifs aux provisions sur risques et litiges sont décrits dans le chapitre 4 (Notes aux comptes consolidés / Principes comptables et méthodes d'évaluation - page 58). Le provisionnement des litiges clients fait l'objet d'une étude au cas par cas par le département Risques. Pour les crédits clientèle (comptes débiteurs et prêts), à partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits. Pour les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la structure financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

En France, Boursorama est actuellement en contentieux avec 27 de ses clients. Le risque correspondant est provisionné à hauteur de 1 196 KEur au 31 décembre 2009, comptabilisés en « provision sur risque clientèle ». La provision des encours débiteurs des clients en contentieux, le cas échéant, est comptabilisée parmi les «provisions pour créances douteuses», dont le total s'élève à 9 229 KEur.

En Allemagne, Boursorama est actuellement en contentieux avec 1 de ses clients. Le risque correspondant est provisionné à hauteur de 10 KEur au 31 décembre 2009, comptabilisés en « provision sur risques clientèle ». La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 432 KEur.

En Espagne, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 263 KEur.

Au Royaume-Uni, les filiales de Boursorama ne sont actuellement en contentieux avec aucun client. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 25 KEur.

3.6. AXES DE DEVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES

En France, grâce à une offre de services bancaires au quotidien extrêmement compétitive, Boursorama Banque est régulièrement reconnue comme la banque la moins chère de France. En 2010, dans un environnement bancaire de plus en plus concurrentiel, l'objectif de Boursorama Banque est de confirmer sa position d'acteur de référence de la banque en ligne. En 2009, Self Bank en Espagne et OnVista Bank en Allemagne ont enregistré leurs premiers succès grâce à des offres commerciales innovantes. En 2010, l'objectif dans ces deux pays est d'accélérer le développement afin d'y devenir un acteur incontournable de la finance en ligne.

3.7. MISE EN PLACE DE LA REFORME BÂLE II

- **Entrée en vigueur de l'accord Bâle II**

L'accord de Bâle de juin 2004 instaure de nouvelles règles modifiant le calcul des exigences minimales en fonds propres, afin de mieux les ajuster aux différents risques bancaires (Pilier I). Il comporte notamment des exigences spécifiques en capital pour la couverture des risques opérationnels. Par ailleurs, Bâle II vise à renforcer le processus de surveillance prudentielle et de contrôle interne (Pilier II), ainsi que la transparence de l'information communiquée au marché (Pilier III).

La Directive européenne, Capital Requirement Directive, adoptée en juin 2006 et transposant le texte du Comité de Bâle, est entrée en vigueur en juin 2007. La transposition en droit français est en cours d'achèvement.

Boursorama s'intègre dans le projet Société Générale pour la mise en place de la réforme Bâle II dans le domaine des risques opérationnels et des risques de crédit.

- **Organisation du programme d'adaptation du Groupe Boursorama aux principes de Bâle II**

Un programme spécifique a été mis en place au niveau du Groupe Boursorama à partir de janvier 2007, dont le suivi est assuré au niveau de la Direction Générale. Un Comité de Pilotage se réunit trimestriellement à cet effet.

Boursorama s'appuie sur l'analyse Société Générale des textes bâlois et de leur transposition européenne et nationale, ainsi que leur interprétation et traduction sur le plan pratique. En particulier, le Comité de Pilotage s'assure de la mise en conformité des modèles et des systèmes de notation aux nouvelles règles bâloises et de leur déploiement sur le terrain. Le Comité de Pilotage prend en charge la coordination fonctionnelle des adaptations de systèmes et de processus, et vérifie la qualité des tests mis en place pour la production de ratio et des divers reportings.

Le programme regroupe notamment un projet Risques de Crédit et un projet Risques Opérationnels. Chaque projet comprend un ensemble de chantiers et des moyens spécifiques. Une équipe de projet Bâle II a été créée à cet effet.

Enfin, un chantier de conduite du changement a pris en charge la coordination des actions de formation, de communication et d'adaptation des pratiques bancaires aux exigences bâloises.

- **Etat d'avancement des travaux de mise en place de la réforme**

Le Groupe Boursorama est passé en méthode AMA sur les risques opérationnels en 2009.

En ce qui concerne les Risques de Crédit, Boursorama utilise depuis 2008 la méthode avancée (IRBA) de Société Générale sur un certain nombre de portefeuille (souverains, banques, collectivités locales et grandes entreprises). Pour une partie de la clientèle de détail (prêts immobiliers et découverts autorisés), Boursorama a finalisé la construction de son modèle interne afin de passer en méthode avancée (IRBA), au plus tard en 2014.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

4. SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

4.1. CHIFFRES CLES

4.1.1. Bilan d'activité 2009

Dans une conjoncture économique européenne encore difficile, l'année 2009 s'est toutefois caractérisée par des marchés actions haussiers. Ainsi l'indice CAC40 a gagné 17%, le DAX 20%, le FSTE 18% et l'IBEX 23% (performance du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009). Dans ce contexte, grâce à un portefeuille d'activité équilibré entre activité bancaire, de courtage, de média et d'épargne, le groupe a encore fait preuve de résistance.

En France, fort d'une offre de services bancaires au quotidien innovante et très compétitive, Boursorama est un acteur incontournable de la banque directe à destination des particuliers avec un nombre de nouveaux comptes bancaires en hausse de 47% (31 280 comptes bancaires courants ouverts en 2009). De plus, dans un environnement de plus en plus concurrentiel Boursorama Banque a su conservé son titre de « Banque la moins chère » tandis que le service client se voyait élu « Meilleur Service Client de l'année » par BVA-Viséo Conseil.

En Espagne, Self Bank a été créée le 5 février 2009, en partenariat avec la Caixa et son lancement opérationnel a eu lieu au cours du premier semestre 2009 permettant de tester différentes offres commerciales innovantes et compétitives. La fin d'année a vu le lancement d'une campagne de communication qui, dans un marché toujours difficile, a permis de tripler le nombre d'ouvertures de comptes au 4^{ème} trimestre par rapport à 2008 (2 225 nouveaux comptes).

En Allemagne, l'année 2009 est caractérisée par la finalisation de la restructuration des activités et le lancement d'une nouvelle offre commerciale transparente et innovante au 3^{ème} trimestre destinée en priorité aux traders actifs. OnVista Bank a depuis enregistré ses premiers succès avec notamment un doublement par rapport à 2008 des ouvertures de comptes au 4^{ème} trimestre 2009 (1 625 nouveaux comptes).

Au Royaume Uni, l'année 2009 a été impactée par la baisse des taux. Dans un environnement toujours difficile, Selftrade a néanmoins enregistré 25 180 ouvertures de comptes (+7% vs. 2008) et une hausse de 49% du nombre de transactions.

• Activité Bourse

Dans un contexte de marchés parfois volatils et fortement haussiers en 2009, le nombre de transactions « Bourse » enregistre une hausse de 10% par rapport à 2008 et se situe à un niveau record de 6,3 millions d'ordres sur l'exercice.

Au niveau du groupe, la dynamique commerciale est demeurée nettement positive avec un flux de 48 070 ouvertures de comptes «Bourse » sur l'année, soit une hausse de 8% par rapport à 2008. Par conséquent, le nombre de comptes « Bourse » s'élève désormais à 402 900.

L'environnement fortement volatil qui a marqué les marchés européens en 2009 a favorisé le mix produits. En conséquence, au niveau du groupe, la commission brute par ordre s'établit à 19,5 Eur par transaction en 2009 vs. 18,3 Eur en 2008.

Le produit d'exploitation « Bourse » s'établit à 125 MEur et représente 52% des revenus totaux.

• Activité Banque

Avec 33 890 nouveaux comptes en 2009 (+59%), Boursorama démontre sa capacité de capter une part importante des clients qui se tournent vers la banque en ligne. Ainsi, et fort de l'ouverture de 12 131 comptes sur le seul dernier trimestre 2009 (dont 1 263 en Espagne), le nombre de comptes bancaires s'établit à près de 106 990 à fin 2009 (+36% par rapport à 2008).

En France, 2009 a été marqué par le lancement d'offres en ligne de la part de concurrents domestiques et étrangers contribuant à populariser le modèle bancaire de Boursorama. Dans cet environnement et grâce à une offre commerciale caractérisée par des tarifs bas et pérennes, Boursorama Banque a confirmé son statut de banque en ligne de référence.

Enfin, Boursorama Banque, qui propose des crédits immobiliers depuis sa création, confirme son positionnement très compétitif sur ce marché accordant ainsi 1 513 offre de crédits émises sur l'exercice, soit une hausse de 6% par rapport à 2008.

En 2009, le produit d'exploitation « Banque » s'élève à 80,4 MEur (dont 73,9 MEur de revenus d'intérêts) et représente 33% des revenus totaux.

• Activité Epargne

En 2009, Boursorama a ouvert en France 12 530 comptes Epargne, portant le nombre de comptes à fin 2009 à 102 260, contre 90 550 à fin 2008. Au niveau du groupe, le nombre de comptes « Epargne » s'élève désormais à 108 880 à fin 2009 (+12%).

Assurance-vie : Boursorama affiche une hausse de 24% des encours à 1,89 MdEur à fin décembre, une performance nettement supérieure au marché (FFSA, +8% à fin novembre).

OPCVM : à fin décembre 2009, le montant d'encours OPCVM se situait à 1,34 MdEur contre 1,18 MdEur à fin décembre 2008, soit une hausse de 14%.

Comptes sur Livrets : malgré un environnement de taux moins favorable, les encours de Comptes sur Livrets ont progressé de 41% sur l'exercice pour s'établir à 564 MEur à fin 2009.

Le total des encours « Epargne » est en hausse de 22% à 3,79 MdEur (dont CSL).

Le produit d'exploitation « Epargne » s'établit à 13,7 MEur en 2009 et représente 6% des revenus totaux.

- **Activité média**

Les deux sites leaders de l'information financière en ligne en France et en Allemagne, respectivement www.boursorama.com et www.onvista.de ont vu leurs activités publicitaires fortement affectées par la crise

En 2009, l'ensemble des revenus publicitaires du Groupe est en baisse de 24% (à périmètre et change constants) à 17,5 MEur et représente 7% des revenus totaux.

L'activité du Groupe en 2009 est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2008 Total	T1	T2	2009 T3	T4	2009 Total
Nombre d'ordres exécutés						
Groupe	5 687 069	1 409 490	1 615 310	1 638 412	1 603 952	6 267 164
France	4 223 736	988 132	1 133 721	1 154 018	1 162 067	4 437 938
Allemagne	449 878	96 297	100 976	102 056	114 861	414 190
Espagne	196 275	45 338	52 037	53 321	45 854	196 550
Royaume-Uni	817 180	279 723	328 576	329 017	281 170	1 218 486
Ouvertures de nouveaux comptes						
Groupe	79 691	22 762	23 096	22 196	27 409	95 463
France	51 980	12 246	14 341	14 812	19 174	60 573
<i>dont épargne (Bvie+0%)</i>	13 144	2 375	3 235	3 359	3 561	12 530
<i>dont Banque</i>	21 247	5 956	6 725	7 729	10 868	31 278
Allemagne	1 987	631	631	904	1 625	3 791
Espagne	2 207	763	1 013	1 917	2 225	5 918
Royaume-Uni	23 517	9 122	7 111	4 563	4 385	25 181
Nombre de comptes en direct						
Groupe	558 308	576 308	590 265	597 616	618 776	618 776
France	299 357	308 275	318 499	329 459	344 921	344 921
<i>dont comptes épargne</i>	90 550	92 826	96 053	98 603	102 259	102 259
<i>dont Banque</i>	78 904	83 543	88 657	94 798	104 424	104 424
Allemagne	22 359	22 469	22 772	23 264	24 405	24 405
Espagne	24 247	24 779	25 702	27 513	29 648	29 648
Royaume-Uni	212 345	220 785	223 292	217 380	219 802	219 802
Encours (KEur)						
Comptes titres et PEA	4 071 027	3 695 661	4 774 964	5 773 417	5 885 227	5 885 227
OPCVM	1 176 793	1 146 948	1 203 041	1 256 382	1 336 891	1 336 891
Assurance Vie	1 516 139	1 557 988	1 668 783	1 786 355	1 887 281	1 887 281
Dépôts cash	2 460 291	2 412 691	2 572 836	2 801 224	2 768 024	2 768 024
<i>dont Compte sur Livret</i>	400 467	425 836	453 582	534 155	563 965	563 965
Total Groupe	9 224 249	8 813 288	10 219 624	11 617 377	11 877 423	11 877 423

4.1.2. Synthèse des résultats 2009

Comptes de résultat 2009 consolidés en normes IFRS (version agrégée)

(En MEur)	Groupe	2009			
		France	Allemagne	R.U.	Espagne
Produit d'exploitation	240,3	192,7	15,5	25,6	6,6
Frais de traitement des ordres	(36,0)	(26,3)	(2,5)	(5,8)	(1,3)
Autres charges d'exploitation bancaire	(4,1)	(4,2)	(0,2)	-	0,3
Produit net bancaire	200,2	162,1	12,7	19,8	5,6
<i>Frais généraux (hors mkg)</i>	(107,9)	(73,6)	(15,0)	(12,8)	(6,5)
<i>Charges de marketing</i>	(18,8)	(12,6)	(1,4)	(2,1)	(2,8)
<i>Amortissements</i>	(5,6)	(3,1)	(1,4)	(0,2)	(0,9)
Total Charges d'exploitation	(132,3)	(89,3)	(17,8)	(15,0)	(10,2)
Résultat brut d'exploitation	67,9	72,9	(5,1)	4,7	(4,6)
Coût du risque	(1,7)	(1,9)	0,2	0,0	0,0
Gain et pertes sur actifs immobilisés	3,6	0,7	(11,0)	-	14,0
Résultat courant avant impôt	69,9	71,7	(16,0)	4,8	9,4
Impôt	(23,5)	(22,2)	0,2	(1,5)	-
Résultat net	46,3	49,4	(15,8)	3,3	9,4
Résultat net part du Groupe	48,7	49,4	(15,6)	3,3	11,6

En 2009, le résultat brut d'exploitation s'élève à 67,9 MEur.

Le résultat net du Groupe s'inscrit à 48,7 MEur contre 49,9 MEur en 2008.

4.2. COMPTES AU 31 DECEMBRE 2009

4.2.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BOURSORAMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des marques, des écarts d'acquisition, des impôts différés, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard HELLER

Jean-Marc MICKELER

4.2.2. Etats financiers au 31 décembre 2009

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF		IFRS		
<i>(En KEur)</i>		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Caisse, Banques centrales	Note 3	2 058	3 495	5 539
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	4 137	3 806	6 519
Instruments dérivés de couverture	Note 5	225	368	2 263
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 6	107 141	2 316	3 421
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 7	748 791	647 763	405 832
Prêts et créances sur la clientèle	Note 8	1 701 657	1 778 502	1 878 093
Opérations de location financement et assimilées		4 523	4 888	5 206
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 9	4 600	3 910	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts	Note 10	10 753	11 526	12 955
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 11	296 166	158 667	249 088
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 12	72 896	73 920	79 732
Ecarts d'acquisition	Note 13	204 026	212 299	236 324
Total		3 156 973	2 901 461	2 884 972

PASSIF		IFRS		
<i>(En KEur)</i>		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	3 915	3 432	5 862
Instruments dérivés de couverture	Note 5	4 904	4 441	3 736
Dettes envers les établissements de crédit	Note 14	75 617	155 697	192 212
Dettes envers la clientèle	Note 15	2 286 364	2 028 375	1 983 877
Dettes représentées par un titre	Note 16	8	8	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 9	59	127	418
Passifs d'impôts	Note 10	22 018	31 849	16 545
Autres passifs financiers	Note 17		-	-
Autres passifs	Note 17	93 787	78 657	103 541
Provisions	Note 18	13 081	17 256	20 588
Total dettes		2 499 754	2 319 843	2 326 788
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres part du Groupe				
Capital souscrit		34 927	34 770	34 751
Instruments de capitaux propres et réserves liées		120 000	120 000	120 000
Réserves consolidées		438 548	391 565	350 762
Résultat de l'exercice		48 702	49 900	48 046
Sous total		642 177	596 235	553 559
Gains ou pertes latents ou différés		(14 441)	(18 467)	(627)
Sous total Capitaux propres part du Groupe		627 736	577 768	552 933
Intérêts minoritaires		29 483	3 850	5 251
Total capitaux propres		657 219	581 618	558 184
Total		3 156 973	2 901 461	2 884 972

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009

		IFRS		
<i>(En KEur)</i>		2009	2008	2007
Intérêts et produits assimilés	Note 22	112 485	140 341	135 299
Intérêts et charges assimilées	Note 22	(37 277)	(54 405)	(50 568)
Revenus des titres à revenu variable		93	131	34
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 23	138 006	127 029	155 368
Commissions (charges)	Note 23	(40 258)	(41 829)	(54 616)
Résultat net des opérations financières				
- dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 24	(176)	(209)	142
- dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	Note 25	(10)	1 883	2 347
Produits des autres activités	Note 26	27 525	40 718	31 802
Charges des autres activités	Note 26	(168)	(4 127)	(1 242)
Produit net bancaire		200 220	209 533	218 565
Frais de personnel	Note 27	(56 722)	(63 377)	(65 261)
Autres frais administratifs		(69 992)	(76 634)	(80 357)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(5 571)	(7 630)	(4 727)
Résultat brut d'exploitation		67 936	61 892	68 219
Coût du risque	Note 29	(1 687)	(576)	(690)
Résultat d'exploitation		66 249	61 316	67 529
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 30	14 625	7 024	(380)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 13	(11 000)	0	0
Résultat avant impôt		69 874	68 340	67 149
Impôts sur les bénéfices	Note 31	(23 548)	(18 318)	(18 898)
Résultat net de l'ensemble consolidé		46 326	50 022	48 251
Intérêts minoritaires		2 377	(122)	(205)
Résultat net part du Groupe		48 702	49 900	48 046
Résultat par action		0,576	0,592	0,564
Résultat dilué par action		0,573	0,588	0,557

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES 2009

<i>(En KEur)</i>	Capitaux propres part du Groupe										Intérêts minoritaires	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice	Total capitaux propres consolidés		
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
Capitaux propres au 31 décembre 2006	34 563	120 000	(6 688)	337 826	2 889	33	0	0	28 532	517 155		517 155
Augmentation de capital	188			1 356						1 544		1 544
Elimination des titres auto-détenus			(9 542)							(9 542)		(9 542)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				2 354						2 354	47	2 401
Distribution 2006				(3 077)						(3 077)		(3 077)
<i>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</i>	188	0	(9 542)	633	0	0	0	0	0	(8 721)	47	(8 674)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(509)			(675)		(1 184)		(1 184)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0		0
Affectation du résultat 2006				28 532					(28 532)	0		0
Résultat 2007									48 046	48 046	205	48 251
<i>Sous-total</i>	0	0	0	28 532	(509)	0	0	(675)	19 515	46 862	205	47 067
Réserves hors groupe											5 000	5 000
Ecarts de conversion et autres variations						(2 366)				(2 366)		(2 366)
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	(2 366)	0	0	0	(2 366)	5 000	2 634
Capitaux propres au 31 décembre 2007	34 751	120 000	(16 230)	366 992	2 380	(2 333)		(675)	48 046	552 933	5 251	558 184

(En KEur)	Capitaux propres part du Groupe										Intérêts minoritaires	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice	Total capitaux propres consolidés		
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
Capitaux propres au 31 décembre 2007	34 751	120 000	(16 230)	366 992	2 380	(2 333)		(675)	48 046	552 933	5 251	558 184
Augmentation de capital	19			85						104		104
Elimination des titres auto-détenus			(6 435)							(6 435)	23	(6 412)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				1 891						1 891		1 891
Distribution 2007 ⁽¹⁾				(2 522)						(2 522)	(117)	(2 639)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	19	0	(6 435)	(546)						(6 962)	(94)	(7 056)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(2 310)			749		(1 561)		(1 561)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0		0
Affectation du résultat 2007				48 046					(48 046)	0		0
Résultat 2008									49 900	49 900	122	50 022
Sous-total	0	0	0	48 046	(2 310)	0	0	749	1 854	48 339	122	48 461
Ecarts de conversion et autres variations				(263)		(16 280)				(16 543)		(16 543)
Réserves hors groupe											(1 429)	(1 429)
Sous-total				(263)		(16 280)				(16 543)	(1 429)	(17 972)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	34 770	120 000	(22 666)	414 230	71	(18 612)		75	49 900	577 768	3 850	581 618

(En KEur)	Capitaux propres part du Groupe										Intérêts minoritaires	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice	Total capitaux propres consolidés		
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
Capitaux propres au 31 décembre 2008	34 770	120 000	(22 666)	414 230	71	(18 612)		75	49 900	577 768	3 850	581 618
Augmentation de capital	156			1 379						1 535		1 535
Elimination des titres auto-détenus			(415)							(415)		(415)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
Stocks options				1 460						1 460	72	1 532
Distribution				(4 495)						(4 495)	0	(4 495)
Sous-total	156	0	(415)	(1 656)	0	0	0	0	0	(1 915)	72	(1 844)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(202)		(56)	85		(174)	(12)	(186)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat					(71)					(71)		(71)
Affectation du résultat 2008				49 900					(49 900)	0		0
Résultat 2009									48 702	48 702	(2 377)	46 326
Sous-total	0	0	0	49 900	(273)	0	(56)	85	(1 197)	48 458	(2 389)	46 069
Ecart de conversion et autres variations				(845)		4 345		(75)		3 426		3 426
Réserves hors groupe										0	27 950	27 950
Sous-total	0	0	0	(845)	0	4 345	0	(75)	0	3 426	27 950	31 376
Capitaux propres au 31 décembre 2009	34 927	120 000	(23 081)	461 629	(202)	(14 267)	(56)	85	48 702	627 736	29 483	657 219

(1) minoritaires OnVista et Self Bank

(1) La distribution de dividendes impactant les capitaux propres part du Groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent. Le résultat 2008 a été intégralement affecté au report à nouveau.

Les titres auto-détenus regroupent les actions Boursorama acquises en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologique reconnue par l'AMF ;
- de mettre en place ou honorer des programmes d'options d'achats d'actions ou de distribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions respectivement des articles L.2
- de remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Au 31 décembre 2009, la société détient 2 743 210 titres d'auto-détention, soit 3,1% de son capital.

Au 31 décembre 2009, le capital social se compose de 87 316 560 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

ETAT DE RESULTAT GLOBAL

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Résultat Net	46 326	50 022	48 251
Ecarts de conversion	4 345	(16 280)	(2 366)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(285)	(2 310)	(509)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(56)		
Réévaluation des immobilisations			
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mise en équivalence			
Impôts	10	749	(675)
Total des gains et pertes comptabilisés directement capitaux propres	4 014	(17 840)	(3 550)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement capitaux propres	50 340	32 181	44 701
<i>Dont part du groupe</i>	52 728	32 060	44 497
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	(2 389)	122	205

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Trésorerie à l'ouverture	(82 633)	71 479	(79 828)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	255 774	259 908	535 812
Intérêts et commissions perçus	256 722	259 251	289 790
Intérêts et commissions versés	(81 826)	(94 266)	(108 987)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(106 392)	(144 159)	(134 929)
Dépôts de garantie versés	(147 383)	59 368	24 214
Impôts	(31 097)	(1 957)	(593)
Autres produits d'exploitation	28 899	37 312	30 158
Gains et pertes de change	1 826	(4 534)	(2 981)
<i>Augm/Diminution des actifs opérationnels</i>			
Opérations sur titres autres que titres disponibles à la vente	-	-	-
Dépôts détenus à des fins réglementaires	1 407	412	948
Opérations avec la clientèle	73 300	99 445	260 817
<i>Augm/Diminution des passifs opérationnels</i>			
Dépôts reçus des clients	260 317	49 036	177 376
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(16 999)	(401 731)	(371 654)
Acquisitions d'immobilisations *	(3 908)	(4 556)	(571)
Acquisition/Cession de titres disponibles à la vente	(104 372)	(1 979)	1 421
Produits des cessions de titres disponibles à la vente	227	1 754	2 373
Prêts à terme	(16 030)	(245 731)	(97 024)
Emprunts à terme	64 743	(171 538)	(189 377)
Acquisition de filiale	(49)	(14 358)	(102 925)
Cession de filiales	-	40 018	4 269
Ouverture aux minoritaires	42 389		
Entrée de périmètre	-	-	10 179
Sortie de périmètre	-	(5 342)	
Dividendes reçus	-		
Trésorerie des activités destinées à être cédées			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(5 918)	(12 287)	(12 851)
Augmentation de capital	1 536	104	1 533
Actions propres	(598)	(6 239)	(9 542)
Dividendes versés	(6 856)	(6 152)	(4 842)
Instrument de capitaux propres	-	-	-
Trésorerie à la clôture	150 226	(82 633)	71 479

La trésorerie comprend les éléments suivants :

- caisse ;
- créances et dettes à vue avec les établissements de crédits ;
- comptes et prêts JJ.

*cf note 12 des annexes

4.2.3. Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 - Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Boursorama (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'Euros.

Boursorama ne détient pas d'instruments financiers affectés par la crise financière.

En termes de liquidités, Boursorama dispose de ressources clientèles supérieures à ses emplois. Par ailleurs, en tant que filiale de Société Générale et de la Caixa, Boursorama se finance au quotidien auprès de ses deux actionnaires. Enfin, Boursorama dispose au 31 décembre 2009 d'une ligne de liquidité de 460 MEur sur Société Générale (voir note 19 des comptes consolidés).

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

Normes ou Interprétations	Dates d'adoption par l'union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRIC 11 « IFRS 2 » - Actions propres et transactions intra-groupe	1 ^{er} juin 2007	1 ^{er} juin 2009
Amélioration des IFRS – mai 2008 – sauf IFRS 5	23 janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation »	21 janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »	23 janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009
IFRS 8 « Secteurs opérationnels »	21 novembre 2007	1 ^{er} janvier 2009
IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »	17 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts »	10 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers »	9 septembre 2009	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés »	27 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IFRS 9 et IAS 39 « Réexamen des dérivés incorporés »	27 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2009

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

- **IFRIC 11 « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe »**

Cette interprétation de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » précise le traitement à appliquer, dans les états financiers individuels de chaque entité d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires, pour comptabiliser des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir deux ou plusieurs entités de ce groupe (société mère ou autre entité du même groupe). S'agissant toutefois d'une précision relative aux états financiers individuels ou séparés d'une entité du groupe qui ne modifie pas le traitement comptable au niveau consolidé, l'application de cette interprétation n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **IFRS 8 « Secteurs opérationnels »**

Cette norme modifie l'information sectorielle à fournir dans les notes annexes en requérant que celle-ci soit identique à celle présentée aux principaux décideurs opérationnels du Groupe aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources aux secteurs d'activités et à l'évaluation de leurs performances. Elle n'a pas d'incidence sur la présentation des segments historiques.

- **Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »**

Cet amendement a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunt et de rendre obligatoire leur capitalisation quand ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **Amendement à la norme IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »**

Cet amendement est venu apporter des éclaircissements sur la définition des conditions d'acquisition des droits et sur la comptabilisation des conditions accessoires à l'acquisition des droits et l'annulation de plans de paiement en actions.

- **IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des programmes de fidélité. L'application de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction »**

Cette interprétation fournit des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou des réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum.

- **IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »**

L'application de cette norme révisée a pour effet de modifier le format de présentation des états de synthèse du Groupe.

Dans le cadre de cette application, le Groupe a maintenu une présentation distincte du compte de résultat consolidé, pour détailler les composantes de son résultat net, et présente par ailleurs, dans un nouvel état commençant par ce résultat net, le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (Etat de résultat global).

Les nouvelles informations complémentaires relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, requises par la norme IAS 1 révisée, sont présentées dans la note annexe 36 :

- informations sur le transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres vers le résultat net et,
- informations sur l'impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

- **Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation »**

Ces amendements précisent le classement comptable des instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation de l'émetteur.

- **Amélioration aux IFRS – mai 2008 – sauf IFRS 5**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ils entrent en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.

- **Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »**

Ces amendements ne concernent que les entités présentant pour la première fois leurs comptes individuels en IFRS, ils n'ont donc aucune incidence sur les états financiers du Groupe.

- **Amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers »**

Ces amendements relatifs aux reclassements des actifs financiers précisent les conditions qui devaient être respectées pour appliquer de manière rétroactive ces reclassements au 1er juillet 2008. Tout reclassement effectué à compter du 1er novembre 2008 doit quant à lui prendre effet à la date à laquelle ce transfert est réalisé.

Aucun reclassement d'actifs financiers n'a été effectué par le Groupe Boursorama.

- **Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés »**

Ces amendements requièrent la publication d'informations complémentaires dans les notes annexes relatives aux instruments financiers, notamment sur les évaluations à la juste valeur et le risque de liquidité associé à ces instruments.

- **Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Réexamen des dérivés incorporés »**

Ces amendements confirment que, pour les entités ayant procédé aux reclassements autorisés par les amendements à IAS 39 et IFRS 7, il est nécessaire de réexaminer les dérivés incorporés en prenant en compte les conditions qui prévalaient lors de leur enregistrement initial.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions. Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.



1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Boursorama et des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Boursorama. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe Boursorama.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Boursorama intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de la période. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en gains ou pertes latents ou différés - écart de conversion.

Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE

Acquisition complémentaire de titres OnVista

Au 31 décembre 2008, Boursorama détenait 92,89% des actions d'OnVista AG.

Au 1^{er} semestre 2009, Boursorama a acquis 0,03% de titres supplémentaires et détient au 31 décembre 2009 92,92% des actions d'OnVista AG. Le coût d'acquisition des titres complémentaires acquis s'élève à 49 KEur, payés en numéraire.

L'écart résiduel sur OnVista AG s'élève à 81,1 MEur au 31 décembre 2009. Cet écart d'acquisition est affecté à l'UGT Allemagne.

Selftrade Espagne

Le 5 février 2009, la filiale Self Bank a été créée et a obtenu l'agrément de la Banque d'Espagne.

Le capital de la société est détenu à hauteur de 51% par Boursorama et de 49% par la Caixa. Boursorama détient le contrôle de la filiale ; celle-ci est donc consolidée par Intégration Globale.

Le capital de la filiale s'élève à 86,7MEur :

- 18MEur (minimum réglementaire, apporté en numéraire par les deux actionnaires)
- 68,7MEur apportés à 49% par la Caixa en numéraire (33,6MEur) et à 51% par Boursorama sous la forme de l'apport de la succursale (valorisée 35MEur).

Dans les comptes consolidés de Boursorama, cette opération s'est traduite par l'enregistrement d'une plus-value de dilution de 14 MEur et une augmentation des intérêts minoritaires de 28,4 MEur.

OnVista Bank

Le 30 juin 2009, la succursale allemande de Boursorama OnVista Bank a cédé ses actifs à OnVista Financial Services, renommée OnVista Bank, filiale de OnVista AG, détenue par Boursorama à hauteur de 92,92%, pour un montant de 5,9 MEur.

Dans les comptes consolidés de Boursorama, cette opération se traduit par une diminution des intérêts minoritaires de 358 KEur et une hausse des capitaux propres de 132 KEur.

Périmètre au 31 décembre 2009

Société	Pays	Méthode	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Euromirabelle	France	Sortie	0%	100%	0%	100%
Selftrade Espana	Espagne	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Self Bank	Espagne	Intégration globale	51%	0%	51%	0%
Talos holding	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Marketing Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Talos Securities	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ESG	UK	Sortie	0%	100%	0%	100%
OnVista AG	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,89%	92,92%	92,89%
IFVB Institut GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,89%	92,92%	92,89%
Namendo GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,89%	92,92%	92,89%
OnVista Beteiligungs-Holding GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,89%	92,92%	92,89%
OnVista Financial Services GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,89%	92,92%	92,89%
OnVista Media GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,89%	92,92%	92,89%
Trade & Get GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,89%	92,92%	92,89%
Toast Media GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,89%	92,92%	92,89%

La société ESG a été liquidée courant 2009.

Par ailleurs, la société Euromirabelle a été fusionnée dans la société Boursorama en 2009.

□ **2. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition »; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré en écart d'acquisition. En cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité contrôlée de manière exclusive, une plus-value de dilution est enregistrée au compte de résultat dans *Gains et Pertes sur Actifs immobilisés*.

Au-delà d'une période de 12 mois suivant l'acquisition, l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'un ajustement que dans le cas spécifique de l'activation des reports déficitaires de la société acquise ou d'ajustement du prix d'acquisition. Selon la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », ces écarts d'acquisition font l'objet des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont affectés à une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

La valeur recouvrable de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie auxquelles elles sont rattachées. Le taux d'actualisation retenu pour des activités semblables à celles menées actuellement par Boursorama est de 9,28% et est déterminé par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama et aux données de marché. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne Perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Compte tenu des activités gérées, Boursorama a retenu une segmentation des UGT selon les implantations géographiques : France, Allemagne, Espagne et Royaume Uni.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et de modèles de risques dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non-dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- **Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêté. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- Si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.
- Si des circonstances rares entraînent un changement de stratégie de détention d'actifs financiers non-dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à la juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

Boursorama n'a pas utilisé cette possibilité de reclassement.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

- **Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes: dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique Instruments dérivés de couverture.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat*.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* » tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux de Boursorama. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels sont similaires à ceux retenus par la réglementation comptable française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en Coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en Coût du risque, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en Intérêts et produits assimilés au compte de résultat.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études ad hoc. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en Coût du risque une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

- **Opérations de location financement et assimilées**

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition ; les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des biens. Les durées d'amortissement ainsi pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les actifs non corporels qui peuvent être séparés et être vendus, transférés, concédés par licence, loués ou échangés, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié, ou qui résultent de droits contractuels ou autres droits légaux, que ces droits soient cessibles ou séparables, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement linéaire pratiqué sur ladite durée. Les durées d'utilité sont examinées chaque année et un test de dépréciation est réalisé dès qu'il y a un indice de perte de valeur. La durée d'amortissement des logiciels est de 1 à 3 ans.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût diminué du cumul des amortissements éventuels et des pertes de valeur.

La marque Boursorama, valorisée à 31,5 MEur, la marque Selftrade Espagne, valorisée à 6 MEur, et la marque OnVista, valorisée à 22,2 MEur à l'actif du bilan, sont considérées comme des actifs à durée d'utilité indéterminée. La marque Selftrade n'a pas été valorisée en France dans la mesure où le Groupe exerce son activité sous la marque Boursorama Banque. Il en est de même pour la marque Selftrade au Royaume-Uni du fait du projet initial du Groupe de céder la filiale anglaise.

Ces marques font l'objet d'une revue régulière en utilisant la méthode de la redevance. Celle-ci consiste à évaluer le montant de la redevance que la société paierait si elle n'était pas propriétaire de la marque. Le taux de redevance retenu est compris entre 15% et 20% du chiffre d'affaires en fonction des caractéristiques propres à chaque marque. Le taux d'actualisation retenu est de 9,28% et est déterminé par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama (prime de risque et bêta) et aux données de marché (taux sans risque). Lorsque c'est applicable, cette valeur est confortée par la méthode des surprofits. Cette méthode évalue les profits dégagés par l'exploitation commerciale de la marque au-delà du rendement normal des actifs économiques figurant au bilan.

Boursorama n'a pas effectué de tests de sensibilité sur la valorisation des marques dans ma mesure où les valorisations obtenues dans le cadre des tests de dépréciation sont significativement supérieures aux valeurs des marques enregistrées dans le bilan de Boursorama.

A l'issue de cette revue et en cas de changements défavorables significatifs intervenus, il est procédé à l'enregistrement d'une dépréciation exceptionnelle.

- **Provisions**

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

- **Engagements de financement**

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

- **Garanties financières données**

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme des instruments financiers pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

- **Opérations SRD**

Les engagements au titres des ordres stipulés à Règlement Différé sont présentés dans les notes annexes au titre d'engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'engagement de livrer les espèces est honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses négociateurs d'appels de fonds correspondant au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES - ACTIONS PROPRES

• **Distinction entre dettes et capitaux propres**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres. Dès lors que le remboursement et la rémunération des titres est discrétionnaire par le Groupe, les instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

Ces emprunts subordonnés sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

• **Actions propres**

Les actions Boursorama détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédits futurs. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions - Prestation de services et autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité des engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies,
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut),
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT EN ACTIONS AUX SALARIES

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique Rémunérations du personnel selon les modalités décrites ci-après.

• Plans d'options et actions gratuites

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions et des actions gratuites.

Les options et les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

La méthode retenue pour la valorisation des plans d'options du Groupe est le modèle Black & Scholes. Les actions gratuites sont valorisées en tenant compte de la probabilité de réalisation des conditions de performance.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des réserves consolidées en capitaux propres. A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé; la charge comptabilisée dans la rubrique Rémunérations du personnel depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

• Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 MEur) instaurée en 2000.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale différée* ou en capitaux propres selon le principe de symétrie. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les taux d'imposition observés au 31 décembre 2009 sont :

France	34,43 %
Allemagne	31,6 %
Espagne	30 %
Royaume-Uni	28 %

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.



3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009, qui annule et remplace la recommandation n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004. Cette nouvelle recommandation introduit les modifications apportées à la norme IAS 1 telles qu'adoptées par l'Union européenne le 17 décembre 2008.

Le Groupe a ainsi maintenu une présentation distincte du compte de résultat consolidé pour détailler les composantes de son résultat net et présente par ailleurs dans un nouvel état commençant par ce résultat net le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (« Etat de résultat global »).

Les nouvelles informations complémentaires relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, requises par la norme IAS 1 révisée, sont présentées dans la note annexe 36 :

- informations sur le transfert des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres vers le résultat net et,
- informations sur l'impôt relatif à chaque composante des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A des fins d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation le 31 décembre. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plans d'options ou d'attributions d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

❑ 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à compter du 29 mars 2009 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2009.

Normes	Dates d'adoption par l'Union européenne :	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »	3 juin 2009	1 ^{er} juillet 2009
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	25 mars 2009	29 mars 2009
IFRIC 16 « Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger »	4 juin 2009	1 ^{er} juillet 2009
IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »	22 juillet 2008	31 décembre 2009
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »	26 novembre 2009	31 octobre 2009
Amendement à IAS 39 « Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture »	15 septembre 2009	1 ^{er} juillet 2009
IFRIC 18 « Transferts d'actifs en provenance des clients »	27 novembre 2009	31 octobre 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »	25 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2010
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	23 décembre 2009	1 ^{er} février 2010

- **IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »**
Ces normes révisées modifient le traitement des acquisitions et cessions de filiales consolidées. Les principaux changements portent sur la comptabilisation des coûts liés au regroupement, le traitement des compléments de prix, le calcul des écarts d'acquisition, l'évaluation des intérêts minoritaires de l'entité acquise, le traitement des acquisitions par étape et le calcul des résultats de cession lors de la perte de contrôle d'une entité consolidée. L'application de ces normes révisées est prospective.
- **IFRIC 12 « Accords de concession de services »**
Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités de Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.
- **IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »**
Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.
- **IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »**
Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas d'une vente d'immeubles résidentiels. Ne concernant pas les activités de Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.
- **Amendement à IAS 39 « Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture »**
Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture. L'application de cet amendement est rétrospective.
- **IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »**
Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et simplifiée, tandis que son contenu technique est resté quant à lui inchangé. Cette restructuration permettra d'intégrer plus facilement les futures évolutions des normes.
- **IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »**
Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

- **IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients »**

Cet amendement traite de la comptabilisation d'un transfert d'une immobilisation corporelle dans les comptes de l'entité qui la reçoit. Elle détermine les circonstances et les conditions dans lesquelles le chiffre d'affaires lié à ce transfert d'actif par un client doit être comptabilisé dans le cadre d'un contrat commercial.

- **Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »**

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, warrants ...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

Normes comptables et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009

Normes	Dates de publication par l'IASB :	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amélioration aux IFRS – avril 2009	16 avril 2009	1 ^{er} juillet 2009 au plus tôt
Amendements à IFRS 2 « Comptabilisation des transactions dénouées en trésorerie au sein d'un groupe »	18 juin 2009	1 ^{er} janvier 2010
Amendements à IFRS 1 « Exemptions additionnelles »	23 juillet 2009	1 ^{er} janvier 2010
IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »	4 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2011
IFRS 9 « Instruments financiers » (Phase 1 : classement et évaluation)	12 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2013
Amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »	26 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2011
IFRIC 19 « Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres »	26 novembre 2009	1 ^{er} juillet 2010

- **Amélioration aux IFRS – avril 2009**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 12 amendements à des normes déjà existantes. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 au plus tôt.

- **Amendements à IFRS 2 « Comptabilisation des transactions dénouées en trésorerie au sein d'un groupe »**

L'IASB a précisé le traitement comptable, dans les états financiers individuels d'une filiale, des transactions au sein d'un groupe dont le paiement est fondé sur des actions et pour lesquelles le règlement sera effectué en trésorerie. Les biens ou services reçus doivent être mesurés par la filiale selon son propre point de vue et ne pas tenir compte du traitement au sein de l'entité du groupe qui procède à leur règlement en titres ou en espèces.

Amendements à IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière : exceptions additionnelles »

Ces amendements introduisent de nouvelles exceptions concernant l'application rétrospective des IFRS par les entités appartenant à certains secteurs d'activité (actifs pétroliers et gaziers, contrats de locations) et adoptant pour la première fois les IFRS.

- **IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées »**

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et précise la notion de partie liée pour ces entités.

- **IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »**

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte des dispositions de la norme IAS 39, définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs financiers. Le classement et l'évaluation des passifs financiers, la méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat).

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

- **Amendement à IFRIC 14 « Paiement anticipés des exigences de financement minimal »**

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

- **IFRIC 19 « Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres »**

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Note 2 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

Les risques associés aux activités bancaires de Boursorama sont les suivantes :

- **Risque de Crédit** : Risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le risque de contrepartie afférant aux opérations de marché.
- **Risque de Marché** : Risque de perte résultant de l'évolution des prix du marché et des taux d'intérêt, de leur corrélation entre eux et de leur volatilité.
- **Risque structurel de taux et de change** : Risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de Liquidité** : Risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

1. Organisation, procédures et méthodes

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales.

La gestion des risques structurels de taux, de la liquidité et du change ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du département ALM de la Direction Financière.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de Boursorama est organisée à l'occasion d'un Comité des risques mensuel réunissant le Dirigeant de l'entité, son Directeur des Risques ainsi que le Directeur des Risques du Groupe. Ce Comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limite de marché et limites de concentration crédit, gestion de crise.

Toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement doit être soumis au Directeur des Risques et de la Conformité pour le Groupe qui a pour mission de s'assurer, qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à cette

activité ou à ce produit soit dûment compris, mesuré, approuvé et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

□ 2. Les risques de crédit

2.1. Principes généraux de prise de risque

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers pour son activité en France. Dans une moindre mesure, Boursorama est exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de marge en Espagne et en Allemagne ou bien encore, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex).

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'Administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le comité d'audit et des comptes et par le Conseil d'Administration.

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

• Les prêts et engagements.

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt personnel ou immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

Les délégations accordées aux collaborateurs de la Direction des Crédits : le principe des délégations repose sur une limite en montant d'octroi par nature de crédits, une limite d'encours global client et en fonction des garanties données. Les principales limites d'encours global sont au 31 décembre 2009 :

Encours global client	Décisionnaire
0 à 0,3 MEur	Département des Etudes de Crédit
0,3 à 0,5 MEur	Direction des Crédits
0,5 à 1,5 MEur	Comité des Engagements*
1,5 à 3,0 MEur	Président Directeur Général de Boursorama
Au delà de 3,0 MEur	Conseil d'Administration de Boursorama

* *Comité des engagements : la présence et l'accord de 3 membres minimum sont nécessaire (dont un appartenant à la Direction des Crédits et un aux fonctions supports) pour valider une décision. La Direction des Crédits a la responsabilité du procès verbal et de son archivage.*

L'activité de Boursorama étant orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Les encours sont garantis par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements), Crédit Logement ou CNP Caution.

- **Le Service à Règlement Différé.**

Ce service est disponible dans l'entité française pour une clientèle de particuliers résidant au sein de l'Union Européenne. L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 de l'Autorité des Marchés Financiers et la Décision 2000-04 relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2008. Les taux de couverture utilisés sont au 31 décembre 2009 de :

- 20% pour les espèces et les SICAV de Trésorerie (taux identique au marché).
- 33% pour les obligations françaises et les SICAV Obligataires (contre 25% autorisé par le marché).
- 40% pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions françaises (taux identique au marché).
- 100% pour les autres actions (contre 40% autorisé par le marché).
- Les actions du Marché Libre, d'Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture. Cette liste est disponible sur le site transactionnel de Boursorama.

En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 KEur, une position unique sur plus de 60% de leurs engagements totaux.

- **Le Marché des Dérivés.**

Le marché des produits dérivés est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole. En France et en Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur l'outil GMI de Newedge, un des premiers intervenants mondiaux sur produits dérivés. Il permet de calculer le dépôt de garantie nécessaire pour couvrir la perte maximale calculée parmi 16 scénarii de choc sur les marchés. L'amplitude des chocs sur les sous-jacents est régulièrement actualisée en fonction de l'évolution des marchés; celle des chocs de volatilité correspond à des usages de marché. Ces paramètres sont ensuite rapprochés des minima imposés par les autorités de marché en prenant notamment en compte le coefficient multiplicateur. Le système d'analyse des risques sur produits dérivés en vigueur dans notre entité espagnole est GRIFFO, une application de la société MANNES.

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur sur les paramètres de marché des produits dérivés. Ce coefficient multiplicateur varie en fonction des entités, des clients et des produits :

- **Boursorama Banque : 150% ;**
- **OnVista Bank : 130%.**
En outre, il existe des coefficients spécifiques aux vendeurs d'options :
 - de 0 à 500 KEur : 130% ;
 - de 500 KEur à 1 MEur : 140% ;
 - de 1 à 1,5 MEur : 160% ;
 - aucune position vendeuse au delà de 1,5 MEur n'est autorisée.
- **Self Bank : 130%.**

- **Les comptes de margin trading.**

Les comptes de margin trading sont proposés par nos filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

- **OnVista Bank :**

Le marché allemand (Eurex) fixe un taux de couverture par valeur éligible au Margin Trading qui va de 12% à 62% selon les valeurs en fonction du couple volatilité/liquidité (données aux 01/12/2009). OnVista Bank applique une majoration prudentielle de 140% sur les taux de couverture du marché allemand, ce qui entraîne des taux de couverture de 17% à 87% selon les valeurs.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale ; au delà de 150 KEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord.

- **Self Bank :**

« Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20% pour la valeur des actifs en portefeuille pour les titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80%, applicable dès le 1^{er} euro.

« Tentuplica » : Le taux de couverture utilisé est compris entre 25% et 10% selon le type d'actif éligibles au Tentuplica, en fonction du couple volatilité/liquidité. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 60%, à partir de 50 KEur.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale; de 150 à 350 KEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord ; au-delà de 350 KEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

• **Le crédit « Lombard »**

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama a proposé une offre de crédit Lombard à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées au margin trading (Quintuplica et Tentuplica). L'objectif pour le client est de pouvoir utiliser librement les montants octroyés en utilisant son portefeuille d'actifs comme collatéral.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique que pour le margin trading : suivi des positions en quasi temps réel, appels de marge quotidiens et dédoublement immédiat possible.

2.2. Le suivi et le contrôle des risques

Chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille pour respecter également les contraintes réglementaires en matière de couverture.

En plus du contrôle effectué par notre Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- Analyse de premier niveau par la centrale des risques (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- Analyse de deuxième niveau par le Service Risques. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-office. Les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- Analyse de troisième niveau lors de Comités Risques mensuels. Un comité risque mensuel se tient dans chaque pays en présence du Directeur des Risques du Groupe et un compte rendu de ce comité est diffusé au management.

2.3. Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédit des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	222	344	657
Instruments financiers dérivés de couverture	225	368	2 263
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	107 013	2264	386
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	748 791	647 763	405 832
Prêts et créances émis sur la clientèle	1 701 657	1 778 502	1 878 093
Opérations de location-financement et assimilées	4 523	4 888	5 206
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	2 562 430	2 434 129	2 292 437
Engagements de financement donnés	164 820	182 339	204 627
Engagements de garantie donnés	1 059	1 349	6 182
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciations	165 879	183 688	210 809
Total de l'exposition nette de dépréciations (*)	2 728 309	2 617 817	2 503 246

(*) La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité

2.4. Couverture du risque de crédit

• Garanties et collatéraux

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2009, la répartition de nos encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

(En MEur)	31.12.2009		31.12.2008		31.12.2007	
	Encours bruts avec la clientèle	%	Encours bruts avec la clientèle	%	Encours bruts avec la clientèle	%
Garanties Hypothécaires	917	53%	927	52%	1 199	63%
CNP Caution	32	2%	37	2%	45	2%
Nantissement de produits de placement	59	3%	206	11%	74	4%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	591	34%	496	28%	423	22%
Sans Garanties	117	7%	128	7%	153	8%
Encours Brut Total	1 716	100%	1 793	100%	1 894	100%

• Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement ...) ;
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité hebdomadaire entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques mensuel.

A partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

2.5. Analyse du portefeuille de crédit

Les encours du portefeuille crédit au bilan, hors dépréciations (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location-financement et assimilées), se répartissent comme suit au 31 décembre 2009 :

Encours (En MEur)	31.12.2009			31.12.2008			31.12.2007		
	Clientèle	Etablissements de crédit	Total	Clientèle	Etablissements de crédit	Total	Clientèle	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	1 667	749	2 416	1 731	648	2 379	1 841	406	2 247
Encours non dépréciés avec impayés	19		19	34		34	26		26
Encours dépréciés	29		29	28		28	27		27
Total encours bruts	1 716	749	2465	1 793	648	2 441	1 894	406	2 300
Dépréciations	-10		-10	-10		-10	-11		-11
Total	1 706	749	2455	1 783	648	2 431	1 883	406	2 289

Au 31 décembre 2009, l'encours brut sur la clientèle se répartit comme suit :

	Montant en MEur
France	
Total opérations avec la clientèle	1 467,5
Dont :	
- Encours bruts de crédits <i>incluant :</i>	1 459,9
<i>Intérêts courus non échus</i>	3,4
<i>Crédits irréguliers et impayés</i>	14,8
<i>Crédits douteux</i>	26,1
- Comptes trading débiteurs	5,3
- Comptes trading douteux	2,3
Opérations spécifiques	230,7
Dont :	
- Opération de financement d'un méthanier	129,8
- Opération de financement de porte-conteneurs	96,4
- Crédit bail	4,5
Espagne	
Comptes sur marge	15,8
Comptes débiteurs	0,3
Allemagne	
Comptes débiteurs	0,9
UK	
Comptes débiteur	0,9
TOTAL	1 716,1

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de la Caixa dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006. Ces opérations de financement sont garanties par des dépôts à terme de cash nantis dans les livres de Boursorama.

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés. L'encours moyen net d'un dossier de crédit est faible hors opérations spécifiques (81,5 KEur au 31 décembre 2009 contre 78,8 KEur au 31 décembre 2008).

- ✓ La Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2009 :

Répartition par emprunteurs	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	76%	55%
SCI	13%	22%
Personnes morales, hors SCI	8%	24%

Répartition par objet de financements	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	31%	24%
Résidence secondaire	4%	5%
Résidence locative	48%	35%
Rachat de créance	3%	1%
Travaux	2%	9%
Murs ou locaux commerciaux	2%	4%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	10%	23%

Répartition par nature de crédits	encours bruts de crédits	encours bruts de crédits contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	93%	90%
<i>Taux variable et révisable</i>	47%	46%
<i>Taux fixe</i>	46%	42%
Crédits à court terme	4%	10%

- ✓ Par ailleurs, la répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux est la suivante :

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
37%	50%	12%

- **Information relative à la concentration des risques :**

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés. L'encours moyen net d'un dossier de crédit est faible hors opérations spécifiques (81,5 K€ au 31 décembre 2009 contre 78,8 K€ au 31 décembre 2008).

- **Répartition des encours non dépréciés avec impayés par âge**

Au 31 décembre 2009, les encours non dépréciés avec impayés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En K€)	Encours impayés non douteux						
	1-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90 à 179 jours	180 à 1 an	+ 1 an	Total
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	7 447	2 635	1 271	1 580	11		12 944
Revolving	207	107	21				335
Particuliers autres crédits	4 886	24	4	1			4 916
TPE	1 258	26	5		3		1 292
Total	13 798	2 792	1 301	1 581	14	-	19 486

Au 31 décembre 2008, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90 à 179 jours	180 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	8 356	6 989	2 829	4 018	2		22 194
Revolving	392	88	98				578
Particuliers autres crédits	6185	214	263	35			6 697
TPE	2 104	1 203	230	518			4 056
Total	17 037	8 494	3 420	4 571	2	0	33 524

Au 31 décembre 2007, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non douteux						Total
	1-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90 à 179 jours	180 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
PME	1 566						1 566
Prêts à l'habitat	8 733	3 857	3 008	1 235			16 833
Revolving							
Particuliers autres crédits	2 427	353	196				2 976
TPE	2 839	1 155	270	99			4 363
Total	15 565	5 365	3 474	1 334			25 738

- **Garanties et collatéraux des encours impayés et dépréciés**

Au 31 décembre 2009, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Prêts à l'habitat	12 406	337	12 944	98%	15 690	539	17 668	91%
Revolving			335	0%			1 845	0%
Particuliers autres crédits	3 624		4 916	74%	667	5	4 982	12%
TPE	1 252		1 292	97%	2 630		4 850	56%
Total	17 283	337	19 486	90%	18 987	544	29 345	67%

Au 31 décembre 2008, les sûretés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Prêts à l'habitat	20 688	532	22 194	96%	11 457	495	15 163	79%
Revolving			578	0%			1 656	0%
Particuliers autres crédits	5 547		6 697	83%	946	19	4 811	20%
TPE	3 809		4 056	94%	3 959		6 430	62%
Total	30 043	532	33 524	91%	16 363	514	28 060	60%

3. Risques de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte résultant de l'évolution défavorable des paramètres de marché. Il concerne l'ensemble des opérations de trading, et également les portefeuilles classés en actifs disponibles à la vente réévalués en marked-to-market par contrepartie capitaux propres.

- **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Au 31.12.2009, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont composés :

- de titres prêtés et empruntés dont la variation de juste valeur à l'actif est couverte par celle des dettes sur titres empruntés en passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- de caps de trading dont la juste valeur à fin 2009 est limitée à 222 KEur.

- **Actifs disponibles à la vente**

Actions et titres détenus à long terme

Le portefeuille d'actions et de titres détenus à long terme s'élève en juste valeur à 243 KEur.

Obligations et autres instruments de dette

Boursorama détient en actifs disponibles à la vente un portefeuille d'instruments financiers destinés à la couverture de son risque de taux (Obligations et certificats de dépôts) et à l'emploi de sa trésorerie. Il s'agit d'une part de couverture unitaire des dépôts à terme clientèle de nominal élevé et d'autre part de couverture globale de la position de taux. Les émetteurs de ces instruments sont choisis sur une liste approuvée par le Conseil d'Administration. Les décisions et le dimensionnement des investissements sont réalisés par Comité de Gestion de Bilan.

- **Suivi des engagements par contrepartie.**

Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvés par le Conseil d'Administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Conseil d'Administration.

- **Calcul de la sensibilité à la variation parallèle de la courbe de taux de +1%**

La variation parallèle de la courbe de taux de +1 % sur le portefeuille d'obligations et certificats de dépôts détenu par Boursorama au 31/12/2009 aurait pour un impact négatif sur les capitaux propres de 1 305 KEur.

4. Les risques structurels de taux et de change

4.1. Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les risques structurels sont suivis par le Comité de gestion de bilan. Ce Comité rassemble la Direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux et liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

4.2. Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion de bilan est de 6 MEur.

Mesure et suivi

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (dépôts à vue, Comptes Sur Livret...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1%.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité du groupe s'établit à 4,7 MEur et reste inférieure à sa limite de 6 MEur.

Le tableau ci dessous consolide les risques de taux en tombées en EUR de Boursorama au 31/12/2009 seules les tombées en taux fixe sont reportées :

(En MEur)	JJ à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	1 396	301	221	218	219	802
Actifs financiers	-1 488	-243	-256	-256	-237	-677
Hors bilan	377	0	0	0	0	0
Position nette avant instruments dérivés	284	58	-34	-38	-18	125
Instruments dérivés	-63	0	0	0	0	50
Position nette après couverture	222	58	-34	-38	-18	175

Les actifs et passifs financiers correspondent à l'ensemble des postes du bilan consolidé de Boursorama.

Les passifs financiers regroupent les ressources bilanciées. Elles proviennent majoritairement de dépôts clientèle ou d'emprunts interbancaires. Les actifs financiers regroupent les emplois bilanciés. Ils proviennent majoritairement de crédits accordés à la clientèle ou de placements sur divers supports émis par des contreparties bancaires (prêts interbancaires, Obligations, certificats de dépôts).

Couverture du risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux. Ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux. Ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading.
- Investissements et placements. Ces opérations (obligations ou certificats de dépôts) sont destinées à couvrir l'excédent de ressources sur certaines maturités.

La décision de mise en place des opérations de couverture et leur dimensionnement sont validés par le Comité de gestion de bilan.

4.3. Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.

Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

Afin de couvrir la situation nette en GBP, le groupe a mis en place les couvertures suivantes :

- souscription par Boursorama d'un emprunt en GBP afin de couvrir la contribution de Talos à la situation nette du Groupe hors goodwill et impôts différés. Au 31.12.2009, la contrevaletur en euros des 9 MGBP empruntés est égale à 10 134 KEur.
- mise en place d'opérations de change à terme calibrées en fonction de la variation de situation nette trimestrielle. Au 31.12.2009, la juste valeur des contrats à terme (devises à livrer contre-valorisées à 4 166 KEur) est égale à -56 KEur.

Ces couvertures sont qualifiées de couvertures d'un investissement net dans une entreprise étrangère, les variations de valeur des instruments de couverture étant ainsi comptabilisées par contrepartie des réserves.

Le tableau suivant présente les positions en GBP contre-valorisées en Eur :

Passif financiers	Actifs financiers	Hors Bilan	Position nette avant couverture	Instruments de couverture	Position nette après couverture
6	-60	0	-55	14	-40

Sensibilité au risque de change :

Le tableau suivant présente la sensibilité de Boursorama à la hausse de 10% du taux de change GBP/EUR :

Devise GBP	Impact sur les capitaux propres	
	Hausse du taux de change de 10%	Baisse du taux de change de 10%
Année 2009 en MEur	4	-4
Année 2008 en MEur	5	-5
Année 2007 en MEur	7	-7

Devise GBP	Impact sur le résultat	
	Hausse du taux de change de 10%	Baisse du taux de change de 10%
Année 2009 en MEur	0	0
Année 2008 en MEur	0	0
Année 2007 en MEur	0	0

Outre l'impact de la variation de la parité GBP/EUR sur la conversion du résultat des filiales anglaises en euros, le résultat de Boursorama n'est pas soumis au risque de change.

5- Le risque de liquidité

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 15 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs) de l'intégralité du bilan. Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits) complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir

La position résiduelle de liquidité présente au 31 décembre 2009 un excédent d'emplois par rapport aux ressources.

Pour réduire la position créée par cet excédent et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- Ligne de crédit de maturité supérieure à 5 ans. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment ;
- Prêts/Emprunts destinés à placer/comblent l'éventuel déficit de liquidité.

Ces opérations de trésorerie sont réalisées avec Société Générale ou la Caixa pour les emprunts, avec les contreparties autorisées pour les prêts ou investissements. Les contrats avec Société Générale prévoient une clause de remboursement par anticipation en cas de perte de contrôle de Boursorama par Société Générale.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité :

NOTE 3 - CAISSE ET BANQUES CENTRALES

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Caisse	11	40	1 672
Banques centrales	2 048	3 455	3 867
Total	2 058	3 495	5 539

NOTE 4
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En KEur)	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
<u>ACTIF</u>						
Portefeuille de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres	3 915			3 915	3 463	5 862
Autres actifs financiers						
Sous-total actifs de transaction	3 915			3 915	3 463	5 862
<i>dont titres prêtés</i>				1 709	965	1 380
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres						
Autres actifs financiers						
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
<i>dont titres prêtés</i>						
Sous-total actifs distincts relatifs aux avantages au personnel					-	-
Instruments de taux d'intérêts						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps						
FRA						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Options sur marché organisé						
Options de gré à gré						
Caps, floors, collars		222		222	344	657
Sous-total dérivés de transaction		222		222	344	657
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 915	222	-	4 137	3 806	6 519

La filiale espagnole Self Bank permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 3,9 MEur.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(En KEur)</i>	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
<u>PASSIF</u>						
Portefeuille de transaction						
Dettes représentées par un titre						
Dettes sur titres empruntés	3 915			3 915	3 432	5 862
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert						
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert						
Autres passifs financiers						
Sous-total passifs de transaction	3 915			3 915	3 432	5 862
Instruments de taux d'intérêts						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps						
FRA						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Options sur marché organisé						
Options de gré à gré						
Caps, floors, collars						
Sous-total dérivés de transaction						
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 915			3 915	3 432	5 862

La filiale espagnole Self Bank permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 3,9 MEur.

NOTE 5 - INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009		31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<u>Couverture de juste valeur</u>						
Instrument de taux d'intérêt						
<i>Instrument fermes</i>						
Swaps	166	4 848	245	4 441	1 859	3 736
FRA			-	-	-	-
<i>Instrument conditionnels</i>						
Options sur marché organisé			-	-	-	-
Options de gré à gré			-	-	-	-
Caps, floors, collars	59		124	-	404	-
Instrument de change						
<i>Instrument fermes</i>						
Swaps financiers de devises			-	-	-	-
Change à terme			-	-	-	-
Instrument sur actions et indices						
<i>Instrument conditionnels sur actions et indices</i>			-	-	-	-
<u>Couverture de cash-flow</u>						
Instrument de taux d'intérêt						
<i>Instrument fermes</i>						
Swaps			-	-	-	-
Instrument de change						
<i>Instrument fermes</i>						
Swaps financiers de devises			-	-	-	-
Change à terme			-	-	-	-
<u>Couverture d'investissement net à l'étranger</u>						
Instrument de change						
Swaps financiers de devises						
Change à terme	-	56				
Total	225	4 904	368	4 441	2 263	3 736

NOTE 6 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(En KEur)	31.12.2009				31.12.2008	31.12.2007
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total		
Activité courante						
Effets publics et valeurs assimilées						
Créances rattachées						
Dépréciation						
Obligations et autres instruments de dettes	106 210			106 210	2 013	-
Créances rattachées				688	43	-
Dépréciation				-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	130			130	55	3 035
Créances rattachées					-	-
Dépréciation				(2)	(2)	-
Prêts et avances					-	-
Créances rattachées					-	-
Dépréciation					-	-
Sous-total	106 340	-	-	107 025	2 108	3 035
Titres actions détenus à long terme			157	157	241	1 344
Créances rattachées					-	-
Dépréciation				(42)	(33)	(958)
Sous-total	-	-	157	115	208	386
Total des actifs financiers disponibles à la vente	106 340	-	157	107 141	2 316	3 421

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	2 316	3 421
Acquisitions	289 565	2 874
Cessions/remboursements	(184 530)	(1 850)
Amortissement de la prime / décote	(57)	-
Reclassements et variations de périmètre	(13)	(842)
Gains et pertes sur variations de juste valeur	(214)	(4)
Recyclage en résultat	27	(1 324)
Variation des dépréciations	(35)	(2)
Pertes de valeur		
Variation des créances rattachées	81	43
Différences de change	-	-
Solde de clôture au 31 décembre	107 141	2 316

NOTE 7 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Comptes et prêts			
<i>A vue et au jour le jour</i>			
Comptes ordinaires	161 276	46 997	63 401
Prêts et comptes au jour le jour et autres	0	25 869	18 495
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
<i>A terme</i>			
Prêts et comptes à terme	475 319	187 254	736
Prêts subordonnés et participatifs	4 271	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	8 113	7 304	687
Total brut	648 979	267 423	83 319
Dépréciation			
Dépréciation sur créances individualisées	-	-	-
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total net	648 979	267 423	83 319
Titres reçus en pension livrée	99 812	380 340	322 513
Total	748 791	647 763	405 832
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	748 791	647 763	405 832

Les comptes des clients de la filiale anglaise Talos Securities étant ségrégués et conservés dans des établissements autres que Boursorama, ils n'apparaissent pas au bilan. Les dépôts des clients s'élèvent à £ 447 M (504 MEur) au 31 Décembre 2009 contre £ 369 M (387 MEur) au 31 Décembre 2008 et £ 354 M (483 MEur) au 31 Décembre 2007.

NOTE 8 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
Crédits de trésorerie	110 955	121 602	125 323
Crédits à l'exportation	-	-	-
Crédits à l'équipement	233 860	294 919	321 759
Crédits à l'habitat	1 232 191	1 227 115	1 207 451
Autres crédits	92 783	101 769	177 943
Sous-total	1 669 788	1 745 405	1 832 477
Prêts à la clientèle financière	1 594	305	292
Comptes ordinaires débiteurs	5 946	8 543	24 399
Créances rattachées	4 760	6 421	6 543
Total sains	1 682 088	1 760 675	1 863 710
Créances douteuses non compromises			
Créances douteuses	6 553	7 952	7 350
Dépréciation sur créances douteuses	(2 905)	(3 038)	(2 761)
Créances douteuses compromises			
Créances douteuses	22 786	20 164	19 584
Dépréciation sur créances douteuses	(7 043)	(7 006)	(7 948)
Total douteux nets	19 391	18 071	16 225
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	178	(244)	(1 842)
Total net	1 701 657	1 778 502	1 878 093
Valeurs reçues en pension	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-
Total des prêts et créances sur la clientèle	1 701 657	1 778 502	1 878 093
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	1 706 199	1 782 285	1 877 675

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Clientèle non financière			
Entreprises	517 008	646 190	731 116
Particuliers	1 149 660	1 094 665	1 091 424
Collectivités locales	52	203	4 001
Professions libérales	3 068	4 348	5 936
Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	1 669 788	1 745 405	1 832 477

NOTE 9 – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009		31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						
Opérations avec la clientèle	4 600	59	3 910	127		418
Total	4 600	59	3 910	127		418

NOTE 10 - CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Créances d'impôts exigibles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	10 753	11 526	12 955
dont sur éléments du bilan	10 753	11 526	12 955
dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents			
Total	10 753	11 526	12 955

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Dettes d'impôts exigibles	14 212	16 141	1 627
Passifs d'impôts différés	7 806	15 708	14 918
dont sur éléments du bilan	7 891	15 633	14 243
dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	(85)	(75)	675
Total	22 018	31 849	16 545

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts de garantie versés	231 399	84 016	143 384
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	2 257	1 216	15 534
Charges payées ou comptabilisées d'avance	5 409	6 240	6 872
Autres débiteurs divers	57 576	67 687	83 951
Total brut	296 641	159 159	249 740
Dépréciation	(476)	(493)	(652)
Total net	296 166	158 667	249 088

NOTE 12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(En KEur)</i>	Valeur brute au 31.12.08	Acquisitions	Cessions	Autres	Valeur brute au 31.12.09	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2008	Dotations aux amortissements de l'année 2009	Reprises d'amortissements de l'année 2009	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.09	Valeur nette au 31.12.08
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	25 659	3 394	(369)	1 724	30 408	(20 620)	(3 822)	352	(433)	(24 523)	5 885	5 039
Immobilisations générées en interne	3 078	351	-	(356)	3 072	(2 852)	(203)	-	356	(2 699)	374	226
Marques	59 700	-	-	-	59 700	-	-	-	-	-	59 700	59 700
Immobilisations en cours	663	879	-	(1 299)	243	-	-	-	-	-	243	663
Autres	5 584	11	(1 662)	0	3 934	(872)	(20)	300	(1)	(592)	3 341	4 712
Sous-total	94 683	4 635	(2 030)	68	97 356	(24 344)	(4 045)	652	(77)	(27 814)	69 543	70 339
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	43	-	-	-	43	(12)	(1)	-	-	(13)	30	31
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	18 927	1 414	(1 115)	599	19 825	(15 377)	(1 525)	1 013	(612)	(16 501)	3 324	3 550
Sous-total	18 969	1 414	(1 115)	599	19 868	(15 389)	(1 526)	1 013	(612)	(16 514)	3 353	3 581
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles et incorporelles	113 652	6 049	(3 145)	667	117 224	(39 733)	(5 571)	1 666	(690)	(44 328)	72 896	73 920

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

<i>(En KEur)</i>	Effet périmètre	Effet Change	Reclassements et autres	Valeur brute Autres mouvements 2009	Effet périmètre	Effet Change	Reclassements et autres	Amortissements et dépréciations Autres mouvements 2009
Immobilisations incorporelles								
Logiciel, frais d'étude informatique	-	69	1 655	1 724	-	(67)	(365)	(433)
Immobilisations générées en interne		-	(356)	(356)		-	356	356
Marques			-	-			-	-
Immobilisations en cours		-	(1 299)	(1 299)			-	-
Autres	-	-	0	0	-	-	(1)	(1)
Sous-total	-	69	(1)	68	-	(67)	(10)	(77)
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Terrains et constructions		-	-	-		-	-	-
Immobilisations en cours		-	-	-			-	-
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés		-	-	-		-	-	-
Autres	-	115	483	599	-	(102)	(510)	(612)
Sous-total	-	115	483	599	-	(102)	(510)	(612)
Total immobilisations corporelles et incorporelles	-	184	483	667	-	(170)	(520)	(690)

Les cessions des autres immobilisations incorporelles concernent des droits au bail cédés en France pour 1 662 KEur en valeur brute et 1 362 KEur en valeur nette. Boursorama a constaté une plus value nette de 663 KEur à l'occasion de ces cessions (cf. note 30).

NOTE 13 - ECARTS D'ACQUISITION

Ventilation des écarts d'acquisition par UGT

(En KEur)	Valeur brute au 31.12.2007	Valeur brute au 31.12.2008	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Change	Valeur brute au 31.12.2009	Dépréciation au 31.12.2008	Perte de valeur	Dépréciations au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2008	Valeur nette au 31.12.2009
Entités											
Ecart d'acquisition sur Finance Net	4 339	4 339				4 339			-	4 339	4 339
Ecart d'acquisition sur Fimatex-SG	1 576	1 576				1 576			-	1 576	1 576
Ecart d'acquisition sur Seltrade	19 818	19 818				19 818			-	19 818	19 818
Ecart d'acquisition sur CaixaBank France	79 556	79 556				79 556			-	79 556	79 556
Sous-total UGT France	105 288	105 288	-	-	-	105 288			-	105 288	105 288
Ecart d'acquisition sur Veritas	3 466	-				-			-	-	-
Ecart d'acquisition sur OnVista AG	89 582	80 288	851			81 139		(11 000)	(11 000)	80 288	70 139
Sous-total UGT Allemagne	93 047	80 288	851	-	-	81 139		(11 000)	(11 000)	80 288	70 139
Ecart d'acquisition sur ESGL (1)	37 988	26 723			1 876	28 599			-	26 723	28 599
Sous-total UGT UK	37 988	26 723	-	-	1 876	28 599			-	26 723	28 599
Ecart d'acquisition Total	236 324	212 299	851	-	1 876	215 026		(11 000)	(11 000)	212 299	204 026

(1) Le Goodwill ESGL est suivi en devises.

Le groupe a réalisé un test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés les écarts d'acquisition. Une perte de valeur est affectée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée par la méthode des flux de trésorerie nets d'impôts actualisés (discounted cash flow).

Pour les unités de trésorerie France et UK, les flux de trésorerie ont été déterminés sur un plan d'affaire des 5 années à venir. Pour l'unité génératrice de trésorerie Allemagne, les flux de trésorerie ont été déterminés sur un plan d'affaire des 9 années à venir en raison du démarrage récent de l'activité en structure cible.

Pour chacune des unités génératrices de trésorerie, les taux de croissance à l'infini ont été définis à +3% et les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 9,28%. De même qu'au 31 décembre 2008, ce taux a été déterminé par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama et aux données de marché.

Au 30 juin 2009, une dépréciation de 11 MEur a été réalisée sur l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie Allemagne. Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2009 confirment l'absence de dépréciation complémentaire sur les écarts d'acquisition du groupe Boursorama.

Des tests de sensibilité ont par ailleurs été effectués sur la base d'une variation du taux d'actualisation de 9,03% à 10,12% et des taux de croissance à l'infini de 2,0% à 3,5%. Sur l'unité génératrice de trésorerie Allemagne, des tests complémentaires ont été effectués en modifiant les hypothèses d'évolution des revenus média et courtage. Un développement moins rapide qu'escompté de l'activité en Allemagne pourrait conduire à déprécier l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie Allemagne.

NOTE 14 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Dettes à vue et au jour le jour			
Dépôts et comptes ordinaires	51	8 492	5 733
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	11 010	147 046	6 357
Sous-total	11 061	155 538	12 089
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	64 405	-	175 000
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
Sous-total	64 405	-	175 000
Dettes rattachées	152	158	5 122
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Titres donnés en pension	-	-	-
Total	75 617	155 697	192 212
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	75 617	155 697	192 212

NOTE 15 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	623 830	443 657	254 980
A terme	324 322	272 619	312 673
Sous-total	948 152	716 275	567 654
Autres dépôts clientèle à vue			
Sociétés et entrepreneurs individuels	94 790	147 500	79 431
Particuliers	922 297	675 949	728 002
Clientèle financière	-	-	11 421
Autres	146	58	10
Sous-total	1 017 236	823 508	818 863
Autres dépôts clientèle à terme			
Sociétés et entrepreneurs individuels	295 554	396 818	472 577
Particuliers	10 461	59 607	117 036
Clientèle financière	800	14 600	-
Autres	-	-	-
Sous-total	306 814	471 025	589 614
Dettes rattachées	13 991	18 120	11 360
Réévaluation des éléments couverts	171	(553)	(3 614)
Total dépôts clientèle	2 286 364	2 028 375	1 983 877
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
Total	2 286 364	2 028 375	1 983 877
Juste valeur des prêts et créances envers la clientèle	2 286 364	2 028 375	1 983 877

Les comptes des clients de la filiale anglaise Talos Securities étant ségrégués et conservés dans des établissements autres que Boursorama, ils n'apparaissent pas au bilan. Les dépôts des clients s'élèvent à £ 447 M (504 MEur) au 31 Décembre 2009 contre £ 369 M (387 MEur) au 31 Décembre 2008 et £ 354 M (483 MEur) au 31 Décembre 2007.

NOTE 16 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-
Sous-total	8	8	8
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total	8	8	8
Dont montant des dettes à taux variable	-	-	-
Juste valeur des dettes représentées par un titre	-	-	-

NOTE 17 - AUTRES PASSIFS

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts de garantie reçus	5 586	5 587	10 635
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	44	81	33
Autres opérations sur titres	-	-	-
Charges à payer sur engagements sociaux	16 422	15 183	15 922
Produits constatés d'avance	2 730	1 699	2 564
Autres créditeurs divers	69 006	56 107	74 387
Total	93 787	78 657	103 541

NOTE 18 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A. Dépréciations d'actifs

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit	-	-	-
Crédits à la clientèle	(9 948)	(10 044)	(10 709)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	(44)	(35)	(958)
Immobilisations	(417)	(717)	(183)
Ecarts d'acquisition	(11 000)	-	-
Autres	(476)	(493)	(652)
Total	(21 885)	(11 289)	(12 503)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En KEur)	Stock au 31.12.08	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Mouvements de réévaluation	Reclasse-ment	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2009
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	(10 044)	(2 560)	1 356	(1 204)	1 190	113	-	(0)	(4)	(9 948)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	(35)	(35)	-	(35)	27	-	-	-	-	(44)
Immobilisations	(717)	-	-	-	300	-	-	-	-	(417)
Ecarts d'acquisition	-	(11 000)	-	(11 000)	-	-	-	-	-	(11 000)
Autres	(493)	(109)	104	(5)	22	-	-	0	-	(476)
Total	(11 289)	(13 703)	1 460	(12 244)	1 538	113	-	-	(4)	(21 885)

B. Provisions

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	9 934	11 294	11 271
Provisions fiscales	506	-	-
Provisions pour restructuration	51	1 136	-
Provisions pour autres risques et charges	2 590	4 827	9 317
Total	13 081	17 256	20 588

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(EnKEur)	Stock au 31.12.2008	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Virement	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2009
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	11 294	321	(1 681)	(1 360)	-	-	-	-	9 934
Provisions fiscales	-	500	-	500	-	-	6	-	506
Provisions pour restructuration	1 136	-	(1 085)	(1 085)	-	-	-	-	51
Provisions pour autres risques et charges	4 827	685	(542)	143	(2 381)	-	-	-1	2 590
Total	17 256	1 505	(3 307)	(1 801)	(2 381)	-	6	1	13 081

Les provisions sur avantages au personnel sont détaillées en note 19.

NOTE 19 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

(En KEur)	31.12.2008	Service cost	Coût financier	Ecart actuariel	Coût des services passés	Prestations servies	périmètre	31.12.2009
Régimes de retraite	4 278	122	161	(1 051)	-	(206)	-	3 305
Autres régimes postérieurs à l'emploi	6 149	-	333	(159)	-	(297)	-	6 026
Autres avantages à long terme	867	222	5	(19)	-	(472)	-	602
Provisions pour avantage au personnel	11 294	344	499	(1 228)	-	(975)	-	9 934

Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.

Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.

Les différents taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	31.12.2008	31.12.2009
Prime retraite France	6,24%	5,08%
Retraite article 19 France	5,98%	4,16%
Retraite Allemagne	6,74%	5,96%
Médaille du travail France	5,98%	5,98%
Régime Mutuelle salariés retraités France	6,29%	5,28%

Variation de la valeur actuelle des obligations

(En KEur)	31.12.2008	Service cost	Coût financier	Ecart actuariel	Prestations services	31.12.2009
Régimes de retraite	2 984	123	160	(7)	(156)	3 104
Autres régimes postérieurs à l'emploi	5 446	-	333	359	(297)	5 841
Autres avantages à long terme	867	222	5	(19)	(472)	603
Provisions pour avantage au personnel	9297	344	499	(1 228)	(975)	9 548

NOTE 20 - ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	20 195	25 607	26 461
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	67 083	73 429	79 594
Autres ⁽¹⁾	77 542	83 303	98 571
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	13	26	52
Donnés à la clientèle	1 046	1 323	6 130
Engagements sur titres ⁽²⁾			
Titres à livrer	367 676	175 754	199 953

⁽¹⁾ Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole

⁽²⁾ Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

Autres engagements

Le prix payé pour l'acquisition de Veritas en 2005 est soumis à ajustement en 2010 en fonction des flux nets de collecte de 2005 à 2010. Cet ajustement a été soldé par anticipation dans le cadre de la cession de Veritas.

Engagements reçus

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	460 000	460 000	560 000
Reçus de la clientèle	19 009	24 306	29 271
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit			
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	112 789	70 523	140 634
Engagements sur titres			
Titres à recevoir ⁽²⁾	367 676	175 754	199 953

⁽¹⁾ Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole

⁽²⁾ Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En KEur)	31.12.2009		31.12.2008		31.12.2007	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps		83 502		148 866		123 795
Contrats à terme de taux						
<i>Instruments conditionnels</i>	49 064	12 688	56 876	15 125	61 688	20 563
Instruments de change						
<i>Instruments fermes</i>						
Euros à recevoir		4 110		-		-
Devises à livrer		4 166				
<i>Instruments conditionnels</i>						
Instruments sur actions et indices						
<i>Instruments fermes</i>						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Instruments sur matières premières						
<i>Instruments fermes</i>						
<i>Instruments conditionnels</i>						
Dérivés de crédit						
Autres instruments financiers à terme						

Détail des instruments de couverture au 31 décembre 2009

	Nominal	Date d'échéance	Type de couverture	Juste valeur (KEur)	Variation JV 2009 (KEur)
SWAPS					
	14 488	31/12/2010	micro couverture	-175	-256
	19 014	31/12/2010	micro couverture	166	403
	50 000	01/10/2018	macro couverture	-4 557	-675
Total Swaps	83 502				
CAPS					
	2 000	30/09/2013	macro couverture	0	-1
	2 500	31/01/2014	macro couverture	0	-1
	2 188	30/11/2014	macro couverture	13	-17
	6 000	30/11/2015	macro couverture	46	-46
Total Caps	12 688			59	-65
Contrat de change à terme					
	4 110	03/06/2010	Investissement net à l'étranger	-56	-56
Total Change à terme	4 100			-56	-56

NOTE 21 - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES PAR DUREE RESTANT A COURIR

Échéances des actifs et passifs financiers

<i>(En KEur au 31.12.09)</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Caisse et Banques centrales	2 058	-	-	-	2 058
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 137	-	-	-	4 137
Instruments dérivés de couverture	225	-	-	-	225
Actifs financiers disponibles à la vente	54 196	8 056	44 889	-	107 141
Prêts et créances sur les établissements de crédit	294 369	101 909	264 553	87 960	748 791
Prêts et créances sur la clientèle	127 372	181 010	555 692	837 583	1 701 657
Opérations de location financement et assimilées	68	297	1 919	2 239	4 523
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 600	-	-	-	4 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
Total Emplois	487 026	291 272	867 052	927 782	2 573 132
RESSOURCES					
Banques centrales	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 915	-	-	-	3 915
Instruments dérivés de couverture	4 904	-	-	-	4 904
Dettes envers les établissements de crédit	71 346	0	0	4 271	75 617
Dettes envers la clientèle	2 018 634	127 094	98 889	41 747	2 286 364
Dettes représentées par un titre	8	-	-	-	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	59	-	-	-	59
Total Ressources	2 098 866	127 094	98 889	46 018	2 370 867

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

<i>(En KEur au 31.12.09)</i>	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêts				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	33 502		50 000	83 502
Contrats à terme de taux				
<i>Instruments conditionnels</i>	10 249	36 998	14 504	61 752
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Euros à recevoir	4 110			4 110
Devises à livrer	4 166			4 166
<i>Instruments conditionnels</i>				
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Dérivés de crédit				
Autres instruments financiers à terme				

NOTE 22- PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec les établissements de crédits	27 999	40 261	26 848
Comptes à vue et prêts interbancaires	18 789	27 438	20 529
Titres et valeurs reçus en pension	9 210	12 823	6 319
Opérations avec la clientèle	82 023	97 372	106 814
Créances commerciales	0	0	0
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	81 721	96 827	105 983
Comptes ordinaires débiteurs	302	545	831
Titres et valeurs reçus en pension	0	0	0
Autres produits		0	
Opérations sur instruments financiers	2 195	2 406	1 339
Actifs financiers disponibles à la vente	364	47	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	1 831	2 359	1 339
Opérations de location-financement	268	303	299
Location-financement immobilier	268	303	299
Location-financement mobilier	0	0	0
Total produits d'intérêts	112 485	140 341	135 299
Opérations avec les établissements de crédits	(428)	(1 378)	(7 865)
Emprunts interbancaires	(428)	(1 378)	(7 865)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations avec la clientèle	(33 560)	(49 486)	(40 659)
Comptes d'épargne à régime spécial	(12 889)	(15 091)	(7 709)
Autres dettes envers la clientèle	(20 671)	(34 395)	(32 950)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations sur instruments financiers	(3 289)	(3 495)	(1 970)
Dettes représentées par des titres	0	0	(79)
Dettes subordonnées et convertibles	0	0	0
Emprunts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	(3 289)	(3 495)	(1 891)
Autres charges d'intérêts	0	(46)	(74)
Total charges d'intérêts	(37 277)	(54 405)	(50 568)

⁽¹⁾ Détail des autres concours à la clientèle

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
- Crédits de trésorerie	1 367	2 023	2 941
- Crédits à l'exportation	0	0	0
- Crédits d'équipement	18 509	20 699	21 489
- Crédits à l'habitat	56 938	64 828	65 753
- Autres crédits à la clientèle	4 906	9 277	15 800
Total	81 721	96 827	105 983

NOTE 23 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	138 006	127 029	155 368
Opérations sur titres			
Opérations sur marchés primaires			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Prestations de services			
Autres			
Total des produits	138 006	127 029	155 368
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(40 258)	(41 829)	(54 616)
Opérations sur titres			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Autres			
Total des charges	(40 258)	(41 829)	(54 616)

NOTE 24 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(310)	(434)	(458)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	(220)	(212)	85
Résultat net des opérations de change	355	437	515
Total	(176)	(209)	142

NOTE 25 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Activité courante			
Plus-value de cession	18	1 931	2 340
Moins-value de cession	0	0	(1)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(0)	(43)	7
Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)			
Sous total	18	1 888	2 347
Titres à revenu variable détenus à long terme			
Plus-value de cession	7	(1)	0
Moins-value de cession	0	(4)	0
Pertes de valeurs des titres à revenu variable	(35)	0	0
Sous total	(28)	(5)	0
Total	(10)	1 883	2 347

NOTE 26 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	27 525	40 718	31 802
Sous total	27 525	40 718	31 802
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	(5)	(10)	(9)
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(163)	(4 116)	(1 233)
Sous total	(168)	(4 127)	(1 242)
Total net	27 357	36 591	30 559

NOTE 27 - FRAIS DE PERSONNEL

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Rémunération de personnel ¹	(38 821)	(43 352)	(44 367)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(15 580)	(17 115)	(17 270)
Charges de retraite – régime à cotisations définies			
Charges de retraite – régimes à prestations définies	972	(219)	(286)
Autres charges sociales et fiscales			
Participation, intéressement, abondement et décote	(3 293)	(2 691)	(3 339)
Total	(56 722)	(63 377)	(65 261)

¹ y compris charge relative aux plans d'avantage en actions

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 100 KEur.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Effectif fin de période			
Cadres	298	320	322
Non Cadres	469	469	589
Total	767	789	911

	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Effectif fin de période			
France	504	497	533
Etranger	263	292	378
Total	767	789	911

NOTE 28 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. Montant de la charge enregistrée en résultat

(En KEur)	31.12.2009		31.12.2008		31.12.2007	
	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	1 532	1 532	1 873	1 873	1 658	1 658
Charges nettes provenant des plans d'options	-	-	18	18	476	476

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

2. Description des plans de stocks options et d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'attribution d'options et d'actions gratuites approuvé par le CA du 16 juin 2006 prévoit pour la première fois la possibilité pour l'Emetteur d'offrir en achat ou en attribution des actions existantes. En d'autres termes, l'exercice des options et l'attribution d'actions ne donnera pas nécessairement lieu à une augmentation de capital, l'Emetteur se réservant la possibilité d'acheter sur le marché les actions destinées à couvrir le plan.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS									
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	740 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	0	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	0	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	32 400	20 000	200	Néant	38 950	Néant	100 000	Néant	66 693
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	24 700	165 713	164 970	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	784 000	9 200	171 300	301 175	799 000	50 000	750 004	296 802	663 612

Options Selftrade

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2009	Prix d'exercice des titres (Eur)
05/06/2000	20/07/2000	3 828	20,00
05/06/2000	21/07/2000	38 355	19,25
05/06/2000	21/07/2000	8 457	20,725
05/06/2000	16/08/2000	7 438	21,75
05/06/2000	23/01/2001	1 909	15,95

Actions gratuites

Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	3 novembre 2006	26 juin 2008
Nombre total de droits attribués	335 000	14 000	170 018
Dont nombre d'actions pouvant être acquises par :			
<i>les mandataires sociaux</i>	aucune	aucune	aucune
<i>les premiers attributaires salariés (10 personnes)</i>	40 000	14 000	24 300
Date d'acquisition des actions	50% le 16 juin 2008 et 50% le 16 juin 2009	50% le 3 novembre 2008 et 50% le 3 novembre 2009	50% le 26 juin 2010 et 50% le 26 juin 2011
Nombre de droits radiés au 31/12/2009	335 000	14 000	6 012
Nombre de droits restants au 31/12/2009	0	0	164 006
Modalités d'exercice	Les actions ne sont attribuées, pour chacune des deux tranches, que sous réserve du respect d'une condition de performance. Plus précisément, les actions ne sont attribuées que si la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture est supérieure, à chacune des deux dates d'attribution, à 10,06 Eur pour la première et à 10,22 Eur pour la seconde. Par ailleurs, une fois attribuées, les actions doivent être conservées pour une durée de 2 ans au minimum avant d'être cédées.		Les actions sont attribuées définitivement, pour chacune des deux tranches, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'acquisition

L'exercice de la totalité des options de souscription d'actions de Boursorama entraînerait une dilution totale de 3,3% du capital

Options distribuées et levées par les mandataires sociaux.

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2009
Vincent Taupin	Plan n°1	21-mars-00	350 000	15,7	
	Plan n°1	10-janv-01	50 000	7,15	
	Plan n°2	18-juil-02	140 000	1,91	70 000
	Plan n°2	30-juin-04	100 000	5,91	
	Plan n°2	27-juil-05	0	6,36	
	Plan n°3	16-juin-06	150 000	10,06	
	Plan n°3	26-juin-08	110 812	7,00	
Olivier Lecler	Plan n°1	21-mars-00	30 000	15,7	
	Plan n°1	10-janv-01	30 000	7,15	
	Plan n°2	18-juil-02	70 000	1,91	
	Plan n° 2	30-juin-04	70 000	5,91	
	Plan n° 2	27-juil-05	0	6,36	

3. Hypothèses utilisées pour le calcul de la juste valeur des options et actions gratuites attribuées

Date du Conseil d'Administration	Stock options				
	30-juin-04	27-juil-05	16-juin-06	26-juin-08	26-juin-08
Nombre d'options pouvant être allouées	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Juste valeur	2,46	2,46	2,91	2,60	2,60
Méthode de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Strike	5,91	5,91	10,06	7,00	7,00
Spot	5,78	5,78	9,6	6,29	6,29
Durée de l'option	6,5	6,5	5,5	5,5	5,5
Taux sans risque (%)	4,02%	4,02%	4,00%	4,88%	4,88%
Volatilité (%)	33%	33%	38%	40%	40%

Date du Conseil d'Administration	Actions gratuites					
	16-juin-06	16-juin-06	03-nov-06	03-nov-06	26-juin-08	26-juin-08
Nombre d'actions pouvant être allouées	167 500	167 500	7 000	7 000	85 009	85 009
Date d'acquisition des actions	16-juin-08	16-juin-09	03-nov-08	03-nov-09	26-juin-10	26-juin-11
Juste valeur à la date d'attribution des droits	5,420	5,570	5,420	5,570	5,377	5,155
Méthode de valorisation	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage
Condition de performance	Cours au 16/06/08 > 10,06 EUR	Cours au 16/06/09 > 10,06 EUR	Cours au 03/11/08 > 10,22 EUR	Cours au 03/11/09 > 10,22 EUR	non	non
Taux d'emprunt par le salarié	4,070%	4,070%	4,070%	4,070%	6,61%	6,61%
Spot à la grant date (EUR)	9,600	9,600	9,600	9,600	6,290	6,290

NOTE 29 - COUT DU RISQUE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(1 209)	(993)	(1 337)
Pertes non couvertes	(789)	(300)	(426)
sur créances irrécouvrables	(612)	(300)	(426)
sur autres risques	(178)	(0)	0
Récupérations	346	381	859
sur créances irrécouvrables	346	381	859
sur autres risques			
Autres risques			
Dotations nettes aux autres dépréciations	(34)	336	215
Total	(1 687)	(576)	(690)

Rapprochement du coût du risque du compte de résultat social au compte de résultat consolidé :

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Coût du risque comptes sociaux	(1 774)	(621)	(1 734)
Ajustement de consolidation			1 243
Coût du risque des filiales consolidées (hors société Boursorama)	88	45	(198)
Total	(1 687)	(576)	(690)

⁽¹⁾ Des provisions pour dépréciation et litiges impactant le compte de résultat social de Boursorama ont été comptabilisées dans les comptes consolidés par contrepartie de l'écart d'acquisition de CaixaBank France.

NOTE 30 – GAINS ET PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Gains et pertes nets sur immobilisations d'exploitation	625	(644)	(380)
Gains et pertes sur filiales consolidées	14 000	7 668	0
Total	14 625	7 024	(380)

Boursorama a constaté une plus value de 14 MEur à l'occasion de la filialisation de sa succursale en Espagne.

NOTE 31 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Charge fiscale courante	(28 543)	(14 800)	(2 198)
Charge fiscale différée	4 995	(3 518)	(16 700)
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(23 548)	(18 318)	(18 898)

⁽¹⁾ La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt théorique sur le résultat consolidé du Groupe	(24 060)	(23 529)	(23 087)
Impôt sur différence permanentes	889	2 693	(763)
Ecart de taux	293	675	745
Ecart sur déficits non activés	(1 493)	(1 513)	(456)
Activation complémentaire	823	3 356	4 664
Charge nette d'impôts	(23 548)	(18 318)	(18 898)

- La situation des reports déficitaires au 31 décembre 2009 s'analyse comme suit :

<i>(En KEur)</i>	Résultats fiscaux déficitaires	Equivalents impôts			Montant activé 2009
		Imposition au taux	Impôt lié au différentiel	Charge totale	
		en vigueur dans la société consolidante	de taux d'imposition avec les pays étrangers	d'impôt différée	
France					
Allemagne	2 710	933	(77)	856	856
Espagne	11 961	4 118	(530)	3 588	2 215
Royaume-Uni	37 382	12 871	(2 404)	10 467	10 457
	52 053	17 922	(3 010)	14 912	13 538

NOTE 32 – RESULTAT PAR ACTION

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Bénéfice net part du Groupe	48 702	49 900	48 046
Nombre d'actions ordinaires en circulation	84 573 350	84 302 683	85 251 175
Résultat par action (en Eur)	0,576	0,592	0,564

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Bénéfice net part du Groupe	48 702	49 900	48 046
Nombre d'actions ordinaires en circulation	84 573 350	84 302 683	85 251 175
Nombre de titres retenus au titre des éléments dilutifs	471 038	619 002	1 035 505
Nombre d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	85 044 388	84 921 685	86 286 680
Résultat dilué par action (en Eur)	0,573	0,588	0,557

(1) : nombre d'actions émises hors titres d'auto-détention

NOTE 33 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Information sectorielle : ventilation par zone géographique

(En MEur)		France	Allemagne	Royaume-Uni	Espagne	Total
PNB	31/12/2007	155,1	24,4	26,3	12,7	218,6
	31/12/2008	148,0	27,6	25,9	8,0	209,5
	31/12/2009	162,1	12,7	19,8	5,6	200,2
Résultat d'exploitation	31/12/2007	55,3	0,5	6,8	4,8	67,5
	31/12/2008	55,6	-3,8	7,9	1,7	61,3
	31/12/2009	71,0	-4,9	4,8	-4,6	66,2
Résultat net (part totale)	31/12/2007	35,8	-0,2	6,8	5,8	48,3
	31/12/2008	36,9	3,3	8,7	1,2	50,0
	31/12/2009	49,4	-15,8	3,3	9,4	46,3
Immobilisations	31/12/2007	45,5	27,6	0,4	6,2	79,7
	31/12/2008	42,1	24,2	0,2	7,4	73,9
	31/12/2009	39,3	24,0	0,5	9,1	72,9
Ecarts d'acquisition	31/12/2007	105,3	93,0	38,0	0,0	236,3
	31/12/2008	105,3	80,3	26,7	0,0	212,3
	31/12/2009	105,3	70,1	28,6		204,0
Autres actifs	31/12/2007	2 400,6	73,6	18,7	63,0	2 556,0
	31/12/2008	2 491,8	58,7	23,0	30,2	2 603,7
	31/12/2009	2 671,9	81,7	20,8	94,9	2 869,3
Autres passifs	31/12/2007	2 151,6	100,8	8,9	50,6	2 311,9
	31/12/2008	2 168,9	67,4	4,8	46,9	2 288,0
	31/12/2009	2 336,1	68,9	5,0	67,8	2 477,7

Information sectorielle : ventilation par secteur d'activité

Le Groupe ne suit pas ces activités en termes de contribution au résultat net. En conséquence, seuls les produits de ces activités sont présentés.

(En MEur)		Bourse	banque	Epargne	Média	Autres	Total
Produit d'exploitation	31/12/2007	114,3	90,8	33,2	21,2	14,3	273,9
	31/12/2008	98,5	93,0	20,5	30,8	12,2	255,1
	31/12/2009	124,6	80,4	13,7	17,5	4,1	240,3

NOTE 34 – OPERATIONS EN DEVISES

(En KEur)	31.12.2009		31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	3 096 303	3 141 077	2 839 495	2 893 713	2 812 702	2 873 286
USD	313	254	380	640	1 971	2 115
GBP	60 356	15 642	61 585	7 107	70 299	9 570
JPY						
Autres devises						
Total	3 156 973	3 156 973	2 901 461	2 901 461	2 884 972	2 884 972

NOTE 35 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part les administrateurs, le Président Directeur Général et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les sociétés du Groupe Société Générale et la Caixa.

1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Avantages à court terme	1 173	1 712	1 692
Avantages postérieurs à l'emploi			
Avantages à long terme			
Indemnités de fin de contrat de travail			
Paievements en actions	99	171	201
Total	1 272	1 883	1 893

Le document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

2. Entités associées

Encours actifs avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	28 451	21 417	29 900
Comptes et prêts JJ	-	-	
Comptes et prêts à terme	471 850	191 342	677
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	95 287	374 490	322 513
Titres disponibles à la vente	30 367		
Autres actifs	221 891	74 786	132 767
Total encours actifs	847 845	662 035	485 857

Encours passifs avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	-	7 215	5 330
Emprunts JJ	5 000	145 009	
Emprunts à terme	60 252	-	175 000
Dettes envers la clientèle	800	14 600	
Dettes rattachées	0	-	5 074
Autres passifs	8 878	3 183	16 256
Instrument de capitaux propres	120 000	120 000	120 000
Total encours passifs	194 930	290 008	321 659

PNB avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts reçus	20 580	21 907	8 588
Intérêts payés	(3 627)	(4 778)	(14 441)
Produits de commission	2 639	4 923	6 242
Charges de commission	(30 144)	(29 514)	(28 713)
Résultat net des opérations financières	-	-	(173)
Autres produits d'exploitation	1 014	1 961	1 057
PNB	(9 539)	(5 501)	(27 440)

Frais généraux

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Autres charges générales d'exploitation	(5 222)	(5 068)	(5 625)
Frais généraux	(5 222)	(5 068)	(5 625)

Engagements avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Engagements sur instruments financiers à terme	145 254	220 867	206 045
Titres à livrer	80 986	56 962	39 460
Devises à livrer	4 166		
Engagements de financement reçus	460 000	460 000	560 000
Titres à recevoir	286 691	118 793	160 493
Euros à recevoir	4 110		

Par ailleurs, les administrateurs de Boursorama peuvent réaliser des transactions avec Boursorama, conclues dans des conditions normales. Ces opérations ne sont pas significatives au regard de la société.

NOTE 36 – GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	Période	31.12.2008
Ecart de conversion	(14 267)	4 345	(18 612)
Ecart de réévaluation de la période		4 345	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(214)	(285)	71
Ecart de réévaluation de la période		(214)	
Recyclage en résultat		(71)	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(56)	(56)	-
Ecart de réévaluation de la période		(56)	
Recyclage en résultat		-	
Impôts	85	10	75
Dont impôt sur instruments dérivés de couverture	19	19	-
Dont impôt sur instruments de capitaux propres	65	(9)	75
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(14 453)	4 014	(18 467)

Au 31.12.2009, les écarts de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à -214 KEur. La décomposition de ce montant se présente comme suit :

<i>(En KEur)</i>	Plus values latentes	Moins values latentes	Réévaluation nette 31.12.2009
Obligations et autres instruments de dettes	7	(239)	(232)
Actions et autres instruments de capitaux propres	18		18
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	25	(239)	(214)

4.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

4.3.1. Rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOURSORAMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des provisions à l'actif et au passif du bilan.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard HELLER

Jean-Marc MICKELER

4.3.2. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés le 12 février 2010

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec M. Hugues Le Bret

Nature et objet

Engagement d'affiliation au régime de couverture chômage de GSC (Garanties Sociales des Chefs et dirigeants d'entreprises) au bénéfice de M. Hugues Le Bret.

Modalités

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 12 février 2010 un engagement d'affiliation au régime de couverture chômage de GSC au bénéfice de M. Hugues Le Bret.

Votre conseil d'administration a retenu la formule suivante proposée par l'organisme applicable à compter de la deuxième année :

- Revenu professionnel net fiscal : € 200.000 ;
- Niveau de garantie : 70 % du revenu net fiscal sur les tranches A et B et à 55 % sur la tranche C ;
- Durée d'indemnisation : 24 mois ;
- Cotisations annuelles correspondantes : € 23.139 ;
- Droit d'entrée : € 69.

Dans l'attente de son application, la formule présentant une durée d'indemnisation de douze mois, une cotisation annuelle de € 9.163 (proratisé à 10/12) et un droit d'entrée de € 69 est applicable.

Il est précisé que :

- S'agissant d'une indemnité, le bénéfice doit être subordonné au respect de la condition de performance suivante : M. Hugues Le Bret pourra bénéficier de cette couverture chômage de GSC à condition qu'au moment de son versement les résultats de votre société soient positifs. A défaut, les cotisations payées par l'entreprise devront être remboursées par M. Hugues Le Bret.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la Caixa

Nature et objet

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord de « Joint Venture » avec la Caixa, relatif à la création d'une banque en ligne en Espagne, filiale des deux sociétés.

Modalités

Dans le cadre de cette convention signée le 2 juillet 2008, l'apport de votre société est de K€ 9.195 initiaux en espèces et de K€ 35.000 additionnels correspondant à la valorisation de la branche espagnole de votre société. L'apport de la Caixa est de K€ 8.835 initiaux en espèces et de K€ 33.627 additionnels en espèces. A l'issue de ces apports, les contributions de votre société et de la Caixa au capital de la « Joint Venture » sont de 51 % et de 49 % respectivement.

L'application de cette convention réglementée s'est traduite par la comptabilisation à la valeur réelle des apports, induisant une plus-value d'apport de M€ 35 enregistrée dans les comptes sociaux de votre société au 31 décembre 2009.

2. Avec la Société Générale

Nature et objet

Un emprunt à durée indéterminée de M€ 110 a été contracté entre votre société (emprunteur) et la Société Générale (prêteur) le 16 mai 2006 pour une durée minimale de cinq ans dans l'optique de renforcer les fonds propres réglementaires dans le cadre de l'acquisition de Caixa Bank. Cet emprunt ne peut être remboursé qu'après l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire.

Modalités

Le paiement des intérêts est établi de la manière suivante :

- Pour les dix premières années : (du 16 mai 2006 au 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 0,6 %.
- Pour les années suivantes : (après le 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 2,10 %.

Votre société peut différer le paiement des intérêts durant les exercices où l'entité ne distribue pas de dividendes.

Au 31 décembre 2009, la charge d'intérêts comptabilisée au titre de cet emprunt est de K€ 3.881.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Mickeler

Bernard Heller

4.3.3. Etats financiers au 31 décembre 2009

BILAN ET HORS BILAN SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009

<i>(En KEur)</i>		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
ACTIF				
Caisse, banques centrales	Note 2	36	3 491	5 535
Effets publics et valeurs assimilées				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 3	616 261	600 784	367 618
Prêts et créances sur la clientèle	Note 4	1 684 541	1 777 762	1 877 709
Obligations et autres titres à revenu fixe	Note 5	85 293	2 056	
Actions et autres titres à revenus variables	Note 5	104	3 515	6 553
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 6	115	208	386
Parts dans les entreprises liées	Note 6	213 914	182 425	210 922
Opération de location financement et assimilées		4 551	4 913	5 247
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 7	61 204	66 315	68 210
Actions propres	Note 5	23 196	13 330	12 920
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 8	280 227	153 940	238 519
Total actif		2 969 443	2 808 738	2 793 619

<i>(En KEur)</i>		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
PASSIF				
Banques centrales, CCP				
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	102 341	155 697	192 125
Opérations avec la clientèle	Note 10	2 171 041	2 040 526	2 015 962
Dettes représentées par un titre	Note 11	8	8	8
Autres passifs et comptes de régularisation	Note 12	93 086	88 068	86 157
Provisions	Note 13	11 964	16 414	18 374
Dettes subordonnées	Note 14	121 631	124 169	123 683
Total dettes		2 500 071	2 424 881	2 436 309
Capitaux propres		469 372	383 857	357 310
Capital souscrit		34 927	34 770	34 751
Prime d'émission		357 257	355 711	355 626
Réserve légale		2 731	2 731	2 731
Réserves et report à nouveau		(9 355)	(35 798)	(98 718)
Résultat de l'exercice		83 812	26 443	62 920
Total passif		2 969 443	2 808 738	2 793 619

<i>(En KEur)</i>		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
HORS BILAN				
Engagements donnés				
Engagements de financement donnés	Note 15	87 278	182 339	204 627
Engagements de garantie donnés	Note 15	1 059	1 349	6 182
Engagements sur titres	Note 15	367 676	175 754	199 953
Devises à livrer	Note 15	4 166		
Engagements reçus				
Engagements de financement reçus	Note 15	479 009	484 306	589 271
Engagements de garantie reçus	Note 15	39	70 523	140 634
Titres à recevoir	Note 15	367 676	175 754	199 953
Euros à recevoir		4 110		
Engagements sur instruments financiers à terme				
Swaps	Note 15	83 502	148 866	123 795
Caps de trading	Note 15	49 064	56 876	61 688
Caps de couverture	Note 15	12 688	15 125	20 563

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2009

<i>(En KEur)</i>		31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	Note 16	104 097	123 389	123 460
Intérêts et charges assimilés	Note 16	(42 257)	(61 371)	(59 759)
Produits et charges sur opérations de crédit bail et assimilées		265	280	301
Revenus des titres à revenus variables		7 100	2 460	7 449
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 17	114 354	107 492	122 662
Commissions (charges)	Note 17	(31 864)	(33 936)	(40 326)
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociations</i>	Note 18	(452)	(5)	42
<i>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés</i>	Note 19	9 295	(4 203)	204
Produits des autres activités	Note 20	17 610	21 197	22 062
Charges des autres activités	Note 20	6	(118)	(128)
Produit net bancaire		178 154	155 185	175 966
Frais de personnel	Note 21	(42 323)	(47 146)	(57 730)
Autres frais administratifs		(48 420)	(60 487)	(65 391)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(3 832)	(5 424)	(5 099)
Résultat brut d'exploitation		83 578	42 129	47 746
Coût du risque	Note 22	(1 774)	(621)	(1 734)
Résultat d'exploitation		81 804	41 508	46 011
Gain ou pertes sur actif immobilisé	Note 23	30 246	(1 266)	6 387
Résultat courant avant impôt		112 050	40 242	52 398
Résultat exceptionnel				11 100
Impôts sur les bénéfices		(28 237)	(13 799)	(578)
Résultat net		83 812	26 443	62 920

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En KEur)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2007	34 751	355 625	2 731	(98 717)	62 920	357 310
Augmentation de capital	19	85				104
Affectation du résultat				62 920	(62 920)	
Résultat 2007					26 443	26 443
Autres						
Capitaux propres au 31/12/2008	34 770	355 711	2 731	(35 798)	26 443	383 857
Augmentation de capital	156	1 379				1 535
Fusion		168				168
Affectation du résultat				26 443	(26 443)	0
Résultat 2008					83 812	83 812
Autres						
Capitaux propres au 31/12/2009	34 927	357 257	2 731	(9 355)	83 812	469 372

Le résultat 2008 a été intégralement affecté au report à nouveau.

Au 31 décembre 2009, le capital social se compose de 87 316 560 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

4.3.4 Note 1 – Notes annexes aux comptes sociaux

Boursorama exerce une activité d'intermédiation sur marchés financiers et de banque en ligne pour clientèle de particuliers.

- **Acquisition complémentaire de titres OnVista**

Au 31 décembre 2008, Boursorama détenait 92,89% des actions d'OnVista AG.

En 2009, Boursorama a acquis 0,03% de titres supplémentaires et détient au 31 décembre 2009 92,92% des actions de OnVista AG. Le coût d'acquisition des titres complémentaires acquis s'élève à 49 KEur, payés en numéraire.

Boursorama est détenue à 55,5 % par Société Générale. Les comptes de Boursorama sont consolidés dans les comptes de Société Générale.

- **- Selftrade Espagne**

Le 5 février 2009, la filiale Self Bank a été créée et a obtenu l'agrément de la Banque d'Espagne.

Le capital de la société est détenu à hauteur de 51% par Boursorama et de 49% par la Caixa. Boursorama détient le contrôle de la filiale ; celle-ci est donc consolidée par Intégration Globale.

Le capital de la filiale s'élève à 86,7MEur :

- 18MEur (minimum réglementaire, apporté en numéraire par les deux actionnaires)
- 68,6MEur apportés à 49% par la Caixa en numéraire (33,6MEur) et à 51% par Boursorama sous la forme de l'apport de la succursale (valorisée 35MEur).

Dans les comptes sociaux de Boursorama, cette opération s'est traduite par l'enregistrement de titres de participation dans la filiale Self Bank pour un montant de 44,2 MEur (51% de 86,6 MEur), la fermeture de la succursale et l'enregistrement d'une plus-value de 35,1 MEur (valeur nette de la succursale de -0,1 MEur, valorisée à 35 MEur).

- **- OnVista Bank**

Le 30 juin 2009, la succursale allemande de Boursorama OnVista Bank a cédé ses actifs à OnVista Financial Services, renommée OnVista Bank, filiale de OnVista AG, détenue par Boursorama à hauteur de 92,92%, pour un montant de 5,9 MEur.

Dans les comptes sociaux de Boursorama, cette opération se traduit par l'enregistrement par la succursale d'une plus-value de 5 MEur.

Au 31 décembre 2009, les comptes sociaux intègrent les comptes de la succursale allemande et le compte de résultat de la succursale espagnole jusqu'au 4 février 2009.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de Boursorama relatifs à l'exercice 2009 ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit en France (règlements 99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les états financiers des succursales étrangères, établis selon les règles du pays d'origine, ont été retraités afin de les rendre conformes aux principes comptables français.

Boursorama applique le règlement n°2008-15 du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce règlement au 31.12.2009 n'impacte pas les capitaux propres de Boursorama.

• Créances envers les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Boursorama de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence d'une garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

• Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition aux valeurs d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilité, selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels acquis	1 ou 3 ans
Frais d'établissement	3 ans

Les fonds de commerce issus des fusions absorptions de Selftrade et CaixaBank France par Boursorama ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est déterminée en utilisant la méthode des cash flows futurs actualisés des activités générées en France.

- **Portefeuilles titres**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres détenus à l'origine dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Boursorama a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Boursorama, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Boursorama, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision.
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Boursorama.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Boursorama, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

• Actions propres

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, les actions propres sont divisées en deux catégories :

- *Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'attributions gratuites ou à des plans d'options d'achat d'actions déterminés. Un passif est alors comptabilisé égal au produit entre le coût d'entrée des actions, diminué du prix d'exercice dans le cas des plans d'options d'achat, par le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution.*
- *Les actions disponibles pour être attribuées aux salariés ou pour régularisation des cours de bourse. Elles sont évaluées au plus bas de leur valeur d'usage (représentée par la valeur de marché) et de leur prix d'acquisition.*

• Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits pro rata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

- **Provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont déterminées sur la base d'une analyse au cas par cas des risques et charges que supportera la société. En application du règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

- **Impôt courant**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

- **Avantages au personnel**

Boursorama, en France et à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Par ailleurs, Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

- **Reconnaissance des revenus**

Boursorama enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

- **Résultat exceptionnel**

La rubrique Résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par Boursorama dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Boursorama.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 2 – CAISSE, BANQUES CENTRALES

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Caisse	-	36	1 668
Banques Centrales	36	3 455	3 867
Total Caisse, Banques Centrales	36	3 491	5 535

Le poste "banques centrales" était essentiellement constitué des réserves obligatoires des succursales auprès des banques centrales allemande et espagnole. Suite à la filialisation des activités des succursales, ce poste est en forte baisse.

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Comptes et prêts			
à vue et au jour le jour	95 912	28 397	43 714
Comptes ordinaires	95 912	28 397	34 620
Prêts et comptes au jour le jour et autres	-	-	9 094
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
à terme	419 271	186 881	736
Prêts et comptes à terme	415 000	186 881	736
Valeurs reçues en pension à terme	4 271	-	-
Créances rattachées	5 792	4 793	655
Titres reçus en pension livrée⁽¹⁾	95 287	380 712	322 513
Total Créances sur les établissements de crédit	616 261	600 784	367 618

⁽¹⁾ Les titres reçus en pension livrée correspondent au placement d'une partie des dépôts de la clientèle Boursorama, replacé sous forme de titres reçus en pension livrée auprès du Groupe Société Générale.

Répartition par échéance : prêts et titres reçus en pension livrée par durée restant à courir

	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts à terme par durée restant à courir	100 000	232 000	83 000
Titres reçus en pension livrée par durée restant à courir	92 593	2 694	

NOTE 4 – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
<i>Crédits de trésorerie</i>	110 955	121 602	125 323
<i>Crédits à l'exportation</i>	-	-	-
<i>Crédits à l'équipement</i>	233 860	294 919	321 759
<i>Crédits à l'habitat</i>	1 233 544	1 228 669	1 209 242
<i>Autres crédits</i>	75 970	99 273	173 939
Sous Total	1 654 328	1 744 463	1 830 264
Prêts à la clientèle financière	1 594	305	292
Comptes ordinaires débiteurs	4 774	8 543	24 399
Créances rattachées	4 689	6 421	6 543
Total sains	1 665 385	1 759 732	1 861 497
Créances douteuses non compromises			
<i>Créances douteuses</i>	5 598	7 858	7 309
<i>Dépréciation sur créances douteuses</i>	(2 185)	(3 276)	(3 622)
Créances douteuses compromises			
<i>Créances douteuses</i>	22 786	20 164	19 587
<i>Dépréciation sur créances douteuses</i>	(7 043)	(6 716)	(7 060)
Total net	19 156	18 029	16 212
Total des prêts et créances sur la clientèle	1 684 541	1 777 762	1 877 709

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir :

(En KEur)	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et avances à la clientèle	261 053	555 692	837 583
Prêts à la clientèle financière	1 5594		
Comptes ordinaires débiteurs	4 774		
Créances douteuses	28 385		

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Clientèle non financière			
Entreprises	517 008	646 190	731 116
Particuliers	1 134 200	1 093 722	1 089 211
Collectivités locales	52	203	4 001
Professions libérales	3 068	4 348	5 936
Gouvernements et Administrations Centrales	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	1 654 328	1 744 463	1 830 264

NOTE 5

a) Titres de transaction

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Actions – Titres prêtés	-	965	1 380
Actions – Titres empruntés	-	2 497	4 482
Sous total actions et titres à revenus variables	-	3 463	5 862
Total Titres de transaction	-	3 463	5 862

Les titres prêtés et empruntés concernaient la succursale espagnole. Suite à la filialisation de la succursale, ce poste est maintenant à zéro.

b) Titres de placement

(En KEur)	31.12.2007	31.12.2008	Acquisitions 2009	Cessions, remboursements 2009	Effet périmètre 2009	Autres	31.12.2009
Obligations et autres titres à revenus fixes	-	2 013	264 556	(178 413)	(3 185)	(8)	84 962
Emis par des organismes publics		2 013		(2 013)			0
Cotés		2 013		(2 013)			0
Non cotés							
Non émis par des organismes publics		0	264 556	(176 400)	(3 185)	(8)	84 962
Cotés		0	264 556	(176 400)	(3 185)	(8)	84 962
Non cotés							
Créances rattachées	-	43				501	544
Dépréciation	-	-				(213)	(213)
Sous-total Obligations et autres titres à revenus fixes	-	2 056	264 556	(178 413)	(3 185)	280	85 293
Actions et autres titres à revenus variables	691	55	94	(36)	(9)	(0)	104
Dépréciation	-	(2)				2	-
Sous-total Actions et autres titres à revenus variables	691	53	94	(36)	(9)	2	104
Total Titres de placement	691	2 108	264 649	(178 448)	(3 194)	282	85 397

L'effet périmètre sur les titres de placement concerne la sortie de périmètre à la suite de la filialisation des activités de la succursale allemande.

Obligations et autres titres à revenus fixes par durée restant à courir :

(En KEur)	<3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations et autres titres à revenus fixes	54 300	3 972	26 689	0

c) Actions propres

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Actions propres	23 196	22 599	16 231
dont actions propres affectées à des plans déterminés	1 430	1 532	
dont actions propres disponibles	21 766	21 066	
Provision des actions propres	-	(9 269)	(3 311)
Total des actions propres	23 196	13 330	12 920

Par ailleurs, une provision sur les actions propres affectées à des plans déterminés a été comptabilisée dans les autres passifs pour un montant de 907 KEur.

Les actions propres regroupent les actions Boursorama acquises en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologie reconnue par l'AMF ;
- mettre en place ou honorer des programmes d'options d'achats d'action ou de distribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions respectivement des articles L.225-180 et L.225-197-2 du Code de Commerce
- de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Au 31 décembre 2009, la société détient 2 743 210 titres d'auto-détention, soit 3,1% de son capital.

Caractéristiques des plans de stock options et actions gratuites couverts par des achats d'actions propres

Stock options	Tranche n°1	Tranche n°2	
		A	B
Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	900 000	296 802	730 305
Point de départ d'exercice des options	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	10 ans à compter de l'attribution	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans		
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	25 000	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	850 004	296 802	730 305

Actions gratuites

Date du Conseil d'Administration	26 juin 2008
Nombre total de droits attribués	170 018
Dont nombre d'actions pouvant être acquises par :	
Les mandataires sociaux	Aucune
Les premiers attributaires salariés (10 personnes)	24 300
Date d'acquisition des actions	50% le 26/06/2010 et 50% le 26/06/2011
Nombre de droits radiés au 31/12/2009	6 012
Nombre de droits restants au 31/12/2009	164 006
Modalités d'acquisition	Les actions sont attribuées définitivement, pour chacune des deux tranches, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'acquisition.

NOTE 6 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>(En KEur)</i>	Valeur brute au 31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres	Valeur brute au 31.12.2009	Cumul des dépréciations au 31.12.2008	Dépréciations de l'année 2009	Reprises de l'année 2009	Autres	Cumul des dépréciations au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2008
Participations et autres titres détenus à long terme	201	-	2	(84)	119	(33)	(35)	-	27	(42)	77	168
Parts dans les entreprises liées	186 425	44 244	-	(5 417)	224 914	(4 000)	(11 000)	-	4 000	(11 000)	213 914	182 425
Sous-total	186 626	44 244	2	(5 501)	225 033	(4 033)	(11 035)	-	4 027	(11 042)	213 991	182 593
Avances	40		(2)		38					-	38	40
Total	186 666	44 244	-	(5 501)	225 071	(4 033)	(11 035)	-	4 027	(11 042)	214 030	182 633

Les autres mouvements sur les participations et autres titres détenus à long terme sont liés à la filialisation des activités de la succursale allemande.

Les autres mouvements sur les parts dans les entreprises liées sont liés à la liquidation de la société ESG et à la fusion d'Euromirabelle.

La création de la filiale Self Bank se traduit par une hausse de 44,2 MEur des titres de participations.

Les titres de participation de la filiale OnVista AG ont été dépréciés à hauteur de 11,0 MEur.

NOTE 6 A – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Informations financières										
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé (2009)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos (2009)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
(en KEur)				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
1. Filiales (détenues à plus de 50%)											
Talos Holding	7 282	27 505	100	52 411	52 411			10 870	10 870	7 006	
OnVista AG	6 700	37 847	92,9	128 247	117 247			-	(4 318)		
Self Bank	86 658		51	44 195	44 195			5 173	(4 598)		
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Néant											
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société											
Filiales françaises											
Filiales étrangères	60	(25)	100	60	60	-	-		(7)		
Participations dans les sociétés françaises				119	77	38					
Participations dans les sociétés étrangères											
C. Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises				60	60						
Filiales étrangères				224 854	213 854						
Participations dans les sociétés françaises				119	77	38					
Participations dans les sociétés étrangères				-	-	-					

OnVista AG est une société cotée.

NOTE 6 B – PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(11 000)	(4 000)	(5 021)
Provisions sur les autres titres de participation	(42)	(33)	(958)
Total Provisions sur titres de participation	(11 042)	(4 033)	(5 979)

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

<i>(En KEur)</i>	Valeur brute au 31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres	Valeur brute au 31.12.2009	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2008	Dotations aux amortissements de l'année 2009	Reprises d'amortissements de l'année 2009	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2009	Valeur nette au 31.12.2008
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	21 535	905	(20)	(9 714)	12 706	(17 144)	(2 354)	20	9 248	(10 230)	2 476	4 391
Immobilisations en cours	663	859	-	(1 299)	223				-		223	663
Autres	59 651	-	(1 916)	(460)	57 274	(2 654)	(184)	1 067	474	(1 297)	55 977	56 997
Sous-total	81 848	1 764	(1 936)	(11 474)	70 202	(19 798)	(2 538)	1 087	9 723	(11 527)	58 676	62 050
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	43	-	-	-	43	(12)	(1)	-	-	(13)	30	31
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-				-		-	-
Autres	18 717	800	(1 636)	(5 189)	12 693	(14 484)	(1 294)	1 459	4 125	(10 194)	2 499	4 234
Sous-total	18 760	800	(1 636)	(5 189)	12 735	(14 496)	(1 295)	1 459	4 125	(10 207)	2 528	4 264
Total immobilisations corporelles et incorporelles	100 608	2 564	(3 572)	(16 663)	82 938	(34 294)	(3 832)	2 545	13 847	(21 733)	61 204	66 315

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

<i>(En KEur)</i>	Mises au rebut	Sortie de périmètre	Virement comptable	Valeur brute Autres mouvements 2009	Mises au rebut	Sortie de périmètre	Virement comptable	Amortisse- ments et dépréciations Autres mouvements 2009
Immobilisations incorporelles								
Logiciel, frais d'étude informatique	0	(10 533)	819	(9 714)	0	9 262	(14)	9 248
Immobilisations en cours	-	(480)	(820)	(1 299)	-			-
Autres	-	(460)	-	(460)	0	460	14	474
Sous-total	-	(11 473)	(1)	(11 474)	0	9 722	0	9 723
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-			-
Autres	(0)	(5 189)	0	(5 189)		4 125	(0)	4 125
Sous-total	(0)	(5 189)	0	(5 189)	0	4 125	(0)	4 125
Total immobilisations corporelles et incorporelles	(0)	(16 662)	(0)	(16 663)	0	13 847	0	13 847

La colonne "sortie de périmètre" concerne la filialisation des activités des succursales allemande et espagnole.

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Créances auprès des marchés SRD			
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	222 506	83 994	143 194
Créances fiscales	738	563	171
Autres actifs	36 535	42 156	65 635
Créances douteuses	379	519	513
Total brut	260 157	127 232	209 513
Dépréciation	(266)	(251)	(288)
Total net	259 892	126 981	209 226

COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Charges constatées d'avance	4 869	6 075	6 726
Produits divers à recevoir	8 912	9 396	12 105
Comptes d'encaissement	5 920	10 544	9 660
Autres comptes de régularisation	635	944	803
Total brut	20 336	26 959	29 294

NOTE 9 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Dettes à vue au jour le jour :			
Dépôts et comptes ordinaires	1 271	8 492	5 646
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	11 010	147 046	6 357
Sous total	12 821	155 046	12 002
Dettes à terme :			
Emprunts et comptes à terme	89 072	-	175 000
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
Sous total	89 072	-	175 000
Dettes rattachées	988	158	5 122
Titres donnés en pension	-	-	-
Total	102 341	155 697	192 125

<i>(En KEur)</i>	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes à terme par durée restant à courir	73 134	8 667	7 271

NOTE 10 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Comptes d'épargne à régime spécial			
à vue	623 119	443 657	254 980
à terme	324 322	272 619	312 673
Sous total	947 441	716 275	567 654
Autres dépôts clientèle à vue	897 359	824 983	846 140
Dépôts à terme de la clientèle financière	6 800	24 600	
Autres dépôts clientèle à terme	305 311	456 425	589 614
Dettes rattachées	14 129	18 242	12 555
Total dépôts clientèle	2 171 041	2 040 526	2 015 962
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
Total	2 171 041	2 040 526	2 015 962

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir :

<i>(En KEur)</i>	<1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	306 664	16 140	1 518
Dépôts à terme de la clientèle financière	800	6 000	-
Autres dépôts clientèle à terme	182 333	82 749	40 229

NOTE 11 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-
Total	8	8	8
<i>Dont montant des dettes à taux variables</i>			

NOTE 12 – AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Autres passifs

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts de garantie reçus	2 557	5 587	9 423
Charges à payer sur engagements sociaux	16 647	13 993	15 590
Dettes d'impôts	14 818	15 756	822
Autres passifs	52 640	42 206	41 568
Dettes sur titres empruntés	-	3 432	5 862
Total	86 662	80 975	73 266

Comptes de régularisation

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Produits constatés d'avance	991	925	2 029
Charges à payer	514	1 527	4 148
Comptes d'encaissement	3 480	3 909	4 648
Autres comptes de régularisation	1 440	732	2 067
Total	6 424	7 093	12 892

NOTE 13 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A. Dépréciation d'actifs

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Établissements de crédit	-	-	-
Crédits à la clientèle	(9 228)	(9 992)	(10 682)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes			
Titres de placement et actions propres	-	(9 270)	(3 311)
Immobilisations	(1 213)	(1 031)	(1 031)
Titres de participation	(11 042)	(4 033)	(5 979)
Autres	(266)	(251)	(288)
Total	(21 749)	(24 578)	(21 290)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En KEur)	Stock au 31.12.2008	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Stock au 31.12.2009
Etablissement de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	(9 992)	(2 537)	1 308	(1 229)	1 190	113	690	(9 228)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes				-				
Titres de placement et actions propres	(9 270)	(47)	9 315	9 269	-	-	2	-
Immobilisations	(1 031)	(182)	-	(182)	-	-	-	(1 213)
Titres de participation	(4 033)	(11 035)	99	(10 936)	3 901		27	(11 042)
autres	(251)	(109)	72	(37)	22		-	(266)
Total	(24 578)	(13 910)	10 794	(3 116)	5 112	113	719	(21 749)

Les variations de périmètre sont liées à la filialisation des activités des succursales allemande et espagnole.

B. Provisions

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Provisions sur engagements hors bilan avec les	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	9 414	10 279	8 985
Provisions fiscales	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	1 136	
Provisions pour autres risques et charges	2 550	4 998	9 389
Total	11 964	16 414	18 374

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

<i>(En KEur)</i>	Stock au 31.12.2008	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actuali- sation	Variations de périmètre	Stock au 31.12.2009
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	10 279	311	(1 016)	(705)	-	-	(160)	9 414
Provisions fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	1 136	-	(354)	(354)	-	-	(782)	-
Provisions pour autres risques et charges	4 998	645	(675)	(31)	(2 382)	-	(36)	2 550
Total	16 414	955	(2 045)	(1 090)	(2 382)	-	(978)	11 964

L'engagement santé vis-à-vis des salariés retraités, provisionné à hauteur de 6,1 MEur au 31.12.2008, est provisionné à hauteur de 6,0 MEur au 31.12.2009.

La reprise de provision utilisée concerne la provision pour restructuration comptabilisée en Allemagne en 2008. Les variations de périmètre sont liées à la filialisation des activités des succursales allemande et espagnole.

NOTE 14 – DETTES SUBORDONNEES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Dettes subordonnées	120 000	120 000	120 000
Dettes rattachées	1 631	4 169	3 683
Total	121 631	124 169	123 683

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

NOTE 15 – ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	20 195	25 607	26 461
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	67 083	73 429	79 594
Autres ⁽¹⁾	-	83 303	98 571
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	13	26	52
Donnés à la clientèle	1 046	1 323	6 130
Engagements sur titres			
Titres à livrer ⁽²⁾	367 676	175 754	199 953

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole - Suite à la filialisation des activités des succursales, ce poste est maintenant à zéro

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

Engagements reçus

(En KEur)	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	460 000	460 000	560 000
Reçus de la clientèle	19 009	24 306	29 271
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit			
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	39	70 523	140 634
Engagements sur titres			
Titres à recevoir ⁽²⁾	367 676	175 754	199 953

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole - Suite à la filialisation des activités des succursales, ce poste est en forte baisse

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En KEur)	31.12.2009		31.12.2008	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps		83 502		148 866
Contrats à terme de taux				
<i>Instruments conditionnels</i>	49 064	12 688	56 876	15 125
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Euro à recevoir		4 110		
Devises à livrer		4 166		
<i>Instruments conditionnels</i>				
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>				
<i>Instruments conditionnels</i>				
Dérivés de crédit				
Autres instruments financiers à terme				

NOTE 16 – PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec les établissements de crédits	19 251	22 114	13 748
Comptes à vue et prêts interbancaires	10 041	9 291	7 429
Titres et valeurs reçus en pension	9 210	12 823	6 319
Opérations avec la clientèle	82 762	98 869	108 373
Créances commerciales	0	0	0
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	82 503	98 324	107 542
Comptes ordinaires débiteurs	259	545	831
Titres et valeurs reçus en pension	0	0	0
Autres produits			
Opérations sur instruments financiers	2 084	2 406	1 339
Actifs financiers disponibles à la vente	253	47	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	1 831	2 359	1 339
Total produits d'intérêts	104 097	123 389	123 460
Opérations avec les établissements de crédits	(5 5453)	(7 898)	(15 826)
Emprunts interbancaires (*)	(5 453)	(7 898)	(15 826)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations avec la clientèle	(33 514)	(49 978)	(41 963)
Compte d'épargne à régime spécial	(12 889)	(15 091)	(7 709)
Autres dettes envers la clientèle	(20 625)	(34 887)	(34 254)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations sur instruments financiers	(3 289)	(3 495)	(1 970)
Dettes représentées par des titres	0	0	(79)
Dettes subordonnées et convertibles	0	0	0
Emprunts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	(3 289)	(3 495)	(1 891)
Autres charges d'intérêts	0	0	0
Total charges d'intérêts	(42 257)	(61 371)	(59 759)
<i>(*) dont intérêts sur dettes subordonnées</i>	<i>(4 317)</i>	<i>(6 521)</i>	<i>(5 563)</i>

⁽¹⁾ Détail des autres concours à la clientèle

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Crédits de trésorerie	1 367	2 023	2 941
Crédits à l'exportation	0	0	0
Crédits d'équipements	18 509	20 699	21 489
Crédits à l'habitat	56 938	64 828	65 753
Autres crédits à la clientèle	5 688	10 774	17 360
Total	82 503	98 324	107 542

NOTE 17 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	114 354	107 492	122 662
Opérations sur titres			
Opérations sur marchés primaires			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Prestations de services			
Autres			
Total des produits	114 354	107 492	122 662
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(31 864)	(33 936)	(40 326)
Opérations sur titres			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Autres			
Total des charges	(31 864)	(33 936)	(40 326)

NOTE 18 – GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(250)	(408)	(458)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	(185)	(37)	(16)
Résultat net des opérations de change	(17)	440	515
Total	(452)	(5)	42

NOTE 19 – GAINS OU PERTES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Activité courante			
Plus-value de cession	261	1 931	2 313
Moins-value de cession	(21)	(174)	0
Pertes de valeur des titres à revenu variable	9 055	(5 959)	(2 109)
Total	9 295	(4 203)	204

NOTE 20 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	17 610	21 197	22 062
Sous total	17 610	21 197	22 062
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière		-	-
Activités de location immobilière		0	0
Activités de location mobilière		-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	6	(118)	(128)
Sous total	6	(118)	(128)
Total net	17 616	21 079	21 934

NOTE 21 – FRAIS DE PERSONNEL

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Rémunérations du personnel	(26 356)	(29 734)	(39 277)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(13 296)	(14 779)	(15 431)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies			
Charges de retraite - régimes à prestations définies	317	(174)	(19)
Autres charges sociales et fiscales			
Participation, intéressement, abondement et décote	(2 988)	(2 459)	(3 004)
Total	(42 323)	(47 146)	(57 730)

Rémunération des organes de direction

Les rémunérations versées en 2009 aux organes de direction (Président Directeur Général) s'élèvent à 885 KEur (dont 700 KEur de rémunération variable au titre de l'exercice 2008). Les indemnités de fin de carrière sont couvertes, comme pour les autres salariés, par un régime à cotisations définies, sans avantage complémentaire (cf. principes comptables).

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 100 KEur.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

Ventilation des effectifs (effectif fin de période)

	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Effectif fin de période			
Cadres	257	297	289
Non Cadres	247	297	345
Total	504	594	634
Effectif fin de période			
France	504	497	533
Etranger		97	101
Total	504	594	634

Les autres frais administratifs comprennent essentiellement des coûts de prestataires extérieurs

NOTE 22 – COUT DU RISQUE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(1 266)	(983)	(2 562)
Pertes non couvertes	(764)	(299)	(260)
- sur créances irrécouvrables	(586)	(299)	(260)
- sur autres risques	(178)	(0)	0
Récupérations	346	381	846
- sur créances irrécouvrables	346	381	846
- sur autres risques			
Autres risques			
Dotations nettes aux autres provisions	(90)	280	241
Total	(1 774)	(621)	(1 734)

NOTE 23 – GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISE

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Titres de participation et de filiales			
Gains et pertes sur titres de filiales	35 176	1 605	4 269
Gains et pertes sur titres de participation détenus à long terme	1	24	0
Dépréciations des titres de filiales	(11 000)	(3 015)	0
Dépréciation des titres de participation détenus à long terme	(35)	0	0
Immobilisations et autres actifs			
Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et autres actifs	6 104	121	13 218
Total	30 246	(1 266)	17 487

Les gains et pertes sur titres de filiales enregistrent la plus-value réalisée lors de la filialisation de la succursale espagnole.

Les gains et pertes sur cessions d'immobilisations et autres actifs enregistrent notamment la plus-value de 5 MEur réalisée lors de la cession de ses actifs à OnVista Financial Services.

NOTE 24 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées regroupent les opérations avec les sociétés du Groupe Société Générale ainsi qu'avec la Caixa.

Encours actifs avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	19 458	21 417	20 761
Comptes et prêts JJ	-	-	
Comptes et prêts à terme	420 791	191 342	677
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	95 287	374 490	322 513
Titres de placement	27 225		
Autres actifs	221 524	75 002	132 791
Total encours actifs	784 285	662 251	476 742

Encours passifs avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	1 221	7 215	5 330
Emprunts JJ	5 000	145 000	
Emprunts à terme	85 789		175 000
Dettes clientèle	6 938	26 160	38 849
Dettes rattachées	0	132	6 268
Autres passifs	8 947	3 230	4 711
Dettes subordonnées et dettes rattachées	121 631	124 169	123 683
Total encours passifs	229 525	305 906	353 841

PNB avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts reçus	19 675	21 907	10 987
Intérêts payés	(8 831)	(11 636)	(16 410)
Produits de commission	586	2 827	2 933
Charges de commission	(24 943)	(24 586)	(29 489)
Résultat net des opérations financières			(173)
Dividendes reçus	-	2 328	
Autres produits d'exploitation	1 202	1 948	2 820
PNB	(12 309)	(7 211)	(29 332)

Frais généraux

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Autres charges générales d'exploitation	(2 388)	(1 760)	(2 036)
Frais généraux	(2 388)	(1 760)	(2 036)

Gains et pertes sur actif immobilisé et résultat exceptionnel

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Gains et pertes sur actif immobilisé			4 269
Résultat exceptionnel			11 100
Total			15 370

Engagements avec les parties liées

<i>(En KEur)</i>	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Engagements sur instruments financiers à terme	145 254	220 867	206 045
Titres à livrer	80 986	56 962	39 460
Devises à livrer	4 166		
Engagements de financement reçus	460 000	460 000	560 000
Titres à recevoir	286 691	118 739	160 493
Euros à recevoir	4 110		

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans l'attente de la mise en place du code Middlenext, Boursorama vise à se conformer, dans la mesure du possible, au code AFEP-MEDEF. Lorsque certaines recommandations ne sont pas suivies, elles sont mentionnées dans le chapitre 5 ci-dessous.

5.1. MEMBRES ET FONCTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION

L'objectif et le rôle du Conseil d'Administration est d'exercer une surveillance à l'égard de la gestion des activités de la société.

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 10 membres.

5.1.1. Le Conseil d'Administration

Au 12 février 2010 les administrateurs de Boursorama sont :

Hugues Le Bret
Société Générale, représentée par Jacques Ripoll
Alain Bozzi
Jean-François Sammarcelli
Olivier Lecler
Ramon Blanco
Henri Cukierman
Loïc Le Meur
Caixa, représentée Antonio Massanell Lavilla
Criteria Caixacorp (Caixa Holding), représentée Gonzalo Gortazar Rotaeché

5.1.2. Conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur et l'un des administrateurs et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs

Il n'existe à la connaissance de Boursorama aucun conflit d'intérêt entre Boursorama et les membres du Conseil d'Administration aussi bien à titre de leurs intérêts personnels que de leurs autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil (Art.7) prévoit expressément la situation de conflit d'intérêt : « l'administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ».

5.1.3. Les Administrateurs indépendants

A ce jour, Boursorama respecte partiellement le code AFEP-MEDEF, lequel recommande que dans les sociétés cotées, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers. BOURSORAMA compte actuellement deux administrateurs indépendants :

- Henri CUKIERMAN
- Loïc LE MEUR

Conformément au Rapport Bouton, les administrateurs indépendants de Boursorama n'entretiennent « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. » et remplissent les critères d'indépendance recommandés par ce même code.

Les administrateurs indépendants ayant été nommés en 2000, aucune procédure spécifique à l'époque n'avait été mise en place pour sélectionner les administrateurs indépendants.

En outre, Boursorama n'a pas encore défini les procédures destinées à sélectionner les futurs administrateurs indépendants, n'en éprouvant pas le besoin à court terme.

5.1.4. Complément d'information sur le Conseil d'Administration

Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé. Deux administrateurs verront leurs cooptations soumises à la ratification lors de la prochaine l'Assemblée Générale (conformément à l'article L225-24 du Code de Commerce). Trois administrateurs verront leurs renouvellements de mandat proposés à la prochaine l'Assemblée Générale

Chaque administrateur doit détenir au minimum 1 action Boursorama.

5.1.5. Evaluation du Conseil d'Administration

Boursorama ne dispose pas à ce jour d'outils formels d'évaluation des dirigeants par son Conseil d'Administration. A titre indicatif, le Conseil d'Administration de Boursorama s'est réuni 7 fois en 2009. Le taux de présence pour l'année 2009 était de 77,15%.

5.1.6. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

5.1.6.1. Règlement intérieur

5.1.6.1.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2003 a adopté un règlement intérieur présentant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration selon les principes du gouvernement d'entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise.

Le règlement intérieur de Boursorama définit les compétences du Conseil d'Administration, arrête le nombre de réunion minimum par an (3), fixe le niveau d'information à adresser aux administrateurs.

Il existe un code de déontologie applicable aux administrateurs contenu dans le règlement intérieur définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et censeur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt. Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

5.1.6.1.2. Les comités spécifiques

Le règlement intérieur arrêté par le Conseil d'Administration le 25 mars 2003 définit les missions, les attributions et les modalités de fonctionnement de chacun des comités.

5.1.6.2. Comité des rémunérations

Ce comité a pour mission de :

- proposer au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des principaux dirigeants ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- proposer au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- préparer les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- faire un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil.

Il est composé de trois Administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Le code AFEP-MEDEF qui recommande à ce que ce Comité soit composé majoritairement d'administrateurs indépendants est partiellement respecté par Boursorama. A ce jour, un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des règles de gouvernement de l'entreprise énoncés par le code AFEP-MEDEF.

Suite à la démission de certains administrateurs la composition du Comité des rémunérations a été modifiée comme suit :

A suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Mustier, en date du 6 août 2009, Monsieur Jean-François Sammarcelli a intégré le Comité à compter du 16 décembre 2009.

A la suite du Conseil d'Administration du 12/02/2010 Monsieur Jacques Ripoll a intégré le Comité.

Au 12 février 2010 les membres de ce Comité étaient :

- Jean-François SAMMARCELLI
- Henri CUKIERMAN (administrateur indépendant)
- Jacques RIPOLL

Le comité des rémunérations s'est tenu le 28 janvier et le 16 mars 2009.
Le taux de présence pour l'année 2009 était de 100%.

Le Président Directeur Général peut être présent aux réunions traitant des questions ne le concernant pas.

5.1.6.3. Comité d'audit et des comptes

Ce Comité a pour mission :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliquées ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes ;
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et de donner un avis au Conseil d'Administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission Bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux Comptes.

A cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux Comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux. Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil.

Ce Comité est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Le code AFEP-MEDEF qui recommande à ce que la part des administrateurs indépendants dans ce Comité soit de deux tiers au moins est partiellement respecté par Boursorama. A ce jour, un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise énoncés par le code AFEP-MEDEF. Conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF, les membres du Comité ont des compétences financières et/ou comptables.

Au 12 février 2010 les membres de ce Comité étaient :

- Alain BOZZI
- Henri CUKIERMAN (administrateur indépendant)
- Olivier LECLER

Le Comité d'audit et des comptes se réunit au moins quatre fois par an. En 2009, le Comité s'est réuni le 12 février, le 5 mai, le 28 juillet et le 29 octobre. Le taux de présence pour l'année 2009 était de 91,66%.

5.1.7. Organes de direction (à fin février 2010)

Monsieur Hugues LE BRET
Président Directeur Général

Monsieur Ramon Blanco
Directeur Général Délégué

5.1.8. Rémunération et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

- **Rémunération des dirigeants (cf. Rapport de gestion §6.3 - p.161)**

Modalités de répartition des jetons de présence :

- La moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun deux parts ;
- L'autre moitié est répartie entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice. La présence au Comité d'audit et des comptes est pondérée d'un coefficient double par rapport aux présences aux séances du Conseil d'Administration ou du Comité des rémunérations.

Administrateurs	Montant des jetons de présence alloués en Eur
Vincent Taupin*	7 708,33
Société Générale**	5 833,33
Alain Bozzi**	16 041,67
Jean-Pierre Mustier**	7 083,33
Hugues Le Bret**	3 958,33
Jean-François Sammarcelli**	5 208,33
Patrick Soulard**	4 583,33
Olivier Lecler	12 916,67
Henri Cukierman	17 291,67
Loïc Le Meur	7 708,33
Caixa	5 833,33
Criteria Caixacorp (Caixa Holding)	5 833,33

* Les jetons de présence alloués à Vincent Taupin reviennent directement à la société Boursorama. La même règle s'appliquera pour Mr Le Bret.

** Ces administrateurs salariés de la Société Générale ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe Boursorama, ceux-ci revenant à la Société Générale.

Les rémunérations fixes 2010 des mandataires sociaux dirigeants s'élèvent à 250 KEur pour Mr Hugues Le Bret et 160 KEur (brut) pour Mr Ramon Blanco. Les rémunérations variables seront décidées lors du Conseil d'Administration qui approuvera les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2010 selon les critères suivants ci-dessous définis :

Pour Mr Le Bret, la partie variable pourra atteindre 120% de la partie fixe : 60% dépendront des critères quantitatifs (RNPG, PNB, nombre de comptes ouverts en France et à l'international) et 60% selon des critères qualitatifs (satisfaction client et mise en place de synergies avec SG, CDN et « la Caixa » en vue d'améliorer le Cost Income Ratio de Boursorama soit par hausse du PNB, soit par baisse des coûts).

En outre, Mr Hugues Le Bret, n'ayant pas de contrat de travail, bénéficie i) d'une affiliation au régime de couverture chômage de GSC qui donne lieu à un engagement réglementé qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2010, ii) du régime de prévoyance et de la mutuelle Santé des salariés de Boursorama, iii) d'une voiture de fonction.

Pour Mr Blanco, la partie variable dépendra à 50% de critères quantitatifs (PNB-RN-nombre de comptes ouverts hors de France), 50% selon des critères qualitatifs (satisfaction client hors de France, indicateurs de qualité sur IT, CRM, Web).

5.1.9. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant

5.1.10. Intérêts des organes de direction dans le capital de Boursorama, dans celui de la Société Générale

Néant

5.1.11. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction

Néant

5.1.12. Informations sur les contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Il n'existe aucun contrat de la sorte liant un membre du Conseil d'Administration avec l'émetteur ou l'une de ses filiales.

5.1.13 Condamnations, faillites, incriminations etc...

A la connaissance de Boursorama aucun administrateur de la société n'a été condamné pour fraude, faillite ou incrimination au cours des cinq dernières années.

5.1.14. Conventions normales significatives

Néant

5.2. COMMUNICATION FINANCIERE

5.2.1. Directrice des Relations Investisseurs

Sandra Bos
BOURSORAMA
18, quai du Point du Jour
92 100 Boulogne-Billancourt
Tel : 01 46 09 50 00
Fax : 01 46 09 53 20
e-mail : investors@groupe.Boursorama.fr
Site Internet : <http://groupe.Boursorama.fr>

5.2.2. Consultation des documents sociaux

Les documents suivants peuvent être consultés en support électronique sur le site <http://groupe.Boursorama.fr> et/ou en support physique au siège social (Boursorama - 18, quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt) :

- document de référence ;
- acte constitutif et statuts de l'émetteur ;
- rapport des Commissaires aux Comptes ;
- informations financières générales sur le Groupe.

5.2.3. Informations boursières

Code ISIN : FR0000075228

Symbole : BRS

Code Reuters : FMTX.LN

Code Bloomberg : BRS FP

Action éligible au PEA et incluse dans l'indice MidCAC 100

Etablissement chargé du service des titres : Société Générale

Contrat d'animation : SG Securities

Boursorama est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris – compartiment B

Résultats de l'exercice 2009	16 février 2010
Résultats du 1 ^{er} trimestre 2010	4 mai 2010
Résultats du 1 ^{er} semestre 2010	28 juillet 2010
Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2010	2 novembre 2010

5.2.4. Le Club Actionnaires

Boursorama a mis en place une relation interactive et de proximité avec ses actionnaires individuels par le biais de son Club-Actionnaires Online.

Les actionnaires peuvent recevoir les communiqués de presse en même temps que les professionnels de la communauté financière, dialoguer avec les membres du comité de direction en posant directement leurs questions sur le site et se tenir informés grâce à des alertes sur toutes nouveautés relatives à l'actualité de Boursorama.

ANNEXE 2– RAPPORT DE GESTION 2009

1 – ACTIVITE DU GROUPE	147
1.1 – BILAN D’ACTIVITE 2009	147
1.2 - INDICATEURS DE GESTION	149
2 - RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION.....	149
3 – DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	149
4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL.....	150
4.1 – ACTIONNARIAT	150
4.2 – MODIFICATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	151
4.3 – OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS	152
5 – ORGANISATION JURIDIQUE (au 31 décembre 2009).....	153
6 – GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE	154
6.1 - LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX	154
6.2 – MODIFICATIONS INTERVENUES AU SEIN DES ORGANES D’ ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE SURVEILLANCE OU DE CONTROLE ...	161
6.3 – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	161
7 – DONNEES BOURSIERES.....	161
8 – ECARTS D’ACQUISITION	161
9 – DELAIS DE REGLEMENT FOURNISSEURS	162
10 – PERSPECTIVES D’AVENIR.....	162
11 – OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	162
12 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	162
ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	163
Annexe 1 : Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d’organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne.....	164
A – PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L’ ACTIVITE DE BOURSORAMA.....	165
B – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	166
I – <i>Les conditions d’exercice du contrôle interne :</i>	166
II – <i>Les procédures de Contrôle Interne.....</i>	167
III - <i>La production et le contrôle de l’information financière et comptable.....</i>	179
Normes ou Interprétations	180
C – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	183
I – <i>Le Conseil d’administration.....</i>	183
II – <i>Les Comités.....</i>	185
III - <i>Rémunération des mandataires sociaux.....</i>	187
IV - <i>Les Commissaires aux Comptes</i>	193
Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d’Eur).....	195
Annexe 3 : Rapport Spécial - Informations sur les options de souscription ou d’achat d’actions.....	197
Annexe 4 : Tableau des délégations données par l’Assemblée Générale au Conseil d’Administration	198
Annexe 5 : Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat.....	199

1 – ACTIVITE DU GROUPE

1.1 – BILAN D'ACTIVITE 2009

Dans une conjoncture économique européenne encore difficile, l'année 2009 s'est toutefois caractérisée par des marchés actions haussiers. Ainsi l'indice CAC40 a gagné 17%, le DAX 20%, le FSTE 18% et l'IBEX 23% (performance du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009). Dans ce contexte, grâce à un portefeuille d'activité équilibré entre activité bancaire, de courtage, de média et d'épargne, le groupe a encore fait preuve de résistance.

En France, fort d'une offre de services bancaires au quotidien innovante et très compétitive, Boursorama est un acteur incontournable de la banque directe à destination des particuliers avec un nombre de nouveaux comptes bancaires en hausse de 59% (31 280 comptes bancaires courants ouverts en 2009). De plus, dans un environnement de plus en plus concurrentiel Boursorama Banque a su conservé son titre de « Banque la moins chère » tandis que le service client se voyait élu « Meilleur Service Client de l'année » par BVA-Viséo Conseil.

En Espagne, Self Bank a été créée le 5 février 2009, en partenariat avec la Caixa et son lancement opérationnel a eu lieu au cours du premier semestre 2009 permettant de tester différentes offres commerciales innovantes et compétitives. La fin d'année a vu le lancement d'une campagne de communication qui, dans un marché toujours difficile, a permis de tripler le nombre d'ouvertures de comptes au 4^{ème} trimestre par rapport à 2008 (2 225 nouveaux comptes).

En Allemagne, l'année 2009 est caractérisée par la finalisation de la restructuration des activités et le lancement d'une nouvelle offre commerciale transparente et innovante au 3^{ème} trimestre destinée en priorité aux traders actifs. OnVista Bank a depuis enregistré ses premiers succès avec notamment un doublement par rapport à 2008 des ouvertures de comptes au 4^{ème} trimestre 2009 (1 625 nouveaux comptes).

Au Royaume Uni, l'année 2009 a été impactée par la baisse des taux. Dans un environnement toujours difficile, Selftrade a néanmoins enregistré 25 180 ouvertures de comptes (+7% vs. 2008) et une hausse de 49% du nombre de transactions.

• Activité Bourse

Dans un contexte de marchés parfois volatils et fortement haussiers en 2009, le nombre de transactions « Bourse » enregistré une hausse de 10% par rapport à 2008 et se situe à un niveau record de 6,3 millions d'ordres sur l'exercice.

Au niveau du groupe, la dynamique commerciale est demeurée nettement positive avec un flux de 48 070 ouvertures de comptes « Bourse » sur l'année, soit une hausse de 8% par rapport à 2008. Par conséquent, le nombre de comptes « Bourse » s'élève désormais à 402 900.

L'environnement fortement volatil qui a marqué les marchés européens en 2009 a favorisé le mix produits. En conséquence, au niveau du groupe, la commission brute par ordre s'établit à 19,5 Eur par transaction en 2009 vs. 18,3 Eur en 2008.

Le produit d'exploitation « Bourse » s'établit à 125 MEur et représente 52% des revenus totaux.

• Activité Banque

Avec 33 890 nouveaux comptes en 2009 (+59%), Boursorama démontre sa capacité de capter une part importante des clients qui se tournent vers la banque en ligne. Ainsi, et fort de l'ouverture de 12 131 comptes sur le seul dernier trimestre 2009 (dont 1 263 en Espagne), le nombre de comptes bancaires s'établit à près de 106 990 à fin 2009 (+36% par rapport à 2008).

En France, 2009 a été marqué par le lancement d'offres en ligne de la part de concurrents domestiques et étrangers contribuant à populariser le modèle bancaire de Boursorama. Dans cet environnement et grâce à une offre commerciale caractérisée par des tarifs bas et pérennes, Boursorama Banque a confirmé son statut de banque en ligne de référence.

Enfin, Boursorama Banque, qui propose des crédits immobiliers depuis sa création, confirme son positionnement très compétitif sur ce marché accordant ainsi 1 513 offre de crédits émises sur l'exercice, soit une hausse de 6% par rapport à 2008.

En 2009, le produit d'exploitation « Banque » s'élève à 80,4 MEur (dont 73,9 MEur de revenus d'intérêts) et représente 33% des revenus totaux.

• Activité Epargne

En 2009, Boursorama a ouvert en France 12 530 comptes Epargne, portant le nombre de comptes à fin 2009 à 102 260, contre 90 550 à fin 2008. Au niveau du groupe, le nombre de comptes « Epargne » s'élève désormais à 108 880 à fin 2009 (+12%).

Assurance-vie : Boursorama affiche une hausse de 24% des encours à 1,89 MdEur à fin décembre, une performance nettement supérieure au marché (FFSA, +8% à fin novembre 2009).

OPCVM : à fin décembre 2009, le montant d'encours OPCVM se situait à 1,34 MdEur contre 1,18 MdEur à fin décembre 2008, soit une hausse de 14%.

Comptes sur Livrets : malgré un environnement de taux moins favorable, les encours de Comptes sur Livrets ont progressé de 41% sur l'exercice pour s'établir à 564 MEur à fin 2009.

Le total des encours « Epargne » est en hausse de 22% à 3,79 MdEur (dont CSL).

Le produit d'exploitation « Epargne » s'établit à 13,7 MEur en 2009 et représente 6% des revenus totaux.

- **Activité média**

Les deux sites leaders de l'information financière en ligne en France et en Allemagne, respectivement www.boursorama.com et www.onvista.de ont vu leurs activités publicitaires fortement affectées par la crise

En 2009, l'ensemble des revenus publicitaires du Groupe est en baisse de 24% (à périmètre et change constants) à 17,5 MEur et représente 7% des revenus totaux.

L'activité du Groupe en 2009 est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2008			2009		2009
	Total	T1	T2	T3	T4	Total
Nombre d'ordres exécutés						
Groupe	5 687 069	1 409 490	1 615 310	1 638 412	1 603 952	6 267 164
France	4 223 736	988 132	1 133 721	1 154 018	1 162 067	4 437 938
Allemagne	449 878	96 297	100 976	102 056	114 861	414 190
Espagne	196 275	45 338	52 037	53 321	45 854	196 550
Royaume-Uni	817 180	279 723	328 576	329 017	281 170	1 218 486
Ouvertures de nouveaux comptes						
Groupe	79 691	22 762	23 096	22 196	27 409	95 463
France	51 980	12 246	14 341	14 812	19 174	60 573
<i>dont épargne (Bvie+0%)</i>	13 144	2 375	3 235	3 359	3 561	12 530
<i>dont Banque</i>	21 247	5 956	6 725	7 729	10 868	31 278
Allemagne	1 987	631	631	904	1 625	3 791
Espagne	2 207	763	1 013	1 917	2 225	5 918
Royaume-Uni	23 517	9 122	7 111	4 563	4 385	25 181
Nombre de comptes en direct						
Groupe	558 308	576 308	590 265	597 616	618 776	618 776
France	299 357	308 275	318 499	329 459	344 921	344 921
<i>dont comptes épargne</i>	90 550	92 826	96 053	98 603	102 259	102 259
<i>dont Banque</i>	78 904	83 543	88 657	94 798	104 424	104 424
Allemagne	22 359	22 469	22 772	23 264	24 405	24 405
Espagne	24 247	24 779	25 702	27 513	29 648	29 648
Royaume-Uni	212 345	220 785	223 292	217 380	219 802	219 802
Encours (KEur)						
Comptes titres et PEA	4 071 027	3 695 661	4 774 964	5 773 417	5 885 227	5 885 227
OPCVM	1 176 793	1 146 948	1 203 041	1 256 382	1 336 891	1 336 891
Assurance Vie	1 516 139	1 557 988	1 668 783	1 786 355	1 887 281	1 887 281
Dépôts cash	2 460 291	2 412 691	2 572 836	2 801 224	2 768 024	2 768 024
<i>dont Compte sur Livret</i>	400 467	425 836	453 582	534 155	563 965	563 965
Total Groupe	9 224 249	8 813 288	10 219 624	11 617 377	11 877 423	11 877 423

1.2 - INDICATEURS DE GESTION

- **Analyse du Compte de Résultat consolidé**

Le Groupe a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un produit net bancaire de 200,2 MEur contre 209,5 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 4 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 132,3 MEur contre 147,6 MEur en 2008 soit une baisse de 10%.

Le coût du risque de l'exercice s'élève à -1,7 MEur et les gains et pertes nets sur autres actifs s'élèvent à 14,6 MEur.

La dépréciation de l'écart d'acquisition s'élève à 11 MEur.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 23,5 MEur.

Le résultat consolidé de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 48,7 MEur contre 49,9 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 2 %.

- **Analyse du Compte de Résultat social**

La Société a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 un produit net bancaire de 178,2 MEur contre 155,2 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 15 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 94,6 MEur contre 113,1 MEur en 2008 soit une baisse de 16 %.

Le coût du risque de l'exercice s'élève à -1,8 MEur et les gains et pertes sur actif immobilisé s'élèvent à +30,2 MEur.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 28,2 MEur.

Le résultat social de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 83,8 MEur contre 26,4 MEur au titre de l'exercice précédent, soit un bénéfice multiplié par 3,2.

2 - RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 83,8 MEur que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau.

3 – DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

4.1 – ACTIONNARIAT

Tableau de répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
	Nombre de titres	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Société Générale	48 490 186	55,5%	55,8%	55,8%
Flottant	17 875 105	20,5%	20,3%	21,9%
Groupe « la Caixa » *	18 208 059	20,9%	20,9%	20,4%
Auto détention	2 743 210	3,1%	3,0%	1,9%
Total	87 316 560	100 %	100 %	100 %

* Le Groupe "la Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues par les différentes entités du groupe, notamment par Hodefi pour 17 039 955 titres.

• Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires concernant la société Boursorama a été conclu, le 16 mai 2006, entre la Société Générale et la société par actions simplifiée Hodefi, et en présence de la société Boursorama.

Aux termes du pacte d'actionnaires, les signataires ont déclaré ne pas agir de concert vis-à-vis de la société Boursorama.

Au titre du pacte, la Société Générale a consenti à la société Hodefi une promesse d'achat pendant une durée de trois ans (fin du pacte en mai 2009).

Il est ainsi prévu que Hodefi sera en droit de demander à la Société Générale :

- le rachat des deux tiers des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport durant une période d'un mois commençant deux ans après la date de réalisation de l'opération, et
- le rachat du tiers des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport durant une période comprise entre la deuxième année et la troisième année suivant la date de réalisation de l'opération.

Cette option de vente sera, en outre, exerçable à tout moment par Hodefi, sur l'intégralité des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport et qu'elle détiendra encore, pendant la période de trois ans susmentionnée (augmentée d'un mois) et dans les six mois de la survenance de l'un des événements suivants :

- la perte de contrôle par Société Générale de Boursorama pendant plus d'un jour ouvré ;
- la radiation des actions de Boursorama de la cote Eurolist par Euronext (ou de tout autre marché qui viendrait à remplacer Eurolist).

La Société Générale sera en droit de substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama en cas d'exercice de l'option. Le prix par action auquel s'exercera l'option susmentionnée sera le prix de l'action Boursorama retenu pour l'évaluation des actions Boursorama remises en rémunération de l'apport, soit 7,32 Eur par action, tel qu'ajusté, le cas échéant, afin de tenir compte de tout regroupement, division ou autre opération affectant la valeur nominale des actions.

Le pacte d'actionnaires prévoit un droit de préemption au profit de la Société Générale, en vertu duquel, à compter de la date de réalisation de l'opération et pour autant que la Société Générale détienne le contrôle de Boursorama, Hodefi devra notifier à la Société Générale :

- tout projet de transfert par Hodefi hors marché d'un ou plusieurs blocs d'actions émises en rémunération de l'apport représentant 3% ou plus du capital de Boursorama, et
- tout projet de cession(s) sur Eurolist par Hodefi sur une période de cinq jours de bourse consécutifs d'un nombre d'actions émises en rémunération de l'apport représentant 3% ou plus du capital de Boursorama.

La Société Générale disposera alors d'un droit de préemption exerçable sur les actions faisant l'objet du projet notifié, étant indiqué que la Société Générale est en droit de se substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama en cas d'exercice du droit de préemption.

En outre, le pacte d'actionnaires stipule que la société Hodefi pourra à tout moment et sans aucune restriction :

- apporter tout ou partie des actions Boursorama qu'elle détient à toute offre publique qui serait lancée sur les titres de Boursorama, et
- transférer tout ou partie des actions Boursorama qu'elle détient à toute filiale dont elle détiendra au moins 75% du capital et des droits de vote, sous réserve toutefois, dans ce dernier cas, que ladite filiale transfère en retour lesdites actions à Hodefi lorsqu'elle ne satisfera plus les critères mentionnés ci-dessus et que ladite filiale accepte d'être tenue par les termes du pacte d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaire prendra fin à la date à laquelle Hodefi détiendra moins de 3% du capital de Boursorama ou à la date à laquelle la Société Générale ne détiendra plus aucune action Boursorama.

- **Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**
 - Participation directe dans le capital de la société (voir tableau d'actionnariat ci-dessus)
 - Pacte d'actionnaires (voir ci-dessus)

- **Opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de Boursorama**

Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire en Eur	Montant de l'opération en Eur
11/11/2009	Exercice Stock options	1,91 Eur	133 700,00 Eur
12/11/2009	Cession	9 Eur	630 000,00 Eur

4.2 – MODIFICATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice 2009, le capital social a été porté de 34 770 214,80 Eur à 34 926 624 suite à l'exercice d'options réalisé au cours de l'exercice 2009.

- **Tableau d'évolution du capital**

Date	Opération	Nominal	Prime	Nombre de titres créés	Nominal créé	Montant cumulé du capital social	Nombre d'actions cumulées
7/06/1989	Constitution	100 FRF	-	2 500	250 000 FRF	250 000 FRF	2 500
18/09/1989	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	97 500	9 750 000 FRF	10 000 000 FRF	100 000
18/09/1989	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	12 000	1 200 000 FRF	11 200 000 FRF	112 000
20/03/1992	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	30 000	3 000 000 FRF	14 200 000 FRF	142 000
27/09/1995	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	110 000	11 000 000 FRF	25 200 000 FRF	252 000
17/11/1995	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	116 000	11 600 000 FRF	36 800 000 FRF	368 000
24/06/1996	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	100 000	10 000 000 FRF	46 800 000 FRF	468 000
AG du 30/06/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	360 000	36 000 000 FRF	82 800 000 FRF	828 000
AG du 27/12/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	262 400	26 240 000 FRF	109 040 000 FRF	1 090 400
23/02/2000	Division du nominal par 40	2,5 FRF	-	42 525 600	-	109 040 000 FRF	43 616 000
CA du 21/03/2000 (introduction en bourse)	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	1 306 308 237 FRF	13 000 000	32 500 000 FRF	141 540 000 FRF	56 616 000
CA du 4/05/2000	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	156 859 317 FRF	1 560 000	3 900 000 FRF	145 440 000 FRF	58 176 000
AG du 29/05/2001	Conversion du capital social en Eur et augmentation du capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	0,4 €	-1 098 214 €	-	+1 098 214 €	23 270 400 €	58 176 000
AG du 28/06/2002	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	30 963 229,77€	10 091 221	4 036 488,4€	27 306 888,4 €	68 267 221
AG du 29/09/2003	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	2 975 €	1 095	438 €	27 307 326,4 €	68 268 316
CA du 01/03/2004	Exercice d'option	0,4 €	598,47 €	300	120 €	27 307446,4 €	68 268 616
CA du 14/02/2005	Exercice d'option	0,4 €	32 128,94 €	23 799	9 519,6 €	27 316 966,0 €	68 292 415
CA du 13/02/2006	Exercice d'option	0,4 €	430 004,22 €	295 545	118 218 €	27 435 184 €	68 587 960
AG du 16/05/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	117 916 488,60 €	17 039 955	6 815 982 €	34 251 166 €	85 627 915
CA du 27/06/06	Exercice d'option	0,4 €	186 980,22 €	88 644	35 457,6 €	34 286 623,6 €	85 716 559
AG du 1/08/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	50,47 €	6	2,4 €	34 286 626 €	85 716 565
CA du 9/02/07	Exercice d'option	0,4 €	1 106 815,56 €	691 741	276 696,40 €	34 563 322,40 €	86 408 306
CA du 15/02/08	Exercice d'option	0,4 €	1 355 825,42 €	470 396	188 158,40 €	34 751 480,80 €	86 878 702
CA du 12/02/09	Exercice d'option	0,4 €	85.109€	46.835	18.734€	34.770.214,80 €	86.925.537
CA du 12/02/10	Exercice d'option	0,4 €	1.378.823,75€	391.023	156.409,20€	34.926.624 €	87.316.560

4.3 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2009, la société détenait 2.743.210 actions propres (dont 529 dans le cadre du contrat de liquidité et 2.742.681 dans le cadre du programme de rachat d'actions).

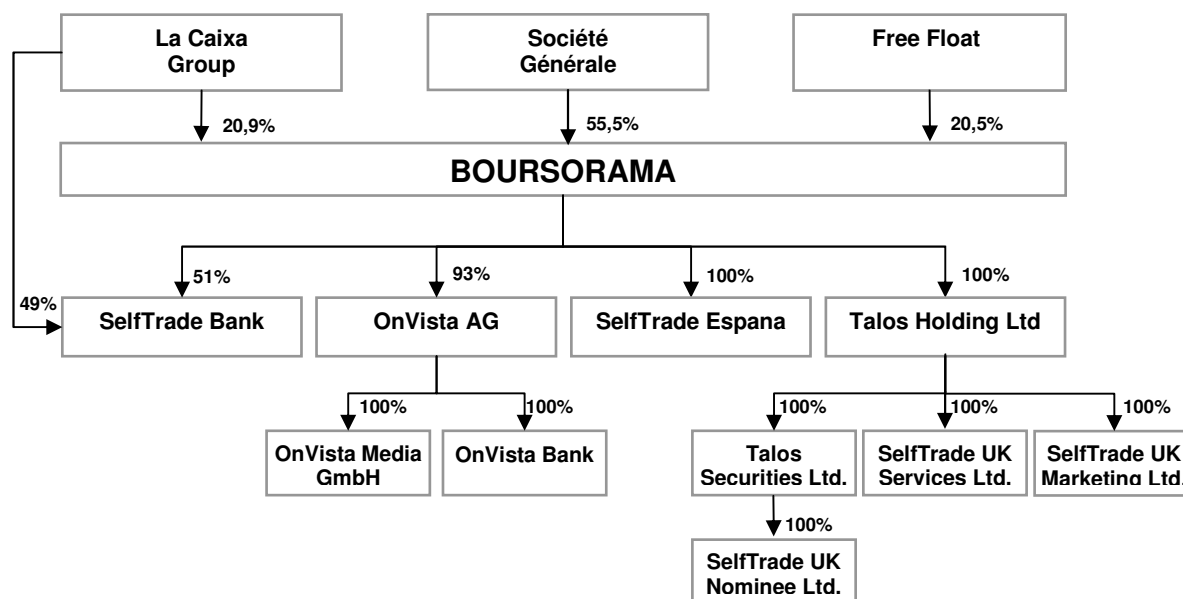
- **Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité 2009**

2009	Achats			Ventes		
	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)
Sous autorisation de l'AG du 19 mai 2008 (du 1^{er} janvier 2009 au 16 juin 2009) :						
Janvier	15 202	4,80	73 036,03	7 952	4,93	39 211,14
Février	7 872	4,87	38 349,86	3 257	5,00	16 282,61
Mars	43 199	4,39	189 746,65	13 838	4,79	66 281,83
Avril	12 444	5,05	62 842,71	45 889	5,59	256 559,12
Mai	10 509	6,68	70 160,15	113 801	6,69	761 577,15
Du 1 ^{er} au 16 juin	12 595	6,52	82 113,79	11 718	6,86	80 396,70
Sous autorisation de l'AG du 15 mai 2009 (du 17 juin 2009 au 31 décembre 2009) :						
Du 17 au 30 juin	3 363	6,49	21 823,37	33 961	6,66	226 247,91
Juillet	26 268	6,44	169 129,89	29 261	6,57	192 251,01
Août	21 889	6,34	138 673,35	35 857	6,48	232 258,10
Septembre	22 272	7,20	160 377,08	59 593	6,95	413 978,90
Octobre	34 334	8,38	287 708,36	27 827	8,30	230 907,10
Novembre	20 487	9,02	184 771,18	20 347	8,90	181 007,28
Décembre	31 374	9,44	296 323,21	40 473	9,53	385 520,79
Total	261 808	6,78	1 775 055,63	443 774	6,95	3 082 479,64

- **Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions en 2009**

2009	Achats		
	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)
Sous autorisation de l'AG du 19 mai 2008 (du 1^{er} janvier 2009 au 16 juin 2009) :			
Janvier	49 398	4,83	238 635,04
Février	43 699	4,85	212 120,79
Mars	55 982	4,43	248 151,01
Avril	45 543	5,29	241 027,05
Mai	51 377	6,72	345 380,60
Du 1 ^{er} au 16 juin	27 864	6,63	184 759,90
Sous autorisation de l'AG du 15 mai 2009 (du 17 juin 2009 au 30 juin 2009) :			
Du 17 au 30 juin	28 459	6,53	185 818,09
Total 2009	302 322	5,48	1 655 892,48

5 – ORGANISATION JURIDIQUE (au 31 décembre 2009)



* Le Groupe "la Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues par les différentes entités du groupe, notamment par Hodefi pour 17 039 955 titres

Boursorama dispose de 3 filiales :

- La filiale Talos Holding Ltd est une holding de participation dans Talos Securities, Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing, spécialisées dans l'épargne en ligne du groupe au Royaume-Uni.
- Selftrade Espana a été créée avec pour objectif de doter le site Internet de Selftrade en Espagne du nom de domaine « .es ».
- OnVista AG est une société allemande spécialisée dans l'information financière en ligne détenue à 93% par Boursorama. La filiale OnVista Média GmbH gère le site internet www.onvista-bank.de tandis que la filiale OnVista Bank (anciennement OnVista Financial Services) détient l'activité bancaire. Les filiales OnVista Beteiligungd Holding GmbH, Trade&Get GmbH ainsi que Toast Media GmbH, IFVB Institut für Vermögensbildung et Namendo GmbH ne sont pas mentionnées dans l'organigramme car elles ne réalisent aucune activité.

Au cours de l'année 2009 :

- la société ESGL, holding qui détenait 100% du capital de Squaregain a été liquidée le 7 novembre 2009.
- Euromirabelle, filiale à 100% de Boursorama, sans activité, a été dissoute par transmission universelle de patrimoine en date du 5 juin 2009.
- la société SelfTrade Bank en Espagne, détenue à 51% par Boursorama et 49% par la Caixa a été créée le 5 février 2009

6 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 - LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL 2009

Le Conseil d'Administration est composé de 10 membres.

	Date de 1 ^{ère} nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2009	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<u>Président du Conseil d'Administration</u>						
Vincent TAUPIN 18 quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt	17/05/1999	31/12/2010 Mandat renouvelé par AGO du 10/05/2005	PDG (jusqu'au 31 décembre 2009)		Administrateur de : Crédit du Nord depuis le 3 novembre 2009 EUROMIRABELLE (fin du mandat : 5/06/2009) TALOS Securities Limited (fin du mandat : 15/12/2009) TALOS Holdings Limited (fin du mandat : 15/12/2009) Membre du conseil de surveillance de : OnVista Bank (du 15/09/09 jusqu'au 31/12/2009)	Administrateur de : VERITAS (fin du mandat : Juillet 2008) ESGL (fin du mandat Mars 2008)
<u>Autres administrateurs :</u>						
Jean-François SAMMARCELLI 17 cours Valmy – 92972 Paris La Défense	15/05/2009	31/12/2014	Aucune	Directeur de la banque de détail en France de Société Générale	Administrateur de : CGA Crédit du Nord SOGECAP Boursorama SOGEPROM SG Equipment Finance S.A. SOGESSUR SKB Banka (fin du mandat : 21/05/2009) Président de : CGA Crédit du Nord Membre du Conseil de Surveillance : SKB Banka SG Marocaine de Banques Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'Administration de FRANFINANCE	Administrateur de : NSGB (fin du mandat : 29/03/2007) Mibank (fin du mandat : 22/12/2006) Généfinance (fin du mandat : 09/05/2006) IP Valmy (fin du mandat : 10/06/2005) Société Foncière Lyonnaise (fin du mandat : 30/07/2004) Genefim (fin du mandat : 26/09/2006)

	Date de 1 ^{ère} nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2009	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<p>Jean-Pierre MUSTIER</p> <p>Immeuble SGAM 170 Place Henri Regnault 92043 Paris La Défense Cedex</p> <p>Démissionnaire le 6/08/2009</p> <p>Cooptation (le 29/10/2009) d'Hugues LE BRET en remplacement de Jean- Pierre MUSTIER</p>	03/05/2004	31/12/2009	Aucune	<p>Directeur des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs et Président Directeur Général de Société Générale Asset Management</p> <p>Aucune en 2009</p> <p>Directeur de la Communication de la Société Générale (jusqu'au 31/12/2009)</p>	<p>Administrateur de : NEWEDGE GROUP (fin du mandat : 06/08/2009) SGAM (fin du mandat : 06/08/2009) SGAM AI (fin du mandat : 06/08/2009) SOGECAP DSPS (fin du mandat : 06/08/2009) SG HAMBROS BANK (fin du mandat : 06/08/2009) LIMITED PRIV HAMBROS (fin du mandat : 06/08/2009) Administrateur Représentant de SGAM pour SGAM INDEX (EX PARGESFOND) SGAM (fin du mandat : 06/08/2009) Membre du Conseil de Surveillance de CIF EUROMORTGAGE SGIB DIV (fin du mandat : 06/08/2009)</p> <p>Administrateur de : ALIOTTS TALOS Securities Limited TALOS Holdings Limited OnVista AG</p>	
<p>SOCIETE GENERALE représentée par :</p> <p>Jacques RIPOLL 17 cours Valmy 92972 Paris La Défense</p>	17/11/1995	31/12/2009 Mandat renouvelé par AGM du 3/05/2004	Aucune	<p>Directeur des Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs de la Société Générale</p>	<p>Administrateur de : Boursorama SGAM NEWEDGE GROUP SOGECAP SG HAMBROS BANK LIMITED SG PRIVATE BANKING SUISSE Vice-Président de NEWEDGE GROUP Membre du Conseil de Surveillance Groupama Banque (fin du mandat : 29/09/2009)</p>	

	Date de 1 ^{ère} nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2009	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Alain BOZZI 50 Bd Haussmann 75008 Paris	02/04/2004	31/12/2009	Aucune	Directeur de la Stratégie et du développement du département FICC (Fixed Income Currencies and Commodities) de la Société Générale. Depuis Décembre 2009 Deputy Head of Compliance for SG Group	Membre du Conseil de Surveillance de SGA SG ACCEPTANCE NV	Administrateurs NEWEDGE Singapor PTE Ltd. (fin du mandat: 22/05/2007) NEWEDGE Derivatives Hong Kong (fin du mandat: 14/05/2007) NEWEDGE Canada Inc. (fin du mandat: 10/04/2007) NEWEDGE Hong Kong (fin du mandat: 02/05/2007) NEWEDGE Group (fin du mandat: 05/04/2007) NEWEDGE Facilities Management Inc. (fin du mandat: 01/01/2007) NEWEDGE US LLC (fin du mandat: 01/01/2008) FIMAT USA (fin du mandat: 01/01/2005) Pareli (fin du mandat: 31/12/2007) NEWEDGE Nominees (UK) Ltd (fin du mandat: 20/04/2007) NEWEDGE Broker Ltd (fin du mandat : 02/05/2007) Directeur Général Délégué NEWEDGE Group (fin du mandat 05/04/2007) Président et Directeur Général de PAREL (fin du mandat: 23/01/2008) Président de FIMAT Zurich (fin du mandat : 20/12/2005) Liquidateur de FIMAT Zurich (fin du mandat : 20/12/2005) Représentant permanent de la Société Générale pour : FIMAT SNC (23/05/2007) Senior Executive Officer de FIMAT futures Ltd. (fin du mandat : fin 2007) Représentant permanent de NEWEDGE Group pour : FIMAT Futures UK (entité liquidée le 24/04/2008)

	Date de 1 ^{ère} nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2009	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Olivier LECLER 170 pl. Henri Regnault 92043 Paris La Défense	10/05/2005	31/12/2010		Directeur Général de : SGAM COUPOLE IM	Administrateur de : SGAM Banque SG Investment Management Hold. SG AM AI Edge Inc. Boursorama COUPOLE Investment Management SGAM Venture Fund SGAM Luxembourg S.A SGAM AI Multi Strategy Fund SGAM AI SIF Umbrella EXECUTION SERVICES GROUP LTD Président de : SGAM Venture Fund SGAM Luxembourg S.A. SGAM AI Multi Strategy Fund SGAM AI SIF Umbrella SGAM COUPOLE IM Membre du Comité de Surveillance de : ETOILE GESTION SGAM AI PIERRE PATRIMOINE PIERRE PATRIMOINE 3 Gérant de : GENE-ENTREPRISE PIERRE PATRIMOINE 3 Gérant associé de : GENEPIERRE SGAM AI PIERRE PATRIMOINE SGAM AI PIERRE PATRIMOINE 2 SGAM AI PIERRE ENTREPRISE	Membre du Comité de Surveillance de : SGAM NEGOCIATION (fin de mandat 31/12/2009) SGAM AI PIERRE PATRIMOINE (fin de mandat 31/12/2009) SGAM AI PIERRE ENTREPRISE (fin de mandat 31/12/2009) Administrateur de : AD PLAY (fin du mandat 20/06/2006) EXECUTION SERVICES GROUP LTD Président du Conseil d'Administration de EUROMIRABELLE (fin du mandat 21/07/2006) Gérant de : Lorraine Internet (fin du mandat 27/07/2006)

	Date de 1 ^{ère} nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2009	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Loïc LE MEUR	16/03/2000	31/12/2012 Mandat renouvelé par AGO du 16/05/2007	Aucune	CEO de Seismic Inc Seismic Inc 1550 Bryant, Suite 890 San Francisco CA 94103	Administrateur de Meetic S.A (fin du mandat : 05/06/2009)	
Henri CUKIERMAN	16/03/2000	31/12/2012 Mandat renouvelé par AGO du 16/05/2007	Aucune		Administrateur de : SA HLM, les maisons Saines Air et Lumière Président du Conseil de Surveillance de Groupe Rétif Développement	
Patrick SOULARD 17 cours Valmy – 92972 Paris La Défense	25/03/2003	31/12/2008	Aucune	Directeur Général Délégué - Banque de Financement et d'Investissement : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (fin de fonction : Mai 2009)	Administrateur de (fin de mandat : mai 2009) : GENEVAL HAVAS Advertising SG SECURITIES ASIA INT HLD (HK) COFACE et FFP SG China Incorporated	Président du Conseil de Surveillance de : SG PRIVATE EQUITY (fin du mandat : 01/11/2004)

	Date de 1 ^{ère} nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2009	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<p>CRITERIA CAIXA CORP</p> <p>Représenté par Gonzalo GORTAZAR ROTAECHE</p> <p>Avda.Diagonal, 621- 629, 08028 Barcelone SPAIN</p> <p>Remplace M. Francisco Reynés depuis juillet 2009</p> <p>Adresse : Avda.Diagonal, 621- 629, 08028 Barcelone SPAIN</p>	16/05/2006	31/12/2011	Aucune	<p>Administrateur - Directeur Général de Criteria CaixaCorp S.A.</p> <p>Administrateur - Directeur Général de Abertis Infraestructuras, S.A.</p>	<p>Administrateur de : Port Aventura Entertainment, S.A. SegurCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros VidaCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros Administrateur suppléant: Grupo Financiero Inbursa Président: Inversiones Autopistas, S.L.</p> <p>Administrateur de : SegurCaixa, Holding SAU (Précédemment Caifor, S.A.) Sociedad General de Aguas de Barcelona, S.A. Représentant Permanent de Criteria Caixa Corp, S.A: pour: Adeslas, S.A.</p>	<p>Managing Director of Morgan Stanley (fin du mandate 30/06/09)</p> <p>Administrateur - Directeur Général de : Criteria CaixaCorp S.A. (fin du mandat 01/07/09) Administrateur de : Gas Natural S.D.G., S.A. (fin du mandat 25/06/2009) et de Mediterranea Beach & Golf Resort, S.A. (précédemment Port Aventura, S.A.) (fin du mandat 29/12/2009) SegurCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros (fin du mandat 22/09/2009) VidaCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros (29/07/2009) Union Fenosa, S.A. (fin du mandat 04/09/2009) Administrateur suppléant: Grupo Financiero Inbursa (fin du mandat 26/07/2009) Président: Hodefi S.A.S. (Fin du mandat 29/07/2009) Inversiones Autopistas, S.L. (fin du mandat 30/06/2009) Président Executif: Caixa Capital Desarrollo, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A. (fin du mandat 18/06/2009) Administrateur solidaire: Catalunya de Valores, SGPS, Unipessoal, Lda. (fin du mandat 30/07/2009) Représentant Permanent de Criteria Caixa Corp, S.A: pour: Repinves, S.A. (fin du mandat 29/07/2009) Représentant Permanent de Caifor, S.A. pour: SegurCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros (fin du mandat : 20/12/2007) Directeur Général des Ressources de Gas Natural, S.D.G., S.A. (fin du mandat : 06/2007) Directeur Général de Corporación Uniland (fin du mandat : 2006)</p>

	Date de 1 ^{ère} nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2009	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
<p>LA CAIXA</p> <p>Représentée par : Monsieur Antonio Massanell Lavilla</p> <p>Adresse : Avenida Diagonal, 621-629 08028 Barcelone Espagne</p>	16/05/2006	31/12/2011	Aucune	Directeur Général Adjoint Exécutif de « la Caixa »	<p>Administrateur de : PORT AVENTURA, S.A. (Président) TELEFONICA, S.A., TELEFONICA DE ESPAÑA, SA E-LA CAIXA 1, S.A. CAIXA CAPITAL RISC, S.G.E.C.R., S.A. ESPACIO PYME, S.A. SERVEIS INFORMÀTICS « la Caixa », S.A. (SILK)</p> <p>Conseiller de: BARCELONA DIGITAL CENTRE TECNOLÒGIC (Président)</p> <p>ASSOCIATION BARCELONA CENTRE FINANCIER EUROPEU (VicePrésident)</p> <p>APD ZONA MEDITERRANEA (Conseiller)</p>	<p>Président de : HOLRET, S.A. (fin du mandat : 02/03/2005) SERVENTIA, S.A. (fin du mandat : 23/12/2003) LOGISTIC FINANCIAL NETWORK, S.L. (fin du mandat : 01/09/2003) Président exécutif de SERVEIS INFORMÀTICS «la Caixa », S.A. (fin du mandat : 15/11/2007) Administrateur de : CAIXA CAPITAL DESARROLLO, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A (fin du mandat : 19/05/08) OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT, B.V. (Conseil Consultatif) (Représentant de la société Caixa Corp) (fin du mandat : 30/07/2007) MOVENDUS GLOBAL, S.A. (fin du mandat : 29/06/2007) TELEFONICA MOVILES, S.A. (fin du mandat : 29/07/2006) BAQUEIRA BERET, S.A. (fin du mandat : 27/04/2006) PORTAL GAS NATURAL, S.A. (fin du mandat : 30/06/2005) PORTAL DEL INSTALADOR, S.A. (fin du mandat : 30/06/2005) OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT, B.V. (Conseil Consultatif) (fin du mandat : 08/09/2003) AUTEMA (Représentant de la société « la Caixa ») (fin du mandat : 30/07/2003) QFACTORY21, S.L. (fin du mandat : 19/06/2003) INMOBILIARIA COLONIAL, S.A. (fin du mandat : 04/06/2003) SERVIJOB DESARROLLO PROFESIONAL, S.L. (fin du mandat : 20/02/2003) Administrateur conjoint (« Joint director » o « Administrador mancomunado ») de : E-LA CAIXA 1, S.A. (fin du mandat : 03/12/2006)</p>

6.2 – MODIFICATIONS INTERVENUES AU SEIN DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION DE SURVEILLANCE OU DE CONTROLE

Le représentant de la Société Critéria CaixaCorp, Monsieur Francisco Reynés Massanet a été remplacé le 13 juillet 2009 par Monsieur Gonzalo Gortazar Rotaeché.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Mustier en date du 6 août 2009, le Conseil d'Administration du 29 octobre 2009 a coopté en tant que nouvel administrateur, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, Monsieur Hugues Le Bret.

Suite à la démission de Monsieur Vincent Taupin de son mandat de Président Directeur Général avec prise d'effet en date du 31 décembre 2009, le Conseil d'Administration du 16 décembre 2009 a nommé Monsieur Hugues Le Bret pour le remplacer dans ces fonctions.

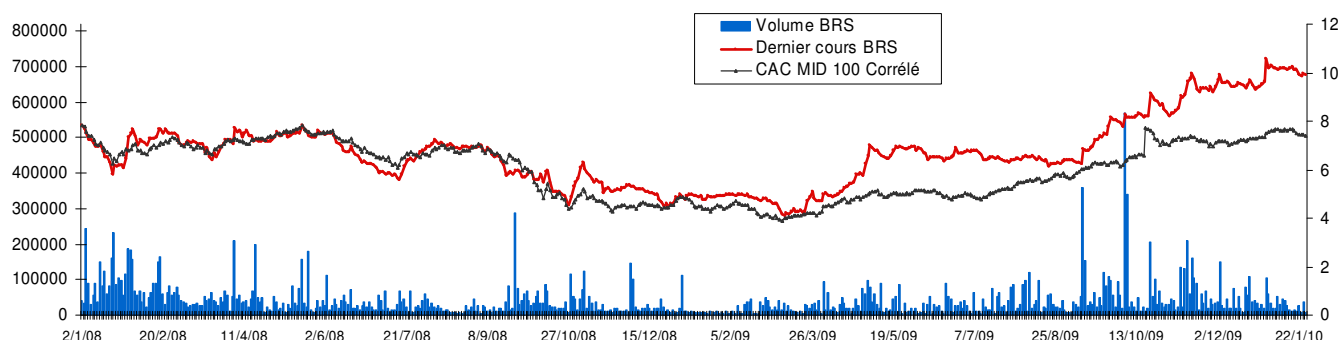
6.3 – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Cf. section C - III du rapport du président

Rémunération du Comité Exécutif (2009)

<i>En Eur</i>	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale	Rémunération globale à la charge du Groupe
Les autres membres du Comité exécutif	736 706	1 186 000	1 922 706	1 922 706

7 – DONNEES BOURSIERES



8 – ECARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition au 31 décembre 2009 est présenté dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe a réalisé un test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés les écarts d'acquisition. Une perte de valeur est affectée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée par la méthode des flux de trésorerie nets d'impôts actualisés (discounted cash flow).

Pour les unités de trésorerie France et UK, les flux de trésorerie ont été déterminés sur un plan d'affaire des 5 années à venir. Pour l'unité génératrice de trésorerie Allemagne, les flux de trésorerie ont été déterminés sur un plan d'affaire des 9 années à venir en raison du démarrage récent de l'activité en structure cible.

Pour chacune des unités génératrices de trésorerie, les taux de croissance à l'infini ont été définis à +3% et les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 9,28%. Ce taux a été déterminé par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama et aux données de marché.

Au 30 juin 2009, une dépréciation de 11 MEur a été réalisée sur l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie Allemagne. Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2009 confirment l'absence de dépréciation complémentaire sur les écarts d'acquisition du groupe Boursorama.

Des tests de sensibilité ont par ailleurs été effectués sur la base d'une variation du taux d'actualisation et des taux de croissance à l'infini. Sur l'unité génératrice de trésorerie Allemagne, des tests complémentaires ont été effectués en modifiant

les hypothèses d'évolution des revenus média et courtage. Un développement moins rapide qu'escompté de l'activité en Allemagne pourrait conduire à déprécier l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie Allemagne.

9 – DELAIS DE REGLEMENT FOURNISSEURS

Au 31.12.2009, l'ancienneté des dettes Fournisseurs de Boursorama France est la suivante :

Dettes en KEur		
Dettes de plus d'un an	1 174	8%
Dettes comprises entre 6 et 12 mois	7	1%
Dettes de 90 à 180 jours	1 197	8%
Dettes de 45 à 90 jours	3 275	22%
Dettes de moins de 45 jours	9 120	61%
Total des dettes	14 844	100%

10 – PERSPECTIVES D'AVENIR

En France, grâce à une offre de services bancaires au quotidien extrêmement compétitive, Boursorama Banque est régulièrement reconnue comme la banque la moins chère de France. En 2010, dans un environnement bancaire de plus en plus concurrentiel, l'objectif de Boursorama Banque est de confirmer sa position d'acteur de référence de la banque en ligne. En 2009, Self Bank en Espagne et OnVista Bank en Allemagne ont enregistré leurs premiers succès grâce à des offres commerciales innovantes. En 2010, l'objectif dans ces deux pays est d'accélérer le développement afin d'y devenir un acteur incontournable de la finance en ligne.

11 – OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les transactions avec les sociétés apparentées au 31 décembre 2009 sont présentées dans la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés.

12 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

- **Annexe 1** : Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne
- **Annexe 2** : Tableau des résultats des 5 derniers exercices
- **Annexe 3** : Rapport spécial, informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions
- **Annexe 4** : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration
- **Annexe 5** : Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat.

Annexe 1 : Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Introduction :

Annexe 1 : Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne	164
A – PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L' ACTIVITE DE BOURSORAMA.....	165
B – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	166
I – Les conditions d'exercice du contrôle interne :	166
I.1 - Au plan réglementaire	166
I.2 - Au plan interne	167
II – Les procédures de Contrôle Interne.....	167
II.1 – Les modalités de la surveillance permanente.....	167
II.2 – Les modalités du contrôle permanent.....	168
II.3 – Les modalités du contrôle périodique.....	169
II.4 – La Direction des Risques.....	169
III - La production et le contrôle de l'information financière et comptable.....	179
III.1 – La production des données financières et de gestion.....	179
III.2 – Le contrôle interne de la production comptable	181
III.3 – La liaison avec les CAC	182
C – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	183
I – Le Conseil d'administration.....	183
I.1 Composition du Conseil d'Administration.....	183
I.2 – Fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration	184
II – Les Comités.....	185
II.1 - Le Comité d'audit et des comptes.....	185
II.2 - Le Comité des rémunérations.....	186
III - Rémunération des mandataires sociaux.....	187
IV - Les Commissaires aux Comptes	193
Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'Eur)	195
Annexe 3 : Rapport Spécial - Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions	197
Annexe 4 : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	198
Annexe 5 : Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat	199

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Introduction :

Les articles L225-37 et L225-68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 imposent au président du Conseil d'Administration de toute société cotée, ayant son siège social en France, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ».

Ce rapport s'appuie sur des principes décrits dans le « *Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs* ».

Le rapport du Président est préparé en amont du Conseil d'Administration approuvant les comptes annuels. Le service de communication financière découpe le rapport en différentes parties et envoie aux services concernés ces parties à mettre à jour. Les différents services concernés sont le département juridique, la direction financière, la direction du contrôle interne et la direction des ressources.

A – PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE DE BOURSORAMA

1^{er} acteur à proposer en 1995 une offre de courtage de produits dérivés sur minitel à destination des investisseurs particuliers, le Groupe Boursorama est devenu en 10 ans un acteur majeur de l'épargne en ligne en Europe avec 6,3 millions d'ordres exécutés en 2009, 618 800 comptes et 11,9 MdEur d'encours total à fin décembre 2009. Le groupe est aujourd'hui présent dans quatre pays.

En France, Boursorama est leader grâce à une offre articulée autour de deux marques complémentaires, Boursorama.com et Boursorama Banque :

- Boursorama.com est le portail de référence en matière d'information financière en ligne. Le site www.boursorama.com agrège les informations économiques, financières et patrimoniales de multiples sources afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ses visiteurs, du boursier actif à l'investisseur long terme. En raison de sa forte notoriété et de son audience de 2,9 millions de visiteurs uniques en décembre 2009 (source: Nielsen//Netratings), Boursorama est un support de communication idéal pour des annonceurs traditionnels souhaitant promouvoir leur marque auprès d'une cible privilégiée d'internautes.
- Boursorama Banque : le lancement du site Boursorama Banque s'est fait conjointement au développement d'une nouvelle offre bancaire en décembre 2006. Depuis lors, la gamme de produits bancaires n'a cessé de s'étoffer et s'étend à présent du compte bancaire classique (Boursorama Essentiel+) au crédit immobilier en passant par les produits de courtage et d'épargne (Boursorama Trading, Boursorama Vie, Boursorama 0%). En 2009, Boursorama Banque a confirmé son statut de banque en ligne de référence en France et se positionne comme la banque la moins chère (Source : Capital - Juin 2008, La Tribune - Décembre 2009 ; Le Monde Argent - Février 2009).

Déjà présent au **Royaume-Uni** à travers sa filiale Selftrade, Boursorama s'est hissé parmi les acteurs clés du courtage en ligne en 2005 grâce à l'acquisition de Squaregain. En 2006, le groupe a restructuré ses activités au Royaume-Uni en concentrant son activité de courtage en ligne B2C au sein de Selftrade. Enfin, en octobre 2006 la finalisation de cette réorganisation s'est concrétisée par la vente de Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS).

Historiquement présent en **Allemagne** depuis 1997 sous deux marques, Fimatex et Veritas, Boursorama a racheté en 2007, OnVista AG propriétaire du premier site d'informations financières en ligne www.onvista.de. Boursorama réitère ainsi en Allemagne la même démarche stratégique que celle développée en France en 2002 lors de la fusion de Fimatex et du portail www.boursorama.com. Ce rapprochement avait permis au nouveau groupe de non seulement accroître significativement sa part de marché sur le segment du courtage en ligne, mais aussi de démarrer avec succès la distribution de produits d'épargne. Une stratégie identique est développée en Allemagne s'appuyant sur Fimatex et sur l'audience importante d'onvista.de. L'année 2009 a été marquée par la finalisation de la restructuration des activités et le lancement d'une nouvelle offre commerciale transparente et innovante au 4^{ème} trimestre destinée en priorité aux traders actifs.

En **Espagne**, Boursorama est présent sous la marque Selftrade by Boursorama. Suite à l'annonce en 2008 par Boursorama de la création d'une banque en ligne avec son partenaire la Caixa, Self Bank a été créée le 5 février 2009. Le lancement opérationnel de Self Bank, au cours du premier semestre 2009 a permis de tester différentes offres commerciales innovantes et compétitives. La fin d'année a vu le lancement d'une campagne de communication.

Boursorama est une filiale à 55,5% du Groupe Société Générale, cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris – compartiment B - ISIN : FR0000075228 (BRS) – Reuters : FMTX.LN – Bloomberg : BRS FP

B – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

I – Les conditions d'exercice du contrôle interne :

I.1 - Au plan réglementaire

Boursorama a été dûment habilitée par le CECEI en tant que banque prestataire de services d'investissement. L'exercice du Contrôle Interne s'inscrit dans le cadre du règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements n° 2001-01 du 26 juin 2001 et n°2004-02 du 15 janvier 2004 et par les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, du 20 février 2007, du 2 juillet 2007, du 11 septembre 2008, du 14 janvier 2009, du 5 mai 2009 et du 29 octobre 2009) et dans le cadre fixé par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le règlement n°97-02 définit le Contrôle Interne comme un outil permettant de vérifier :

- La conformité des procédures d'exercice des différents métiers des entreprises concernées aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux orientations de l'organe exécutif ;
- Le strict respect des procédures de décision et de prise de risques ;
- la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif et à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il spécifie par ailleurs un certain nombre d'obligations relatives à la mesure des différents risques des activités des entreprises concernées et des procédures via lesquelles l'organe délibérant évalue la qualité du Contrôle Interne.

En France :

- La Commission Bancaire est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit et par les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Ceci comprend ainsi le respect de la réglementation établie par le CRBF en application de l'article 33 de la loi 84-46 du 24 janvier 1984 qui définit notamment « les règles applicables à l'organisation comptable, aux mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique ainsi que les procédures de Contrôle Interne ». La Commission Bancaire peut procéder par contrôles sur place ou demander communication des rapports des Commissaires aux Comptes ou de manière générale, de tous documents jugés utiles.
- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), instituée par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et par la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (Directive MIF) entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, contrôle l'activité de prestataire de services d'investissement de Boursorama. Dans le cadre de son règlement général, l'AMF institue différentes règles devant être respectées par Boursorama (nomination d'un RCSI, cadre des relations contractuelles avec ses clients, cadre des obligations des employés, protection des intérêts du marché et des clients, règles de bonne conduite, contrôle des abus de marché,...). L'AMF est dotée d'un service d'inspection chargé de contrôler les prestataires de services d'investissement tels que Boursorama.

En Allemagne, les règles générales de Contrôle Interne sont définies par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), autorité de tutelle qui contrôle les activités d'OnVista Bank. Le cadre précis du Contrôle Interne est fixé par le « Nationale aufsichtrecht capital I, 3 besondere Aufsichtsthemen, 3.1. rundschriften zur internen revision § 25a cap. 1 KWG ».

En Espagne, l'autorité de tutelle qui contrôle les activités de Selftrade est la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV). L'activité « Banque » en Espagne, dans le cadre du passeport européen, est contrôlée par la Banco de España.

Au Royaume-Uni, l'activité de la filiale TALOS, sous la marque Selftrade UK, est soumise au Financial Services Authority (FSA), régulateur britannique. Les pouvoirs statutaires du FSA sont fixés par le Financial Services and Markets Act 2000. Le cadre du Contrôle Interne est précisé dans le FSA Handbook, Senior Management Arrangements, Systems & Controls, section SYSC 3.

I.2 - Au plan interne

I.2.A – L'application du règlement CRBF 97-02

Dans le cadre du règlement CRBF 97-02, un responsable du contrôle permanent et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et de la Conformité et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité, de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et de la Conformité de Boursorama, qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays dédiés à cette fonction :

ETP	Contrôle Permanent	Conformité, AML	SSI & PCA	Total
Siège	0,3	0,4	1,1	1,8
France	3,1	3,4	2,4	8,9
Allemagne	2,5	1,8	0,8	5,1
Royaume-Uni	8,9	3,0	0,3	12,2
Espagne	1,9	0,9	0,5	3,3
Total	16,7	9,5	5,1	31,3

Le responsable du contrôle permanent est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est le correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins).

Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles (cf. II.2).

Boursorama est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place. Ce contrôle est assuré par le département d'Audit Interne de Boursorama, département composé de 5 Auditeurs Internes et supervisé par le Directeur du Contrôle Périodique. La mission de l'Audit Interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de Contrôle Interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Le service d'Audit de la Société Générale ainsi que l'Inspection Générale de la Société Générale peuvent également intervenir à tout moment.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2008, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été présenté lors du Comité d'Audit et des Comptes et du Conseil d'Administration du 5 mai 2009.

I.2.B – L'application du règlement général de l'AMF

Dans le cadre des règles établies par l'AMF et de ses évolutions, un RCSI (Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement) a été nommé. Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur.

Le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF.

II – Les procédures de Contrôle Interne

II.1 – Les modalités de la surveillance permanente

Pierre angulaire du système de contrôle interne, la surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets :

- La sécurité au quotidien ;
- La supervision formalisée.

II.1.A - La sécurité au quotidien

La sécurité au quotidien concerne l'ensemble des agents. Elle est la base de la sécurité et de la qualité des opérations. Elle repose sur le respect permanent par chaque agent, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur.

Ces dernières sont conçues de façon à respecter les principes fondamentaux du contrôle interne tels que la séparation des fonctions (*Front/Back Office* ; ordonnancement/paiement, ...), la délimitation des responsabilités, l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction, le rapprochement entre informations de provenances différentes (soldes comptables et existences, confirmations, ...).

II.1.B - La supervision formalisée

La supervision formalisée a pour objet la vérification par la hiérarchie du respect par les agents des règles et procédures de traitement et de l'efficacité de la sécurité au quotidien. Elle inclut généralement un volet comptable.

Au niveau du groupe Boursorama, la coordination de la surveillance permanente est placée sous la responsabilité de la Direction du contrôle permanent. Celle-ci a est notamment chargée d'évaluer, sur la base des informations fournies par un réseau de *Correspondants Surveillance* permanente disséminés dans l'ensemble des entités et directions du groupe, le fonctionnement de la Surveillance permanente et d'en informer la Direction générale de Boursorama.

Chaque entité ou Direction fonctionnelle est responsable de la définition et la mise en œuvre de la surveillance permanente dans son périmètre d'activité et, pour cela, s'appuie sur des correspondants permanents qu'elle désigne. Ces correspondants permanents ont notamment pour responsabilités, à partir de l'analyse de l'activité et des risques associés, d'identifier les contrôles à effectuer, d'en définir la fréquence, et de préparer à partir des résultats de ces contrôles et des constats relevés, des états de synthèse à l'attention de la hiérarchie et de la Direction du contrôle permanent au niveau du groupe Boursorama.

II.2 – Les modalités du contrôle permanent

Outre les Contrôleurs Internes présents dans les principales entités du groupe (cf. I.2.A), les directions fonctionnelles sont également des acteurs du contrôle permanent. Au sein de la Direction des Fonctions Supports :

- la Direction Financière assure le contrôle comptable et financier, conformément à la directive n°90 du Groupe Société Générale ;
- la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marché, des risques opérationnels et de la sécurité ;
- le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

Au niveau Groupe, un comité des risques (opérationnels) et de la conformité est organisé tous les mois. Il est piloté par la Direction des Risques et de la Conformité. Ce comité est composé du Président Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur de Boursorama Banque, Responsable du Contrôle Permanent France et du Directeur des Risques et de la Conformité.

Un comité trimestriel de sécurité statue sur les risques liés à la Sécurité des Systèmes d'Informations au niveau du groupe Boursorama. Le Comité Sécurité est composé du Président Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur de Boursorama Banque, Directeur des Ressources, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur des Risques et de la Conformité, du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information (RSSI) et du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information – Opérationnel (RSSI-O).

Le comité des risques (crédit) France se tient une fois par mois. Il est piloté par la Direction des Crédits, qui statue sur les risques de crédit de Boursorama Banque. Ce comité est composé du Président Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur de Boursorama Banque, Directeur des Crédits, Directeur des Risques et de la Conformité, management de la Direction des Crédits, ainsi que du management du Service Juridique et Contentieux. Les autres entités européennes de Boursorama (OnVista Bank, Selftrade UK et Self Bank) disposent également d'un comité identique statuant sur les risques, se réunissant mensuellement et auquel participe le Directeur des Risques et de la Conformité.

Au sein de Boursorama Banque, le comité des Engagements se tient 2 fois par semaine pour étudier tous les dossiers de crédit présentant un risque particulier (montant supérieur aux délégations attribuées par exemple). Il est piloté par la Direction des Crédits et composé du Directeur de Boursorama France, du Directeur des Crédits, du Département des Etudes et de la Formalisation, du Département Risques et Gestion des Crédits, du Responsable Juridique France et du Directeur des Risques et de la Conformité (groupe).

La surveillance permanente à la charge des Contrôleurs Internes locaux, constitue le premier niveau de contrôle formalisé à destination du Directeur des Risques et de la Conformité et de la Direction Générale.

En outre, quelques contrôles a priori sont effectués directement par le Contrôle Interne sur des thèmes sensibles tels que certains mouvements monétaires (virements, chèques ou cartes bancaires).

II.3 – Les modalités du contrôle périodique

En complément des Contrôleurs Internes en charge du contrôle permanent, l'Audit Interne de Boursorama est en charge du contrôle périodique. Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble des entités de Boursorama, en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni.

Au niveau de Boursorama, un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique, approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le comité d'audit et des comptes. Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi par l'Audit Interne.

Le comité d'audit et des comptes se tient avant chaque publication des comptes, soit quatre fois par an. Il consiste notamment à :

- examiner les comptes qui sont soumis à l'approbation du Conseil afin d'en vérifier leurs conditions d'établissement et leur pertinence, et de s'assurer de la permanence des méthodes ;
- prendre connaissance des préconisations formulées par les différents audits et de leur suivi ;
- donner un avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de Contrôle Interne.

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne (97-02), adressé à la Commission Bancaire et établi par le Directeur du Contrôle Périodique, est présenté au comité d'audit et des comptes et au Conseil d'Administration.

II.4 – La Direction des Risques

II.4.A – Présentation synthétique des principaux risques de l'activité :

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de Crédit** : Risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le risque de contrepartie afférant aux opérations de marché.
- **Risque de Marché** : Risque de perte résultant de l'évolution des prix du marché et des taux d'intérêt, de leur corrélation entre eux et de leur volatilité.
- **Risque structurel de taux et de change** : Risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de Liquidité** : Risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques. Les effectifs des Risques du Groupe Boursorama rassemblent au total 28 ETP (20 ETP Risques Opérationnels et 8 ETP Risques de Crédit).

II.4.A.1 – Les Risques de Crédit

• L'approbation des risques

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers pour son activité en France. Dans une moindre mesure, Boursorama est exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de marge en Espagne et en Allemagne, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex), ou encore pour son activité de Crédit Lombard en Espagne.

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'Administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le comité d'audit et des comptes et par le Conseil d'Administration.

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

✓ Les prêts et engagements.

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt personnel ou immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

Les délégations accordées aux collaborateurs de la Direction des Crédits : le principe des délégations repose sur une limite en montant d'octroi par nature de crédits, une limite d'encours global client et en fonction des garanties données. Les principales limites d'encours global sont au 31 décembre 2009 :

Encours global client	Décisionnaire
0 à 0,3 MEur	Département des Etudes de Crédit
0,3 à 0,5 MEur	Direction des Crédits
0,5 à 1,5 MEur	Comité des Engagements*
1,5 à 3,0 MEur	Président Directeur Général de Boursorama
Au delà de 3,0 MEur	Conseil d'Administration de Boursorama

* *Comité des engagements : la présence et l'accord de 3 membres minimum sont nécessaires (dont un appartenant à la Direction des Crédits et un aux fonctions supports) pour valider une décision. La Direction des Crédits a la responsabilité du procès verbal et de son archivage.*

L'activité de Boursorama étant orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Les encours sont garantis par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements), Crédit Logement ou CNP Caution.

✓ Le Service à Règlement Différé.

Ce service est disponible dans l'entité française pour une clientèle de particuliers résidant au sein de l'Union Européenne (des 15). L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 du Règlement Général de l'AMF et la Décision 2000-04 du CMF relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2008. Les taux de couverture utilisés sont au 31 décembre 2009 de :

- 20% pour les espèces et les SICAV de Trésorerie (taux identique au marché).
- 33% pour les obligations françaises et les SICAV Obligataires (contre 25% autorisé par le marché).
- 40% pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions françaises (taux identique au marché).
- 100% pour les autres actions (contre 40% autorisé par le marché).
- Les actions du Marché Libre, d'Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture. Cette liste est disponible sur le site transactionnel de Boursorama.

En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 KEur, une position unique sur plus de 60% de leurs engagements totaux.

✓ Le Marché des Dérivés.

Le marché des produits dérivés est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole. En France et en Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur l'outil GMI de Newedge, un des premiers intervenants mondiaux sur produits dérivés. Il permet de calculer le dépôt de garantie nécessaire pour couvrir la perte maximale calculée parmi 16 scénarii de choc sur les marchés. L'amplitude des chocs sur les sous-jacents est régulièrement actualisée en fonction de l'évolution des marchés; celle des chocs de volatilité correspond à des usages de marché. Ces paramètres sont ensuite rapprochés des minima imposés par les autorités de marché en prenant notamment en compte le coefficient multiplicateur. Le système d'analyse des risques sur produits dérivés en vigueur dans notre entité espagnole est GRIFFO, une application de la société MANNES.

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur sur les paramètres de marché des produits dérivés. Ce coefficient multiplicateur varie en fonction des entités, des clients et des produits :

- **Boursorama Banque** : 150% ;
 - **OnVista Bank** : 130%.
- En outre, il existe des coefficients spécifiques aux vendeurs d'options :
- de 0 à 500 KEur : 130% ;
 - de 500 KEur à 1 MEur : 140% ;
 - de 1 à 1,5 MEur : 160% ;
 - aucune position vendeuse au delà de 1,5 MEur n'est autorisée.
- **Self Bank** : 130%.

✓ Les comptes de margin trading.

Les comptes de margin trading sont proposés par nos filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

- **OnVista Bank** :

Le marché allemand (Eurex) fixe un taux de couverture par valeur éligible au Margin Trading qui va de 12% à 62% selon les valeurs en fonction du couple volatilité/liquidité (données aux 01/12/2009). OnVista Bank applique une majoration prudentielle de 140% sur les taux de couverture du marché allemand, ce qui entraîne des taux de couverture de 17% à 87% selon les valeurs.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale ; au delà de 150 KEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord.

- **Self Bank** :

« Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20% pour la valeur des actifs en portefeuille pour les titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80%, applicable dès le 1^{er} euro.

« Tentuplica » : Le taux de couverture utilisé est compris entre 25% et 10% selon le type d'actif éligibles au Tentuplica, en fonction du couple volatilité/liquidité. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 60%, à partir de 50 KEur.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 KEur, la décision est locale; de 150 à 350 KEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord ; au-delà de 350 KEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

✓ Le crédit « Lombard »

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama a proposé une offre de crédit Lombard à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées au margin trading (Quintuplica et Tentuplica). L'objectif pour le client est de pouvoir utiliser librement les montants octroyés en utilisant son portefeuille d'actifs comme collatéral.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique que pour le margin trading : suivi des positions en quasi temps réel, appels de marge quotidiens et dédoublement immédiat possible.

- **Le suivi et le contrôle des risques**

Chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille pour respecter également les contraintes réglementaires en matière de couverture.

En plus du contrôle effectué par notre Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- Analyse de premier niveau par la centrale des risques (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- Analyse de deuxième niveau par le Service Risques. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-office. Les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- Analyse de troisième niveau lors de Comités Risques mensuels. Un comité risque mensuel se tient dans chaque pays en présence du Directeur des Risques du Groupe et un compte rendu de ce comité est diffusé au management.

- **Politique de provisionnement**

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement ...);
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité hebdomadaire entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques mensuel.

A partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

- **Analyse du portefeuille de crédit**

Au 31 décembre 2009, la répartition de nos encours de crédits est la suivante :

	Montant en MEur
France	
Total opérations avec la clientèle	1 467,5
Dont :	
- Encours bruts de crédits	1 459,9
<i>incluant :</i>	
<i>Intérêts courus non échus</i>	3,4
<i>Crédits irréguliers et impayés</i>	14,8
<i>Crédits douteux</i>	26,1
- Comptes trading débiteurs	5,3
- Comptes trading douteux	2,3
Opérations spécifiques	230,7
Dont :	
- Opération de financement d'un méthanier	96,4
- Opération de financement de porte-conteneurs	129,8
- Crédit bail	4,5
Espagne	
Comptes sur marge	15,8
Comptes débiteurs	0,3
Allemagne	
Comptes débiteurs	0,9
UK	
Comptes débiteur	0,9
TOTAL	1 716,1

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « la Caixa » dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006. Ces opérations de financement sont garanties par des dépôts à terme de cash nantis dans les livres de Boursorama.

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés. L'encours moyen net d'un dossier de crédit est faible hors opérations spécifiques (81,5 KEur au 31 décembre 2009 contre 78,8 KEur au 31 décembre 2008).

- ✓ La Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2009 :

Répartition par emprunteurs	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	76%	55%
SCI	13%	22%
Personnes morales, hors SCI	8%	24%

Répartition par objet de financements	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	31%	24%
Résidence secondaire	4%	5%
Résidence locative	48%	35%
Rachat de créance	3%	1%
Travaux	2%	9%
Murs ou locaux commerciaux	2%	4%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	10%	23%

Répartition par nature de crédits	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	93%	90%
<i>Taux variable et révisable</i>	47%	46%
<i>Taux fixe</i>	46%	42%
Crédits à court terme	4%	10%

- ✓ Par ailleurs, la répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux est la suivante :

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
37%	50%	12%

- ✓ La répartition par garanties :

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2009, la répartition de nos encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	Encours bruts avec la clientèle	Pourcentage
Garanties Hypothécaires	917	53%
CNP Caution	32	2%
Nantissement de produits de placement	59	4%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	591	34%
Sans Garanties	117	7%
Encours Brut Total	1 716	100%

II.4.A.2 –Les Risques de Marché

Le risque de marché désigne le risque de perte résultant de l'évolution défavorable des paramètres de marché. Il concerne l'ensemble des opérations de trading, et également les portefeuilles classés en actifs disponibles à la vente réévalués en marked-to-market par contrepartie capitaux propres.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31.12.2009, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont composés :

- de titres prêtés et empruntés dont la variation de juste valeur à l'actif est couverte par celle des dettes sur titres empruntés en passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- de caps de trading dont la juste valeur à fin 2009 est limitée à 222 KEur.

Actifs disponibles à la vente

Actions et titres détenus à long terme

Le portefeuille d'actions et de titres détenus à long terme s'élève en juste valeur à 243 KEur.

Obligations et autres instruments de dette

Boursorama détient un portefeuille d'instruments financiers destinés à la couverture de son risque de taux (Obligations et certificats de dépôts) et à l'emploi de sa trésorerie. Il s'agit d'une part de couverture unitaire des dépôts à terme clientèle de nominal élevé et d'autre part de couverture globale de la position de taux. Les émetteurs de ces instruments sont choisis sur une liste approuvée par le Conseil d'Administration. Les décisions et le dimensionnement des investissements sont réalisés par Comité de Gestion de Bilan.

Suivi des engagements par contrepartie.

Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvés par le Conseil d'Administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Conseil d'Administration.

Calcul de la sensibilité à la variation parallèle de la courbe de taux de +1%

La variation parallèle de la courbe de taux de +1 % sur le portefeuille d'obligations et de certificats de dépôts détenu par Boursorama au 31/12/2009 aurait un impact négatif sur les capitaux propres de 1 305 KEur.

II.4.A.3 –Les Risques Structurels (taux, liquidité, change)

• Suivi des risques structurels

Les risques structurels sont suivis par le Comité de gestion de bilan. Ce Comité rassemble la direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échéancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux et liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

• Gestion des risques structurels de taux et de change

✓ Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion de bilan est de 6 MEur.

Mesure et suivi

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (dépôts à vue, Comptes Sur Livret...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1%.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité du groupe s'établit à 4,7 MEur et reste inférieure à sa limite de 6 MEur.

Le tableau ci dessous consolide les risques de taux en tombées en EUR de Boursorama au 31/12/2009 seules les tombées en taux fixe sont reportées :

(En MEur)	JJ à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	1 396	301	221	218	219	802
Actifs financiers	-1 488	-243	-256	-256	-237	-677
Hors bilan	377	0	0	0	0	0
Position nette avant instruments dérivés	284	58	-34	-38	-18	125
Instruments dérivés	-63	0	0	0	0	50
Position nette après couverture	222	58	-34	-38	-18	175

Les actifs et passifs financiers correspondent à l'ensemble des postes du bilan consolidé de Boursorama.

Les passifs financiers regroupent les ressources bilantielles. Elles proviennent majoritairement de dépôts clientèle ou d'emprunts interbancaires. Les actifs financiers regroupent les emplois bilantiels. Ils proviennent majoritairement de crédits accordés à la clientèle ou de placements sur divers supports émis par des contreparties bancaires (prêts interbancaires, Obligations, certificats de dépôts).

Couverture du risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux. Ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux. Ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading.
- Investissements et placements. Ces opérations (obligations ou certificats de dépôts) sont destinées à couvrir l'excédent de ressources sur certaines maturités.

La décision de mise en place des opérations de couverture et leur dimensionnement sont validés par le Comité de gestion de bilan.

✓ Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.

Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

Afin de couvrir la situation nette en GBP, le groupe a mis en place les couvertures suivantes :

- souscription par Boursorama d'un emprunt en GBP afin de couvrir la contribution de Talos à la situation nette du Groupe hors goodwill et impôts différés. Au 31.12.2009, la contrevaletur en euros des 9 MGBP empruntés est égale à 10 134 KEur.
- mise en place d'opérations de change à terme calibrées en fonction de la variation de situation nette trimestrielle. Au 31.12.2009, la juste valeur des contrats à terme (devises à livrer contre-valorisées à 4 166 KEur) est égale à -56 KEur.

Ces couvertures sont qualifiées de couvertures d'un investissement net dans une entreprise étrangère, les variations de valeur des instruments de couverture étant ainsi comptabilisées par contrepartie des réserves.

Le tableau suivant présente les positions en GBP contre-valorisées en Eur :

Passif financiers	Actifs financiers	Hors Bilan	Position nette avant couverture	Instruments de couverture	Position nette après couverture
6	-60	0	-55	14	-45

Sensibilité au risque de change :

Le tableau suivant présente la sensibilité de Boursorama à la hausse de 10% du taux de change GBP/EUR :

Impact sur les capitaux propres		
Devise GBP	Hausse du taux de change de 10%	Baisse du taux de change de 10%
Année 2009 en MEur	4	-4
Année 2008 en MEur	5	-5
Année 2007 en MEur	7	-7

Impact sur le résultat		
Devise GBP	Hausse du taux de change de 10%	Baisse du taux de change de 10%
Année 2009 en MEur	0	0
Année 2008 en MEur	0	0
Année 2007 en MEur	0	0

Outre l'impact de la variation de la parité GBP/EUR sur la conversion du résultat des filiales anglaises en euros, le résultat de Boursorama n'est pas soumis au risque de change.

✓ Risque structurel de liquidité

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 15 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs) de l'intégralité du bilan. Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits) complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La position résiduelle de liquidité présente au 31 décembre 2009 un excédent d'emplois par rapport aux ressources.

Pour réduire la position créée par cet excédent et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- Ligne de crédit de maturité supérieure à 5 ans. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment ;
- Prêts/Emprunts destinés à placer/comblent l'éventuel déficit de liquidité.

Ces opérations de trésorerie sont réalisées avec Société Générale ou la Caixa pour les emprunts, avec les contreparties autorisées pour les prêts ou investissements. Les contrats avec Société Générale prévoient une clause de remboursement par anticipation en cas de perte de contrôle de Boursorama par Société Générale.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité.

II.4.A.4 – Les Risques Opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama. Ils organisent, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe.

Boursorama a mis en place dès fin 2003, un processus de collecte et de remontée des pertes opérationnelles au sein de l'ensemble du groupe.

Les pertes opérationnelles d'un montant supérieur à 10 000 Eur sont reportées au Groupe Société Générale (via une Fiche de Perte Opérationnelle) dès qu'elles sont enregistrées en comptabilité. La notion de perte comprend aussi bien les pertes dont le montant est déjà arrêté que les provisions constituées au titre des incidents de risques opérationnels pour lesquels le montant de la perte n'est pas encore connu avec certitude.

Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés.

En plus des montants et causes de ces pertes opérationnelles, les solutions mises en place à court terme et à long terme pour éviter que ces risques se renouvellent sont décrites.

II.4.A.5 – Autres Risques

- **Le risque de blanchiment**

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les Etablissements financiers. Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama a bénéficié d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité et leur domicile;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le Contrôle Permanent à travers des outils spécifiques de filtrage et de profilage ;
- Des missions régulières de contrôle réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre, nos bases clients sont filtrées régulièrement avec les listes officielles.

- **Le risque lié aux systèmes d'information**

La sécurité est décomposée selon trois grands axes qui sont la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Depuis 2003, Boursorama a désigné un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe, dont les missions principales consistent à :

- élaborer et mettre en place une politique de Sécurité globale pour le groupe Boursorama ;
- définir des méthodologies applicables ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- piloter les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du groupe.

- ✓ Sécurité Informatique

La sécurité est un élément important du développement du site web de Boursorama, en particulier le moteur boursier transactionnel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité sur les systèmes et les procédures de sécurité, permettent d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama auprès d'Atos Origin.

Le site web de Boursorama.com est hébergé chez NTT, qui est l'un des rares hébergeurs en France à être certifié ISO27001 ; ce label atteste du bon niveau de sécurité informatique.

Par ailleurs, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose ainsi d'une vue globale de la sécurité des systèmes.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes visibles sur internet sont menés sur demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

En outre, Boursorama a déployé un programme global de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations pour tous ses salariés.

- ✓ Le plan de continuité des affaires

Cette activité consiste à développer, au niveau de chaque entité du groupe Boursorama, des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle, accidentelle ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles et de permettre la poursuite nos prestations de service.

Le Plan de Continuité d'Activité mis en place par Boursorama se décompose en deux grandes parties :

- Le BCP – Business Continuity Plan – plan de secours utilisateurs. Ce plan consiste à mettre en place les procédures pour les collaborateurs ainsi que l'organisation globale à mettre en œuvre en cas de désastre ;
- Le DRS – Disaster Recovery Systems – systèmes de secours des plateformes informatiques. Il s'agit de systèmes informatiques situés dans une autre localisation géographique.

La politique globale mise en œuvre par Boursorama est la suivante : chaque élément critique pour Boursorama doit disposer d'une solution de secours et chaque solution de secours est testée habituellement deux fois par an en France et au minimum une fois par an en France et à l'étranger. Par ailleurs, Boursorama s'appuie sur des prestataires externes (faisant ou non partie du Groupe Société Générale). L'ensemble de ces prestataires est soumis aux mêmes règles que Boursorama.

- **Litige avec une filiale / Demande pour la réalisation d'un audit spécial au sein d'OnVista AG**

Le 29 Septembre 2009, OnVista AG a reçu une demande, en application du § 315 de la Loi sur les Sociétés, visant la nomination un auditeur spécial. La demande a été déposée par un actionnaire d'OnVista AG auprès du Tribunal régional compétent de Cologne.

L'objet de la demande est la vérification de toutes les relations d'affaires entre OnVista AG et ses filiales avec son principal actionnaire, Boursorama SA, France.

Du point de vue d'OnVista AG, aucune des relations d'affaires avec son principal actionnaire n'ont donné lieu à un désavantage ou une perte pour l'entreprise et toutes les exigences réglementaires ont été respectées. Ainsi, il n'existe aucune raison pour qu'un audit spécial soit réalisé au sein d'OnVista AG. La décision du Tribunal régional est attendue dans le courant de l'année 2010.

II.4.B – Missions de la Direction des Risques

La Direction des Risques du Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit et risques opérationnels. Elle participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux. Elle contrôle la bonne application de cette politique et le respect des procédures. Elle assure le suivi des remontées de risques opérationnels pour le Groupe. Enfin, elle participe aux Comités Risques (de crédit) mensuels de chaque succursale et filiale et elle anime le Comité Risques (opérationnels) et Conformité du groupe Boursorama.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de Boursorama est organisée à l'occasion des Comités Risques (de crédit) mensuels réunissant le Dirigeant de l'entité, son Directeur des Risques ainsi que le Directeur des Risques du Groupe. Ce Comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration crédit (par produit, client, etc.), gestion de crise.

Le Comité Risques (opérationnels) et Conformité traite des questions relatives aux dysfonctionnements de conformité et effectue une revue des principaux indicateurs de risques opérationnels, tels que les dédommagements clients, les comptes erreurs, les fraudes sur cartes bancaires et les pertes opérationnelles supérieures à 10 KEur. Ce comité se déroule en présence des Dirigeants Responsables de Boursorama et de la Direction des Risques et de la Conformité. Le Comité Risques et Conformité donne lieu à un compte rendu écrit.

III - La production et le contrôle de l'information financière et comptable

III.1 – La production des données financières et de gestion

III.1.A - Les acteurs

- **L'organisation des directions financières :**

Les directions financières de chaque entité (succursale ou filiale) sont constituées d'équipes de 3 à 21 personnes, en fonction de la taille de l'entité (3 personnes en Espagne, 7 personnes en Allemagne, 6 personnes au Royaume-Uni et 21 personnes en France). L'ensemble des données financières et de gestion sont établies par chaque direction financière.

Les directions financières reportent au directeur de l'implantation qui valide les informations financières avant de les communiquer au siège du Groupe où elles sont consolidées. Les directions financières reportent donc fonctionnellement à la direction financière du Groupe.

- **Les différents reportings établis par les directions financières :**

Chaque entité établit sur base quotidienne, un reporting sur l'activité de la veille indiquant notamment le nombre d'ordres exécutés et les commissions facturées. Ce reporting quotidien permet de suivre l'évolution de l'activité par rapport au budget ou par rapport aux périodes passées. Tout écart peut ainsi être rapidement identifié afin de mettre en place les mesures correctrices.

Sur base mensuelle, les entités du Groupe produisent deux reportings :

- un reporting comptable (bilan et compte de résultat) ;
- un reporting de contrôle de gestion.

Le reporting comptable permet d'établir des comptes consolidés du Groupe Boursorama sur base mensuelle. Cette consolidation permet notamment d'établir les reportings réglementaires (Boursorama France et ses succursales) et les reportings mensuels au département consolidation de la Société Générale.

Le reporting de gestion est établi selon un format standard pour toutes les entités du Groupe, il s'agit d'un compte de résultat complété de nombreux indicateurs de gestion :

- le Produit Net Bancaire est analysé par type de produit. Les revenus nets des commissions sont ainsi analysés en fonction du nombre d'ordres exécutés, de la taille moyenne des ordres, du ratio d'activité par compte. Les commissions reçues et payées sont également analysées par catégories. Cette analyse est complétée des indicateurs spécifiques à l'activité de chaque entité ;
- en France, la marge financière et les commissions issues de l'activité bancaire (activité monétique notamment) sont analysées en fonction des indicateurs de gestion pertinents ;

- les charges d'exploitation sont réparties par rubrique économique afin de suivre leur évolution de la façon la plus fine possible. Les principales rubriques économiques sont les coûts de personnel, les dépenses marketing, les loyers, les dépenses informatiques détaillées par grands postes (tels que les flux d'information, les coûts liés à l'exploitation du contrat Atos, les coûts télécoms), les amortissements, le coût du risque.

En 2009, les performances mensuelles de l'ensemble des entités du Groupe sont comparées avec le budget qui a également été établi sous ce format de reporting.

Chaque entité s'assure de la concordance entre les deux reportings. Par ailleurs, le rapprochement des données consolidées est également effectué sur base mensuelle.

III.1.B - Les normes et principes comptables applicables

Les états financiers de Boursorama sont établis selon les normes comptables applicables : en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Boursorama doit établir des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

A compter du 1^{er} janvier 2009, Boursorama a appliqué les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes :

Normes ou Interprétations	Dates d'adoption par l'union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRIC 11 « IFRS 2 » - Actions propres et transactions intra-groupe	1 ^{er} juin 2007	1 ^{er} juin 2009
Amélioration des IFRS – mai 2008 – sauf IFRS 5	23 janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation »	21 janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée »	27 janvier 2009	1 ^{er} janvier 2009
IFRS 8 « Segments opérationnels »	21 novembre 2007	1 ^{er} janvier 2009
IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »	17 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts »	10 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers »	9 septembre 2009	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IFRS 7 et IFRS 4 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments dérivés »	27 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IFRS 9 et IAS 39 « Réexamen des dérivés incorporés »	27 novembre 2009	1 ^{er} janvier 2009

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Par ailleurs, les principes comptables et les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont présentés dans les notes annexes aux comptes consolidés.

III.1.C - Les modalités de production des données financières et comptables (information trimestrielle et semestrielle)

Les données financières et comptables intermédiaires sont produites par chaque entité.

Ces comptes individuels des succursales et des filiales de Boursorama sont ensuite consolidés au siège du Groupe.

Informations trimestrielles :

Depuis 2004, Boursorama publie des informations trimestrielles. Ces informations font l'objet d'une lecture attentive de la part des Commissaires aux Comptes.

Comptes semestriels :

Les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes du Groupe qui établissent un rapport sur cet examen limité.

III.1.D - Le système d'information

Les systèmes comptables utilisés sont CODA en France, SAP, SAGE OFFICE Line et Microsoft Dynamics NAV en Allemagne, SAGE Line 50 en Angleterre et CONTAPLUS ELITE en Espagne.

En France, le système comptable est interfacé en amont avec différents systèmes :

- les outils de back office (Cotre, pour la comptabilité titres, est le système utilisé par la Société Générale et mis à disposition de Boursorama ; GMI, pour la comptabilité des opérations sur dérivés, est le système utilisé par Newedge et mis à disposition de Boursorama ; CIS, pour la comptabilité des opérations bancaires, lui-même alimenté par Evolan Treasury, logiciel de gestion des opérations de trésorerie) ;
- le logiciel de gestion commerciale et de facturation des espaces publicitaires du site Boursorama.com (AdFront, développé par la société Fivia) ;
- les données de paie (administrées à l'aide de l'outil Hypervision mis à disposition de Boursorama par la société ADP GSI) ;
- l'outil de gestion des immobilisations (Abel Immo, développé par la société Abel) ;
- les relevés bancaires mis à disposition sous forme électronique de façon quotidienne par la Société Générale sont intégrés dans les outils de rapprochement bancaire.

En France, le système comptable est interfacé en aval avec différents systèmes :

- l'outil de consolidation (Magnitude développé par la société Business Object) ;
- le système de reporting à la Commission Bancaire (Evolan Report, développé par la société Sopra) ;
- le logiciel permettant l'établissement de la liasse fiscale (Etafi) ;
- Le logiciel de décisionnel Cognos 8 permettant de détailler les indicateurs de gestion

III.2 – Le contrôle interne de la production comptable

III.2.A - Le contrôle au quotidien (vérification de la réalité économique des informations reportées, gestion des suspens et des passerelles comptabilité/gestion)

Les soldes bancaires sont rapprochés des soldes comptables. En fonction du volume de transactions, ce rapprochement est effectué :

- sur base quotidienne pour les comptes les plus actifs (comptes de back office notamment) ;
- au moins une fois par mois pour les comptes les moins fréquemment mouvementés.

En France, le département opérations bancaires est constitué de 18 personnes. Ce département est en charge du suivi de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'activité des clients de Boursorama. Il effectue, en outre, sur base quotidienne, les rapprochements bancaires des comptes sur lesquels transitent l'ensemble de ces opérations cash : virements entrants et sortants, remises et demandes de chèques, prélèvements, opérations étranger. Ces rapprochements sont effectués pour partie à l'aide d'un outil de rapprochement spécifique développé en interne et pour partie de façon manuelle.

Par ailleurs, la direction financière de chaque entité du Groupe réconcilie les soldes des comptes clients figurant en balance générale avec les soldes extraits des systèmes de back office.

Pour l'activité média en France, la facturation des espaces publicitaires est établie à l'aide du logiciel AdFront. Une personne effectue à temps plein un suivi de la facturation et du recouvrement des revenus liés à la commercialisation des espaces publicitaires (publicité commerciale et communication financière), des prestations BtoB (sites boursiers, espaces actionnaires...), des licences Boursorama Corporate...

Les comptes auxiliaires fournisseurs sont également rapprochés du solde figurant en balance générale. En France, une personne est en charge à temps complet du suivi des postes fournisseurs.

Enfin, les autres soldes du bilan sont également analysés sur base mensuelle ou trimestrielle en fonction de leur nature.

III.2.B - Le contrôle de premier niveau par les Directions Financières

Les Directions Financières de chaque entité s'assurent de la pertinence des résultats arrêtés mensuellement. Elles effectuent une revue du résultat par rapport aux mois précédents et par rapport au budget afin d'identifier et de justifier toutes les variations significatives tant au niveau des revenus qu'au niveau des charges.

Les directions financières s'assurent également de la correspondance entre le résultat économique et le résultat comptable ; toute différence, temporaire, est dûment justifiée puis éliminée. Ce travail de rapprochement est également effectué en central au niveau du résultat consolidé.

La Direction Financière du Groupe revoit les comptes consolidés avec la Direction Générale.

Ces comptes sont par ailleurs transmis à la Société Générale pour consolidation. Boursorama reporte, sur base mensuelle, un « package » de consolidation et un reporting économique.

III.2.C - Le contrôle de la consolidation

La consolidation des comptes est effectuée sur base mensuelle à l'aide du logiciel MAGNITUDE (développé par Business Object).

Elle est contrôlée par la direction financière du Groupe à plusieurs niveaux : vérification de la correcte annulation des opérations réciproques, vérification de la correcte annulation des titres de participation et des dotations aux succursales, vérification du tableau de variation des capitaux propres notamment.

Cette consolidation est transmise sur base mensuelle à la Société Générale pour être intégrée dans la consolidation des comptes du Groupe Société Générale, à l'aide du logiciel Magnitude (développé par Business Object). Elle fait à ce stade également l'objet d'un contrôle par le service consolidation de la Société Générale.

III.2.D - Le contrôle comptable (surveillance permanente en matière comptable, certification comptable dans le cadre des missions d'audit, audit des directions financières)

La surveillance permanente mise en place au niveau du Groupe Boursorama intègre la fonction finance.

En outre, les vérifications spécifiques prévues par la loi ont été assurées par les Commissaires aux Comptes conformément aux normes professionnelles applicables en France.

III.3 – La liaison avec les CAC

Les Commissaires aux Comptes du Groupe au 31 décembre 2009 sont Deloitte et Ernst & Young ; ils audient les comptes consolidés du Groupe.

Ernst & Young audite les comptes de la filiale anglaise Talos et des filiales et succursales allemandes. Deloitte est en charge de l'audit des filiales et succursales espagnoles. Les deux cabinets se répartissent les tâches pour l'audit des comptes de la France.

La liaison avec les Commissaires aux Comptes est aussi fréquente que possible. Ainsi, les options de clôture significatives font l'objet d'une discussion au préalable avec les Commissaires aux Comptes afin d'intégrer au plus tôt toutes leurs remarques (comptabilisation des acquisitions par exemple).

Les Commissaires aux Comptes du Groupe interviennent à trois reprises au cours de chaque exercice, dans chacune des entités : ils procèdent à un examen limité des comptes au 30 juin (en juillet-août), et audient les comptes du 31 décembre (deux interventions en novembre-décembre et en janvier-février).

A l'issue de chaque intervention, les conclusions des Commissaires aux Comptes sont présentées et discutées avec le management des entités dans le cadre de réunion de synthèse.

Dans le cadre de la publication des comptes trimestriels, les Commissaires aux Comptes lisent attentivement les comptes consolidés arrêtés par Boursorama.

Les Commissaires aux Comptes participent aux comités d'audit et des comptes trimestriels et y présentent les conclusions de leurs travaux. Ils participent également aux séances du Conseil d'Administration.

- **Procédure de sélection des Commissaires aux comptes**

La loi sur la Sécurité financière du 1er août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, en interdisant la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes par le Commissaire aux comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et en renvoyant au code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

En choisissant comme Commissaires aux comptes Ernst & Young Audit et Deloitte et Associés, Boursorama, filiale du groupe Société Générale, s'est conformé au dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe Société Générale et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux.

C – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Boursorama est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°351.058.151. Boursorama veille également à respecter les recommandations du code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Ce code est consultable sur le site internet AFEP/MEDEF ainsi que dans les locaux de Boursorama, 18 Quai du Point du Jour à Boulogne Billancourt.

I – Le Conseil d'Administration

Au sein de Boursorama, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont exercées par la même personne, le Président Directeur Général, M. Vincent Taupin. Monsieur Vincent Taupin a exercé ses fonctions jusqu'à sa démission qui a pris effet le 31 décembre 2009. Suite à sa démission, le Conseil d'Administration du 16 décembre 2009 a nommé Monsieur Hugues Le Bret pour le remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans ces fonctions de Président-Directeur Général.

Le Conseil d'Administration estime que cette organisation de la Direction est la mieux adaptée au fonctionnement de la Société. Il estime que la composition du Conseil et de ses comités, leurs modalités de fonctionnement, la manière dont le Président exerce ses fonctions et ses relations avec le Conseil donnent des garanties suffisantes d'équilibre des pouvoirs.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur Général qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur.

Toutefois, le Conseil d'Administration du 21 juillet 2006 a plafonné les pouvoirs du Directeur Général en matière d'octroi de crédits à 3 millions d'Eur, ce plafond prenant en compte l'ensemble des encours détenus par Boursorama sur un même client. Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2009, n'a pas plafonné, en matière d'octroi de crédits, les pouvoirs du nouveau Directeur Général qui entrera en fonction à compter du 1^{er} janvier 2010.

I.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 10 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée.

Dans un secteur en forte croissance et très concurrentiel, Boursorama n'a pas adopté des mandats d'une durée de 4 ans, préférant privilégier une certaine stabilité de son Conseil d'Administration.

Conformément au code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration comprend des administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants de Boursorama n'entretiennent « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. »

Les administrateurs indépendants ayant été nommés en 2000, aucune procédure spécifique à l'époque n'avait été mise en place pour sélectionner les administrateurs indépendants. Néanmoins une procédure sera étudiée lors du remplacement d'un des administrateurs indépendants. En outre, la composition du Conseil d'Administration reflète l'actionnariat de la société. A ce titre, un comité de nomination et l'élaboration de procédures destinées à sélectionner les administrateurs n'ont pas été jugées nécessaires.

Les administrateurs indépendants sont M. Henri CUKIERMAN et M. Loïc LE MEUR.

Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé (pour une Présentation des administrateurs et de leurs différents mandats voir p.12 du Rapport de Gestion).

Chaque administrateur doit détenir au minimum 1 action Boursorama.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits dans la partie consacrée à la rémunération des dirigeants (cf. page 188).

Il existe un code de déontologie applicable aux administrateurs contenu dans le règlement intérieur définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et censeur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt. L'article 7 prévoit expressément la situation de conflit d'intérêt : « l'administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ».

Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

A ce titre, chaque Administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'Administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

Depuis l'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 qui décrit le cadre sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, une liste des initiés a été créée le 12 octobre 2004 dans laquelle les administrateurs de Boursorama ont été inclus.

I.2 – Fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration

L'objectif et le rôle du Conseil d'Administration est d'exercer une surveillance à l'égard de la gestion des activités de la société. En outre, le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

Le Conseil

- approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;
- approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;

Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance externe ;
- de cession.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les Administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2003 a adopté un règlement intérieur présentant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration selon les principes du gouvernement d'entreprise présentés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Le règlement intérieur de Boursorama définit les compétences du Conseil d'Administration, arrête le nombre de réunion minimum par an (3), fixe le niveau d'information à adresser aux administrateurs.

• Règles de convocation du Conseil d'Administration

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

• Informations sur les séances du Conseil d'Administration tenues en 2009

Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2009, le 12 février, le 19 mars, le 5 mai, le 16 juin, le 28 juillet le 29 octobre et le 16 décembre. Le taux de présence pour l'année 2009 était de 77,15%.

Le conseil a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels. Il a délibéré sur plusieurs projets d'opérations stratégiques conformément à son règlement.

Le Conseil a décidé un plan de distribution d'actions gratuites alloué au Président-Directeur Général pour la partie variable de sa rémunération.

II – Les Comités

Le règlement intérieur arrêté par le Conseil d'Administration le 25 mars 2003 définit les missions, les attributions et les modalités de fonctionnement de chacun des comités.

Les comités permanents sont au nombre de deux :

- le Comité d'audit et des comptes ;
- le Comité des rémunérations.

II.1 - Le Comité d'audit et des comptes

Le Comité d'audit et des comptes est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Les membres de ce comité sont :

- Alain BOZZI
- Henri CUKIERMAN (administrateur indépendant)
- Olivier LECLER

Ce Comité a pour mission :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes ;
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et de donner un avis au Conseil d'Administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux Comptes.

A cette fin, le Comité peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux Comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Par ailleurs, le Comité d'audit et des comptes peut avoir recours à des experts extérieurs. En 2008, il a demandé la mise en place d'un comité des contreparties, composé de trois experts, représentant respectivement Société Générale, la Caixa et les actionnaires minoritaires.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Les documents relatifs à une séance d'un comité d'audit et des comptes sont communiqués aux membres généralement 4 jours avant la séance.

Compte rendu de l'activité du Comité d'Audit et des Comptes pour 2009

Le Comité s'est tenu le 12 février, le 5 mai, le 28 juillet et le 29 octobre 2009. Le taux de présence des 3 administrateurs pour l'année 2009 était de 91,66%.

Le Président Directeur Général, le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, le Directeur Financier et le Directeur de l'Audit participent à chaque Comité.

Lors de chaque comité, celui-ci a entendu la présentation des comptes faite par la Direction financière, la présentation des travaux de la direction des Risques et du Contrôle Permanent ainsi que celle de la Direction de l'Audit Interne.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux et ont souligné les points essentiels des résultats et des options comptables retenues au cours des Comités des comptes relatifs aux arrêtés semestriels et annuels.

Le Comité a examiné les projets de comptes sociaux et consolidés pour l'arrêté annuel ainsi que les projets de comptes consolidés trimestriels et semestriels avant leur présentation au Conseil. Il échange sur les faits marquants de chaque période. Il suit de près l'évolution des différents revenus et frais généraux ainsi que de l'évolution des principaux postes du bilan. Il donne au Conseil son avis sur ces comptes.

Il étudie les propositions du Comité des Contreparties avant leur présentation au Conseil ; il suit l'évolution des engagements par contrepartie et par maturité. Il suit l'évolution des risques structurels.

Il examine le rapport de gestion de l'exercice ainsi que le rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Les rapports annuels réglementaires sont présentés aux membres du comité d'Audit et des Comptes. Il s'agit du rapport 97-02 art 42 & 43 du CRBF relatif au contrôle interne et à la surveillance des risques à l'attention de la Commission Bancaire, du rapport du Responsable du Contrôle des Services d'Investissement adressé à l'Autorité des Marchés Financiers, du rapport de Boursorama Banque sur la protection des avoirs de la clientèle, en application de l'article 313-17-1 du règlement général de l'AMF et du rapport relatif au contrôle des chèques dans le cadre du Règlement 2002-01 (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme). Par ailleurs, tout sujet concernant des évolutions réglementaires importantes pour Boursorama fait l'objet d'une présentation ad-hoc.

Le Comité a discuté et validé le programme de travail annuel de l'Audit interne, a examiné les conclusions des rapports des missions effectuées et a été informé des éventuels manquements dans la mise en place des recommandations formulées par l'Audit.

II.2 - Le Comité des rémunérations

Ce Comité:

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des principaux dirigeants ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- rédige un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Il est composé de trois Administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataires sociaux, ni liés à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Suite à la démission de certains administrateurs la composition du Comité des rémunérations a été modifiée comme suit :

A la suite de la démission de Monsieur Philippe COLLAS, en date du 4 novembre 2008, Monsieur Jean-Pierre MUSTIER a intégré le Comité.

A la suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre MUSTIER, en date du 6 août 2009, Monsieur Jean-François SAMMARCELLI a intégré le Comité à compter du 16 décembre 2009.

Au cours de l'année 2009, les membres de ce Comité sont :

- Jean-Pierre MUSTIER
- Henri CUKIERMAN (administrateur indépendant)
- Jean-François SAMMARCELLI

Le Président Directeur Général peut être présent aux réunions traitant des questions ne le concernant pas.

Informations sur les séances du Comité des rémunérations en 2009

Le Comité des rémunérations s'est tenu à deux reprises le 28 janvier et le 16 mars 2009. Le taux de présence pour l'année 2009 était de 100%.

Le Comité a préparé la fixation, par le Conseil, de la rémunération variable du Président Directeur Général et des membres du Comité Exécutif. Il a proposé une attribution gratuite d'actions au détriment d'une attribution de stock options concernant la rémunération variable du Président-Directeur Général. Il a également proposé les conditions de performance assorties aux attributions d'actions gratuites attribuées au Président-Directeur Général.

III - Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de Boursorama. Pour les mandataires sociaux de Boursorama exerçant des fonctions salariées au sein du groupe Société Générale, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par Boursorama sont inclus (jetons de présence).

Rémunération des mandataires sociaux Dirigeants

Le Conseil d'Administration, sur proposition du comité des rémunérations, a retenu pour le Président Directeur Général la structure de rémunération suivante:

- Une rémunération fixe susceptible d'être revalorisée ;
- Une rémunération variable.

Les principaux critères permettant de juger de la performance du Président Directeur Général de la société et de fixer sa rémunération sont :

- le PE (Price Earning Ratio)
- le taux de croissance du résultat net ;
- le taux de croissance du BNPA ;
- le « Cost Income Ratio »;
- la capacité d'attirer beaucoup plus de clients (en pourcentage du stock existant) que les banques traditionnelles.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du comité des rémunérations, a arrêté la règle suivante concernant les modalités de conservation par le Président Directeur Général des actions issues des levées d'options :

En cas d'exercice des stock-options qui lui ont été attribuées lors du Conseil du 26 juin 2008, le Président est dans l'obligation de conserver, lors de chaque exercice de ses stock-options, 30% de la plus value d'acquisition net d'impôt jusqu'à l'expiration de ses mandats de Président et de Directeur Général.

Tableaux de synthèse des rémunérations 2009

Le Comité des rémunérations s'était réuni le 7 Avril 2009 et avait proposé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 Mai 2009, qu'un complément de rémunération au titre de l'année 2008, de 200 KEur, soit versé au Président en 2011, si la moyenne des 20 cours de clôture du titre Boursorama précédant l'Assemblée Générale de 2011, qui statuera sur les comptes 2010, est supérieure à 7,35 Eur. Cet objectif de 7,35 Eur étant égal à la moyenne des 20 cours de clôture de Boursorama ayant précédé l'Assemblée Générale du 16 mai 2008 qui a statué sur les comptes 2007.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2008	Exercice 2009
Vincent Taupin, PDG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	896 098	662 706
Valorisation* des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	234 811	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	1 130 909	662 706

* à la date de l'attribution.

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Vincent Taupin Président Directeur Général	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	185 000	185 000	185 004	185 004
Rémunération variable	700 000	700 000	475 000	475 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence*	8 036	0	7 708	0
Avantages en nature	3 062**	3 062**	2 702	2 702
TOTAL	896 098	888 062	670 414	662 706

* Les jetons de présence alloués à Vincent Taupin reviennent directement à la Société Boursorama.

**Les avantages en nature correspondent à une voiture.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Société Générale*		
Jetons de présence	8 928,57	5 833,33
Autres rémunérations	Néant	
Alain Bozzi*		
Jetons de présence	11 607,14	16 041,67
Autres rémunérations	Néant	
Philippe Collas**		
Jetons de présence	9 821,43	Plus administrateur au 01/01/2009
Autres rémunérations	Néant	
Jean-Pierre Mustier**		
	Administrateur fin 2008	
Jetons de présence		7 083,33
Autres rémunérations		Néant
Hugues Le Bret**		
	Pas encore administrateurs au 31/12/2008	
Jetons de présence		3 958,33
Autres rémunérations		Néant
Jean-François Sammaracelli**		
	Pas encore administrateurs au 31/12/2008	
Jetons de présence		5 208,33
Autres rémunérations		Néant
Patrick Soulard*		
Jetons de présence	6 250,00	4 583,33
Autres rémunérations	Néant	Néant
Olivier Lecler*		
Jetons de présence	15 178,57	12 916,67
Autres rémunérations	Néant	Néant
Henri Cukierman		
Jetons de présence	17 857,14	17 291,67
Autres rémunérations	Néant	Néant
Loïc Le Meur		
Jetons de présence	9 821,43	7 708,33
Autres rémunérations	Néant	Néant
la Caixa		
Jetons de présence	7 142,86	5 833,33
Autres rémunérations	Néant	Néant
Criteria Caixa Corp		
Jetons de présence	5 357,14	5 833,33
Autres rémunérations	Néant	Néant

* Ces administrateurs salariés de la Société Générale reversent leurs jetons de présence à la Société Générale.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Vincent Taupin	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Nombre d'options exerçables est linéaire selon la formule : $\text{Pourcentage d'options A exerçables} = 100 \times (BNAI/A - 0.63)/0.32$

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Vincent TAUPIN	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
	Plan 2 18/07/2002	70 000	1,91
TOTAL		70 000	

Tableau 6

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés Date	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS									
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	740 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	0	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	0	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	32 400	20 000	200	Néant	38 950	Néant	100 000	Néant	66 693
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	24 700	165 713	164 970	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	784 000	9 200	171 300	301 175	799 000	50 000	750 004	296 802	663 612

Options Selftrade

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2009	Prix d'exercice des titres (Eur)
05/06/2000	20/07/2000	3 828	20,00
05/06/2000	21/07/2000	38 355	19,25
05/06/2000	21/07/2000	8 457	20,725
05/06/2000	16/08/2000	7 438	21,75
05/06/2000	23/01/2001	1 909	15,95

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 3		Plan n° 2		Plan Selftrade
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant						
Options détenues sur l'émetteur levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant						

Tableau 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Vincent Taupin PDG 17/05/1999 31/12/2010	Non applicable *	Non applicable *		X		X		X

* Vincent Taupin n'a pas de contrat de travail avec Boursorama

Rémunération des mandataires sociaux : modalités de répartition des jetons de présence

- La moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun deux parts ;
- L'autre moitié est répartie entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquels chacun a participé au cours de l'exercice. La présence au Comité d'audit et des comptes est pondérée d'un coefficient double par rapport aux présences aux séances du Conseil d'Administration ou du Comité des rémunérations.

Administrateurs	Montant des jetons de présence alloués en Eur (au 31/12/2009)
Vincent Taupin*	7 708,33
Société Générale**	5 833,33
Alain Bozzi**	16 041,67
Jean-Pierre Mustier**	7 083,33
Hugues Le Bret**	3 958,33
Jean-François Sammarcelli**	5 208,33
Patrick Soulard**	4 583,33
Olivier Lecler	12 916,67
Henri Cukierman	17 291,67
Loïc Le Meur	7 708,33
Caixa	5 833,33
Criteria Caixacorp (Caixa Holding)	5 833,33

* Les jetons de présence alloués à Vincent Taupin reviennent directement à la société Boursorama.

** Ces administrateurs salariés de la Société Générale ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe Boursorama, ceux-ci revenant à la Société Générale.

IV - Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes sont :

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER

185, Avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly-sur-Seine

La société Deloitte & Associés a été nommée, par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG démissionnaire.

Le mandat de la société Deloitte & Associés a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

ERNST & YOUNG AUDIT

Représenté par Monsieur Bernard HELLER

11 Allée de l'Arche

92400 Courbevoie

Le mandat de la société Ernst & Young Audit a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Date de première nomination : 13/11/2000.

TABLEAU DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES – EXERCICE 2009.

	Ernst and Young				Deloitte et Associés			
	Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires		Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	169	150	33%	66%	163	160	78%	78%
Filiales intégrées globalement	183	63	35%	28%	47	45	22%	22%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Emetteur	8	14	1%	6%			0	0
Filiales intégrées globalement	156	-	30%		-	-		
Total	516	227	100%	100%	210	205	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0	0			0	0		
Autres	0	0			0	0		
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	516	227	100%	100%	210	205	100%	100%

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société BOURSORAMA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard HELLER

Jean-Marc MICKELER

Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'Eur)

	2009	2008	2007	2006	2005
Situation financière en fin de période					
Capital social (1)	34 927	34 770	34 751	34 563	27 435
Nombre d'actions	87 316 560	86 925 537	86 878 702	86 408 306	68 587 960
Résultats globaux des opérations effectuées					
Produit net bancaire	178 154	155 185	175 966	151 389	83 393
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	120 263	46 287	70 332	28 561	23 678
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(28 238)	(13 799)	(578)	(93)	-
Résultat après impôts, amortissements et provisions	83 812	26 443	62 920	7 800	21 043
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en Eur)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,024	0,374	0,803	0,329	0,345
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,960	0,304	0,724	0,090	0,307
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel (effectif fin de période)					
Nombre de salariés	504	594	634	738	342
Montant de la masse salariale	26 356	29 734	39 277	37 623	18 252

(1) Au 31 décembre 1999, le capital social de Fimatex SA est de 82 800 milliers de francs et se compose de 828 000 actions d'une valeur nominale de 100 francs. L'augmentation de capital de 26 240 milliers de francs décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 1999, a été souscrite et versée en janvier 2000, portant le capital social à 109 040 milliers de francs, divisé en 1 090 400 actions de 100 francs.

En date du 23 février 2000, le nominal ayant été divisé par 40, le capital social se compose de 43 616 000 actions de 2,50 francs.

A l'occasion de l'introduction de Fimatex SA au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 21 mars 2000, le capital a été porté à 145 440 milliers de francs, 75% de ce capital étant détenus directement et indirectement par la Société Générale.

A l'occasion de la conversion du capital en Eur (arrondi de la valeur nominale au dixième d'euro supérieur), le capital a été augmenté par incorporation de la prime d'émission (1 098 215 Eur).

En rémunération de l'apport des actions Finance Net SA, Boursorama a émis 10 091 221 actions nouvelles le 28 juin 2002.

En rémunération de l'apport des actions Selftrade non détenues par Boursorama, Boursorama a émis 1 095 actions nouvelles le 30 septembre 2003.

Au 31 décembre 2003, le capital s'élève à 27 307 milliers d'Eur et se compose de 68 268 316 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

A la suite de levées d'options au cours de l'exercice 2004, le capital au 31 décembre 2004 s'élève à 27 317 milliers d'Eur et se compose de 68 292 415 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2005, compte tenu des levées d'options intervenues au cours de l'année (295 545 titres), le capital social se compose de 68 587 960 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur et s'élève à 27 435 milliers d'Eur.

Le 16 mai 2006, dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France, Boursorama a procédé à une augmentation de capital de 17 039 955 titres. Ces titres sont valorisés en consolidation au cours du jour de l'augmentation de capital, soit 11,70 Eur.

Au 31 décembre 2006, après les levées d'option intervenues sur l'exercice 2006 (780 385 titres), le capital social se compose de 86 408 306 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2007, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2007 (470.396 titres), le capital social se compose de 86.878.702 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2008, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2008 (46 835 titres), le capital social se compose de 86.925.537 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2009, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2009 (391 023 titres), le capital social se compose de 87.316.560 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Annexe 3 : Rapport Spécial - Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée sur l'année 2009.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Dates d'échéance	N° du plan
Options attribuées durant l'exercice par chaque mandataire social Vincent TAUPIN	aucune			
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social Vincent TAUPIN	70 000	1,91	18/07/2012	Plan 2

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	N° du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. 10 premiers salariés	aucune			

Rapport Spécial - Informations sur l'attribution d'actions gratuites

	Nombre d'actions attribuées
Actions gratuites consenties à chaque mandataire social	Aucune
Actions gratuites consenties par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux premiers attributaires salariés	Aucune

Annexe 4 : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Autorisation délégation donnée par Assemblée Générale au Conseil d'Administration	Date autorisation / durée	Date expiration	en 2009
Autorisation de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions	AGM 15/05/09 pour 38 mois	Valable jusqu'en 15/07/2012	Non utilisée
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	AGE 15/05/2009 pour 38 mois	Valable jusqu'en 15/07/2012	Non utilisée
Autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	AGM 15/05/2009 pour 26 ans	Valable jusqu'en 15/07/2011	Non utilisée

Le Conseil d'Administration a utilisé l'autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre qui avait été accordée par l'AGM du 16/05/2006 pour 38 mois afin d'attribuer des actions gratuites au Président-Directeur Général pour la partie variable de sa rémunération.

Annexe 5 : Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat.

Les objectifs du programme de rachat d'actions décidés lors de l'Assemblée Générale du 15 Mai 2009 sont :

- objectif 1 : d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- objectif 2 : de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achat d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
- objectif 3 : de remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société.

Au cours de l'année 2009, 261 808 actions ont été achetées à un prix moyen de 6,78 Eur et 443 774 actions ont été vendues à un prix moyen de 6,95 Eur.

Aucune réallocation à d'autres finalités n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre de l'objectif 1 & 2.
Cf. partie 4.3 du rapport de gestion